

Des **actions** pour le présent

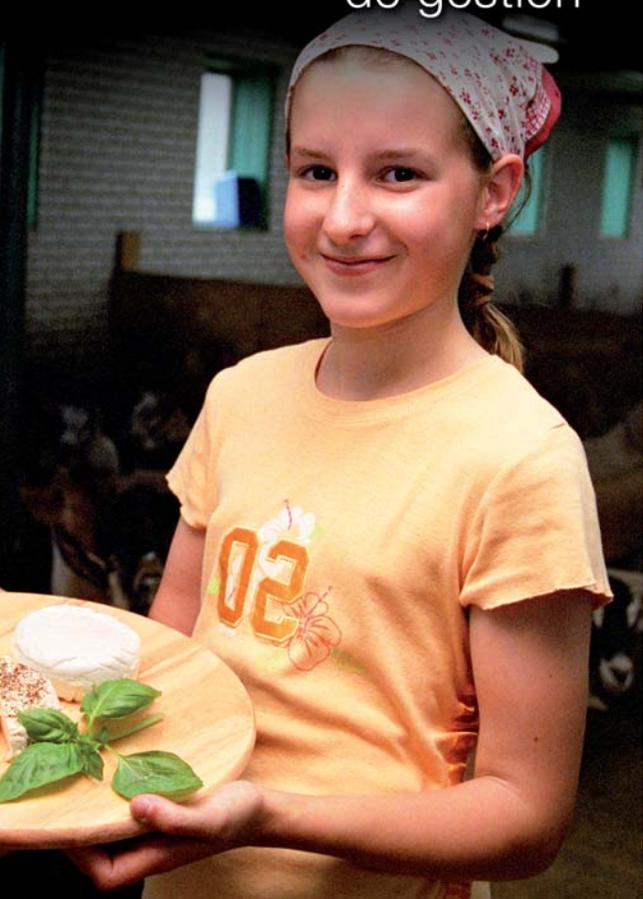


Une **vision** pour l'avenir



2006
2007

Rapport annuel
de gestion



Rapport annuel
de gestion

Des **actions** pour le présent

2006
2007

Une **vision** pour l'avenir

**Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.**

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la :

**Direction de la planification et des priorités stratégiques
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100, poste 3049

Télécopieur : 418 380-2171

Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Coordination

Direction de la planification et des priorités stratégiques

Révision linguistique

Sylvie Émond

Correction d'épreuves

Isabelle Tremblay

Photographies

Page couverture : Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ

Orientations ministérielles : Olivier Malenfant et Éric Labonté, MAPAQ, Pierre Beauchemin, ITHQ

L'année 2006-2007 en bref : Marc Lajoie et Éric Labonté, MAPAQ, Pierre Beauchemin, ITHQ

Présentation du Ministère : Marc Lajoie et Éric Labonté, MAPAQ

Performance du secteur bioalimentaire : Marc Lajoie, Étienne Boucher et Éric Labonté, MAPAQ

Annexes : Marc Lajoie, MAPAQ, et Jacques Morin

Conception graphique

Triomphe marketing et communication

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2007

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-550-51019-2

ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)

ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (en ligne)



Ce document a été imprimé sur du papier ST Generation II, contenant 30 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec



© DANIEL LESSARD, AS/NAT

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce rapport marque la deuxième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère et est publié selon les modalités de reddition de comptes prévues par la Loi sur l'administration publique.

Le secteur bioalimentaire est un véritable moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec et il participe au bien-être ainsi qu'à la qualité de vie de la population. Les interventions du Ministère, à la fois nombreuses et variées, s'étalent tout au long de la chaîne bioalimentaire, de la terre ou de la mer jusqu'à la table. De même qu'elles contribuent à la prospérité économique du secteur, elles répondent aux attentes grandissantes des citoyennes et citoyens québécois en matière de sécurité des aliments et de protection de l'environnement.

Les deux faits marquants de cette année sont sans aucun doute la création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ainsi que la tenue du Forum québécois des partenaires des pêches.

La Commission représente un exercice de réflexion d'envergure tant pour le secteur agricole et agroalimentaire que pour l'ensemble de la société québécoise. Les travaux de cette commission constituent pour l'ensemble des acteurs, qu'ils appartiennent ou non au milieu agroalimentaire, un tremplin pour bâtir l'avenir et se donner une vision indispensable pour mieux progresser.

Dans le secteur des pêches, le Forum portait sur la viabilité économique de l'industrie. Résolument tourné vers l'avenir, il s'est conclu sur un engagement de former trois « chantiers » ou groupes de travail – touchant la capture, la transformation et la commercialisation – ayant notamment comme mandat de me faire des recommandations quant aux solutions à adopter à court, à moyen et à long terme afin de relever le défi de la compétitivité.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère pour leur dévouement et leur professionnalisme dans la réalisation des mandats qui leur sont confiés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Lessard'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Laurent Lessard
Québec, octobre 2007

Monsieur Laurent Lessard
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous sou mets le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document témoigne des réalisations du Ministère et présente, notamment, les résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis dans le Plan stratégique 2005-2008 ainsi que dans la Déclaration de services aux citoyens et pour lesquels des actions déterminantes ont été accomplies au cours de la dernière année. En outre, ce rapport annuel de gestion permet à tous ceux qu'intéresse l'action du Ministère – parlementaires, clientèles et citoyennes et citoyens – de mieux apprécier l'atteinte des objectifs découlant du plan stratégique issu de notre mission.

Vous trouverez également, ci-après, les déclarations permettant d'attester la validité de l'information contenue dans ce rapport.

Je remercie, en mon nom et au nom de l'équipe de direction, les membres du personnel du Ministère pour leur contribution à l'atteinte des objectifs ministériels et leur engagement indéfectible envers les différentes clientèles du Ministère. Par leur action, ils influencent et soutiennent le développement du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2007

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel de gestion 2006-2007* relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte également sur la fiabilité de l'information qui y figure et des contrôles qui s'y rattachent.

Pour m'appuyer dans cette responsabilité, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé les résultats et les explications afférentes contenus dans le présent rapport annuel, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, et m'a remis un rapport favorable à cet effet.

Je déclare donc que l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.

Le sous-ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation,



Michel R. Saint-Pierre
Québec, octobre 2007

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Michel R. Saint-Pierre
Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 12^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons effectué l'examen des résultats et des explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

La responsabilité de la fiabilité et de l'intégralité des données figurant au rapport annuel de gestion incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats et des explications s'y rattachant en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre mandat.

Nos travaux de validation ont été conduits d'une manière conforme aux normes d'examen généralement reconnues. Ils ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à utiliser des procédés analytiques, à documenter le fonctionnement des mécanismes de compilation, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne vise pas à vérifier les systèmes de compilation, ni à évaluer le contrôle interne, ni à effectuer des sondages. Par conséquent, il ne constitue pas une vérification.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes
et de la vérification interne,



André Gervais
Québec, octobre 2007

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	13
L'ANNÉE 2006-2007 EN BREF	15
Tableau sommaire des résultats du Plan stratégique 2005-2008	16
Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois	21
Forum québécois des partenaires des pêches	21
Principales réalisations de l'année 2006-2007	22
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE	29
Mission	30
Clientèles	30
Organisation administrative	31
Champs d'activité	31
Ressources humaines	32
Ressources financières	34
PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2006	37
ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2006-2007	45
APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008	46
1. Développement économique et régional	47
Diversification et valeur ajoutée	47
Services-conseils agricoles en région	53
Recherche et innovation technologique	57
Formation et main-d'œuvre	62
Relève	65
2. Sécurité des aliments et santé animale	67
Traçabilité	67
Surveillance de la santé animale	70
Maîtrise des risques alimentaires	73
3. Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	77
Agroenvironnement	77
Aquaenvironnement	81
4. Relations fédérales-provinciales et commerciales	83
Politique agricole canadienne	83
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture	85
Négociations commerciales et règlement des différends	88
5. Modernisation et qualité des services	94
Modernisation des interventions	94
Services en ligne	98
Qualité des services	100
Planification des ressources humaines	103
ANNEXES	105
Annexe 1 : Exigences législatives et gouvernementales	106
Annexe 2 : Lois administrées	112
Annexe 3 : Pour nous joindre	114
ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2007	

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de gestion 2006-2007* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation couvre la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

Au début du présent rapport, un tableau sommaire présente un résumé des résultats de la deuxième année du Plan stratégique 2005-2008 du Ministère, ainsi qu'un extrait des principales réalisations de l'année 2006-2007. Ce résumé, intitulé « L'année 2006-2007 en bref », permet au lecteur de prendre rapidement connaissance de la performance du Ministère ainsi que de la diversité et de l'ampleur de ses réalisations.

La première partie du rapport comprend une présentation générale du Ministère, soit sa mission, ses clientèles, son organisation administrative, ses champs d'activité, ses ressources humaines, notamment la valorisation du personnel et une initiative des employés du Ministère, ainsi que ses ressources financières, en incluant la répartition des ressources par orientation du Plan stratégique 2005-2008.

Dans la deuxième partie du rapport, les principaux indicateurs économiques sur la performance du secteur bioalimentaire sont présentés pour situer le lecteur à l'égard du contexte dans lequel le Ministère exerce ses activités. Ces indicateurs couvrent l'ensemble du secteur, tout en étant propres aux divers segments de l'industrie.

La troisième partie donne un aperçu du Plan stratégique 2005-2008 et brosse un tableau des résultats obtenus et des réalisations marquantes pour chacune des orientations inscrites à ce plan. Afin de rendre plus concret le travail du Ministère pour la population, celui-ci fait état, pour chacune de ses orientations, des principaux bénéfices visés pour les Québécoises et les Québécois.

Enfin, le rapport se termine avec les annexes, qui montrent, notamment, le suivi ministériel des exigences législatives et gouvernementales liées à la Loi sur l'administration publique. Le lecteur y trouvera également les coordonnées pour joindre les divers points de service du Ministère.



L'année 2006-2007 en bref



L'ANNÉE 2006-2007 EN BREF

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹
DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2006-2007
1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL		
Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux		
Diversification et valeur ajoutée (page 47)		
• Emplois générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o. ²	2 548 emplois créés ou consolidés (1 286 emplois créés ou consolidés, année 2005-2006)
• Investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	s. o.	74,3 M\$ (71,2 M\$, année 2005-2006)
• Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000 emplois	Cumul de - 3 668 (- 2,8 % par rapport à 2005-2006) Secteur manufacturier (- 2,2 %)
• Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire (tabac exclu)	Cumul de 1,5 G\$	Cumul de 758 M\$ (+ 17,5 % par rapport à 2005-2006) Secteur manufacturier (- 0,3 %)
• Livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G\$	17,9 G\$ (+ 0,9 % par rapport à 2005-2006) Secteur manufacturier (2,9 %)
Services-conseils agricoles en région (page 53)		
• Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés	15 000	13 340
• Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000 par an	28 084
Recherche et innovation technologique (page 57)		
• Effet de levier exercé par l'investissement du Ministère sur celui des partenaires	Au moins 2,1 par an	2,14
Formation et main-d'œuvre (page 62)		
• Formation initiale		
- Nombre de diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)	Cumul de 865 diplômés	219 (année 2005-2006)
- Taux de placement des diplômés	Avoisinant 100 % (en incluant ceux qui poursuivent leurs études)	74,9 % en emploi et 17,6 % qui poursuivent leurs études (année 2004-2005) Collèges techniques (67 %)
• Formation continue – Inscriptions et heures de cours		
- À l'ITA	3 600 personnes/an 8 000 heures/an	3 328 personnes 6 530 heures
- Par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole	5 600 personnes/an 8 100 heures/an	7 550 personnes (année 2005-2006) 11 145 heures (année 2005-2006)

1. Voir la partie intitulée «Orientations ministérielles et résultats 2006-2007» pour plus de détails.

2. L'abréviation s. o. signifie «sans objet».

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (SUITE)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2006-2007
Relève (page 65)		
<ul style="list-style-type: none"> Politique jeunesse – Degré de réalisation de l'élaboration du volet et de son plan d'action 		
- Établissement et relève agricole	100 %	100 %
- Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales	100 %	Cumul de 90 %
- Établissement et relève dans la transformation, la restauration et le détail	66 %	Démarrage prévu en juin 2007
2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE		
Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques		
Traçabilité (page 67)		
<ul style="list-style-type: none"> Degré de réalisation des différentes phases prévues pour la traçabilité 		
- Secteur bovin	Traçabilité implantée	100 % en 2002
- Secteur ovin	Traçabilité implantée	100 % en 2004
- Secteur porc	Traçabilité implantée	En cours
- Secteur viande bovine	Dossier opérationnel réalisé	100 %
Surveillance de la santé animale (page 70)		
<ul style="list-style-type: none"> Degré de consolidation des mécanismes prévus (plans de surveillance, mise au point de méthodes analytiques et ententes fédérales-provinciales) 	100 %	Cumul de 91,2 %
Maîtrise des risques alimentaires (page 73)		
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne » 	Plus de 95 % par an	95,8 %
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée » 	Plus de 50 % par an	77,9 %

1. Voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2006-2007 » pour plus de détails.

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (SUITE)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2006-2007
3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire		
Agroenvironnement (page 77)		
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental 	Cumul de 12 600	Cumul de 10 128 (+ 8,5 % par rapport à 2005-2006)
<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 exploitations) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage 	Cumul de 87 %	Cumul de 82 % 10 681 exploitations
<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'exploitations appuyées pour réaliser des interventions de réduction de la pollution diffuse et favorisant la cohabitation harmonieuse 	Cumul de 4 500	Cumul de 2 350 exploitations
Aquaenvironnement (page 81)		
<ul style="list-style-type: none"> Part relative de la production des entreprises adhérant à la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce du Québec 	Cumul de 45 %	Cumul de 24 % (20 % en 2005-2006)
4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation		
Politique agricole canadienne (page 83)		
<ul style="list-style-type: none"> État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole (CSA) canadien ou d'autres stratégies canadiennes 	Versement de 100 % des sommes prévues pour la période de l'entente 2003-2008 (environ 1,413 G\$)	Cumul de 1 087,3 M\$ (77 %)
Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture (page 85)		
<ul style="list-style-type: none"> Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé 	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé/an	Part historique obtenue : 10/21 stocks
<ul style="list-style-type: none"> Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine 	Moins d'un an	s. o. (aucun permis délivré en 2006-2007)

1. Voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2006-2007 » pour plus de détails.

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (SUITE)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2006-2007
<p>Négociations commerciales et règlement des différends³ (page 88)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise <ul style="list-style-type: none"> - Organisation mondiale du commerce (OMC) 	Interventions de protection de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Leadership exercé dans une intervention commune de six ministres de l'Agriculture provinciaux auprès du gouvernement fédéral - Présence du ministre à Genève lors des phases importantes des négociations - Maintien d'une position concertée avec l'industrie
<ul style="list-style-type: none"> - Importations d'ingrédients laitiers 	Encadrement des importations par le gouvernement fédéral	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce par le gouvernement fédéral du recours à l'article 28 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin de limiter les importations de concentrés de protéines laitières
<ul style="list-style-type: none"> - Accord sur le commerce intérieur (ACI) <ul style="list-style-type: none"> ◦ Litige sur la coloration de la margarine ◦ Révision du chapitre agricole de l'ACI 	<p>Défense de la réglementation québécoise</p> <p>Défense de la position du Québec</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien du <i>statu quo</i> sur la coloration de la margarine - Poursuite des discussions pour réviser le chapitre - Obtention du Québec que la révision du chapitre agricole pour englober toutes les mesures techniques ne porte pas atteinte aux systèmes de commercialisation ordonnée
<ul style="list-style-type: none"> - Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre 	Participation du Québec à la révision des ententes	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la révision de l'entente sur la mise en commun de tout le lait - Suspension toujours en cours de la révision des ententes dans les secteurs des œufs de consommation et du dindon en raison de litiges entre certaines provinces et les offices canadiens
<ul style="list-style-type: none"> - Nématode doré 	Réduction de la portée des restrictions commerciales imposées par les États-Unis sur l'importation de certains végétaux	<ul style="list-style-type: none"> - Interventions auprès du gouvernement fédéral qui ont abouti, en octobre 2006, à la signature d'un protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis
<ul style="list-style-type: none"> - Produits biologiques 	Prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques par la réglementation canadienne	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement sur les produits biologiques, publié en décembre 2006, qui répond à la demande du Québec de prévoir une période de transition pour ajuster les systèmes existants à ceux du système fédéral et quant à la prise en considération des structures en place au Québec

1. Voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2006-2007 » pour plus de détails.

3. Cible 2006-2007 pour cet indicateur.

TABLEAU SOMMAIRE DES RÉSULTATS¹ DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 (SUITE)

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS 2006-2007
5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité		
Modernisation des interventions (page 94)		
<ul style="list-style-type: none"> Degré de réalisation des programmes inscrits au plan de révision <ul style="list-style-type: none"> Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ) 100 % Offre de services-conseils en agriculture 100 % Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire 100 % Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent 100 % Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) 100 % Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture 100 % 		<ul style="list-style-type: none"> Cumul de 100 % Cumul de 100 % Cumul de 93 % Cumul de 96 % Cumul de 68,75 % Cumul de 87 %
Services en ligne (page 98)		
<ul style="list-style-type: none"> Volet informationnel (y compris l'ITA et Agri-Réseau) <ul style="list-style-type: none"> Nombre de visiteurs 580 000 annuellement Nombre de visites 1 400 000 annuellement Volet transactionnel <ul style="list-style-type: none"> Nombre de transactions électroniques 25 000 annuellement 		<ul style="list-style-type: none"> 1 160 373 1 567 022 16 842
Qualité des services (page 100)		
<ul style="list-style-type: none"> Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère s. o. Suivi de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées Réalisation périodique de sondages 		<ul style="list-style-type: none"> Plus de 8/10 Sondage partiel réalisé auprès des clientèles en mars et en avril 2007
Planification des ressources humaines (page 103)		
<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'implantation des étapes du processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de modernisation de l'État 100 % des étapes prévues implantées 		Dépôt, au Secrétariat du Conseil du trésor, du Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009 selon le calendrier prévu (troisième étape réalisée)

1. Voir la partie intitulée « Orientations ministérielles et résultats 2006-2007 » pour plus de détails.

COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Le 28 juin 2006, le gouvernement du Québec a annoncé la création de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ). Il s'agit d'un exercice de réflexion d'envergure, tant pour le secteur agricole et agroalimentaire que pour l'ensemble de la société québécoise.

Cette commission, dont les recommandations sont attendues pour janvier 2008, a pour mandat d'établir un état de situation sur les enjeux et défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place et de recommander les changements à apporter, compte tenu :

- des défis que posent la compétitivité et les revenus agricoles;
- des attentes sociétales;
- de la mise en valeur des potentiels régionaux.

Pour l'ensemble des acteurs, qu'ils soient du milieu agroalimentaire ou non, la Commission constitue une tribune exceptionnelle pour en arriver à une lecture partagée de la réalité et des changements anticipés, pour favoriser l'émergence d'idées innovatrices et, finalement, pour se donner les bases d'une nouvelle vision du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois qui soit à la mesure des défis de demain.

Le gouvernement a pris cette initiative parce que l'industrie est aux prises avec un contexte économique, social et régional en profonde mutation. Le secteur agricole et agroalimentaire a vu son environnement d'affaires se resserrer considérablement au cours des dernières années. Les acteurs du milieu sont de plus en plus nombreux à se questionner sur leur avenir et sur leur capacité à maintenir l'essor du secteur dans les années futures.

FORUM QUÉBÉCOIS DES PARTENAIRES DES PÊCHES

Instauré par le Québec et coprésidé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et le ministre des Pêches et des Océans du Canada, le Forum québécois des partenaires des pêches s'est tenu à Québec les 23 et 24 novembre 2006. Ce forum réunissait des représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que de l'industrie des pêches. Il portait sur la viabilité économique de l'industrie des pêches, un important secteur d'activité pour les régions maritimes du Québec.

Les partenaires des pêches ont discuté des enjeux qui ont trait à la situation actuelle du secteur. Ils se sont également entendus sur les défis à relever et sur les pistes de solution à approfondir. Enfin, ils ont défini les interventions à réaliser pour permettre une pêche commerciale viable au Québec.

Trois chantiers ont été mis en œuvre pour s'attaquer à différents enjeux.

- La capture : l'implantation de parts régionales, la réduction de la surcapacité dans la capture, la réduction des coûts d'exploitation ainsi que le maintien et l'augmentation des efforts de recherche pour la conservation de la ressource.
- La transformation : l'accroissement de la productivité des usines, la maximisation de la valeur et de l'utilisation de la ressource, l'amélioration de la qualité des produits marins de la mer à la table, la réduction des coûts d'exploitation des entreprises et une meilleure adéquation avec les ressources disponibles.
- La commercialisation : l'amélioration de la qualité des produits marins, le développement d'une stratégie de promotion et d'identification des produits, le développement du marché domestique et la diversification des marchés d'exportation.

Les participants au Forum ont convenu d'élaborer des solutions afin que la saison de pêche 2007 soit économiquement plus rentable pour les pêcheurs. Le rapport intérimaire a été remis aux deux ministres le 22 février 2007 et comprend des recommandations de solutions à mettre en œuvre à court terme. Le 17 avril 2007, le Ministère répondait aux besoins à court terme de l'industrie des pêches en annonçant une série de mesures dont la valeur est évaluée à plus de 8,5 M\$.

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2006-2007

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

Participation du Ministère au Salon international de l'alimentation (SIAL-Montréal) 2007

- Appui financier de 500 000 \$ du Ministère pour la quatrième édition du Salon international de l'alimentation (SIAL-Montréal), tenue en mars 2007, un rendez-vous biennal d'envergure internationale qui a réuni plus de 750 exposants venant de 40 pays.
- Rencontres d'affaires individuelles entre des acheteurs étrangers et des entreprises québécoises organisées par Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ), qui s'est ainsi illustré auprès des exportateurs québécois :
 - 24 acheteurs américains et canadiens ont participé à plus de 280 rendez-vous impliquant près d'une centaine d'entreprises québécoises;
 - 16 entreprises japonaises ont pris part à 61 rendez-vous auxquels étaient conviés 26 manufacturiers québécois.

SERVICES-CONSEILS AGRICOLES

Implantation réussie des réseaux Agriconseils

- Mise en place, depuis avril 2006, de quatorze réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles dans chacune des régions desservies par le Ministère afin de faciliter l'accès aux services-conseils individuels et collectifs à un plus grand nombre d'entreprises agricoles.
- Soutien professionnel aux entreprises agricoles par l'entremise des réseaux Agriconseils, qui ont offert des services-conseils d'une valeur globale de 4,6 M\$, soit 2,2 M\$ investis par le Ministère et 2,4 M\$ provenant des entreprises agricoles.
- Après une année d'activité dans le domaine de l'encadrement technique, accroissement de la clientèle, qui est passée de 1 515 entreprises bénéficiaires en 2005-2006 à 1 742 en 2006-2007.

Volet Renouveau du Cadre stratégique agricole

- Gestion de deux programmes complémentaires à ceux du Ministère pour aider les entreprises à accroître leur rentabilité et à améliorer leurs compétences en gestion : investissements de 18,3 M\$ répartis sur trois ans.
- Gestion du programme Initiatives d'appui aux conseillers agricoles, qui dispose d'un budget de 4 M\$. Ce programme permet notamment l'élaboration d'outils d'encadrement, d'information et de réseautage dans le but de faciliter le travail des conseillers agricoles ainsi que la diffusion d'information technico-économique de pointe.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

- Soutien au développement du système québécois de certification des produits biologiques de calibre international permettant de contrôler l'utilisation de l'appellation biologique.
- Financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) grâce à une nouvelle convention de 420 000 \$ pour une durée d'un an.
- Aide financière pour la réalisation de 21 projets de développement de l'agriculture biologique représentant une valeur globale de 1,1 M\$.

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE COMMERCIALES

Amélioration de la compétitivité dans le secteur de la transformation de la crevette

- Aide financière totale de 720 000 \$ pour la modernisation technologique des équipements de deux entreprises de transformation de la crevette. Ces deux projets d'affaires ont engendré des investissements supplémentaires de 1,4 M\$. L'aide financière et technique offerte par le Ministère vise à favoriser un accroissement de la productivité de l'industrie dans un marché mondial extrêmement compétitif.

Relance et innovation en transformation dans la région de la Côte-Nord

- Aide technique et financière pour la reconstruction des usines de Pêcheries Supérieures et de Pêcherie Manicouagan. Pêcheries Supérieures est la seule usine au Québec à pratiquer la dépuraison de la mye, tandis que Pêcherie Manicouagan oriente fortement ses activités vers la fabrication de plats cuisinés à base de produits marins.

Projet novateur d'aquaculture en eau douce

- Appui technique et financier à un projet novateur associant la production de truite et de salade dans un nouveau procédé nommé « aquaponie ». Ce procédé permet de valoriser les rejets piscicoles tout en menant une activité complémentaire de culture maraîchère respectueuse du milieu aquatique, une approche intéressante au regard du développement durable.

Expansion des aires de production de moules aux Îles-de-la-Madeleine

- Appui technique et financier au démarrage d'une production mytilicole au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine, ce qui pourrait entraîner un accroissement de la capacité de production de cette région. Le démarrage de ce projet d'affaires est la conséquence d'un projet de recherche et de transfert technologique réalisé par le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM), composé d'une équipe scientifique et technique du Ministère localisée à Cap-aux-Meules.

INVESTISSEMENTS EN INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Lancement de l'Alliance pour l'innovation en agroalimentaire (APIA)

- Lancement et mise en œuvre du réseau stratégique d'innovation technologique. La mission de l'APIA est de favoriser une utilisation optimale des ressources en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire québécoise.

Lancement de Valacta

- Appui financier de 1,3 M\$ du Ministère au centre d'expertise en production laitière Valacta, ce qui a entraîné un effet levier de 12,56. Valacta a pour mission de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion auprès des producteurs laitiers du Québec.

Investissements au Centre de recherche sur les biotechnologies marines

- Annonce d'une aide de 800 000 \$ au Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM) pour la réalisation d'activités de recherche et développement et la prestation de services aux entreprises de valorisation de la biomasse marine. Le Ministère vise notamment le développement du partenariat entre le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA) et le CRBM ainsi que l'accroissement de l'expertise dans les régions maritimes du Québec.

Participation du Ministère à la Conférence internationale sur la valorisation des produits de la mer

- Participation du Ministère à l'organisation d'une conférence internationale sur la valorisation des produits de la mer. Les centres de recherche et développement du Québec, qui possèdent une importante expertise en transformation des produits de la mer, ont ainsi profité d'un rayonnement international peu commun. En effet, le comité organisateur de la Trans Atlantic Fisheries Technology Conference 2006 a accueilli 180 scientifiques, technologues et industriels en provenance de 22 pays nord-américains, européens et océaniques à Québec au mois d'octobre 2006.

Inauguration du Centre de services du Ministère aux Îles-de-la-Madeleine

- Investissement de 5,4 M\$ pour assurer la modernisation des infrastructures de recherche et développement et de transfert technologique du Ministère dédiées au développement de l'industrie. Le Centre est un lieu de convergence pour l'industrie, le milieu de la recherche universitaire et le personnel technique et scientifique du Ministère.

Rapprochement de l'Institut de technologie agroalimentaire des besoins de sa clientèle

- Application des nouvelles technologies de l'information et de la communication aux projets de formation à distance (pasteurisation, hygiène et salubrité, etc.) pour favoriser l'accessibilité à la formation.
- Mise en œuvre d'une politique environnementale qui a permis à l'Institut d'obtenir le premier niveau de certification « Cégep vert ».

RELÈVE EN AGRICULTURE

Appui à la relève agricole

- Implantation de guichets d'accueil au sein des directions régionales. Des conseillers en relève du Ministère ont été formés pour accueillir et accompagner les jeunes agriculteurs.
- Production de nombreux guides et répertoires portant notamment sur les aides financières à l'établissement, la formation, les personnes-ressources à consulter et les modes d'établissement.
- Début d'une vaste activité de recensement de la relève agricole établie pour mieux connaître les jeunes agricultrices et agriculteurs et comprendre leur cheminement professionnel afin de mieux adapter les actions du Ministère à leurs besoins.

Activité régionale pour le bénéfice de la relève

- Tenue du premier Salon de l'établissement en agriculture de la Chaudière-Appalaches, qui s'inscrit dans la Politique jeunesse du Ministère. Les sujets traités étaient les suivants : la relève féminine, le plan d'affaires, l'approche globale de financement, l'importance de la communication, le repositionnement de la mise en marché et diverses approches d'établissement.

MESURES D'AIDE SPÉCIALES

Soutien aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage

- Mise en place d'un programme d'aide spéciale de 15,2 M\$, destiné aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS).

Appui aux exploitations agricoles de pommes de terre aux prises avec le nématode doré

- Mise en place d'un programme d'aide spéciale de 533 000 \$ visant à soutenir la baisse de liquidités des entreprises touchées dans la zone réglementée.
- Intervention auprès du gouvernement fédéral afin de limiter l'embargo imposé par les autorités américaines.

Mise en œuvre du nouveau programme d'aide financière destiné aux producteurs d'oiseaux d'élevage

- Entrée en vigueur d'un nouveau programme d'aide financière de 1,7 M\$ destiné aux éleveurs pour qu'ils puissent se conformer à la nouvelle réglementation sur le confinement qui permet de mieux gérer le risque pour la santé animale et les répercussions économiques associées, ainsi que le risque appréhendé pour la santé humaine.

SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

Participation d'Agri-Traçabilité Québec au développement du système québécois de traçabilité

- Appui financier de 3 M\$ du Ministère à Agri-Traçabilité Québec afin de lui permettre de poursuivre ses activités, notamment au regard de la gestion de la base de données de traçabilité et de l'accompagnement des entreprises dans l'implantation du système de traçabilité.

Rayonnement du système québécois de traçabilité

- Participation du Ministère au Mois du Québec au Japon à l'occasion de l'exposition Foodex. Cet événement a permis au Québec de faire connaître son système de traçabilité aux Japonais, qui sont très préoccupés par la sécurité alimentaire et la traçabilité. Le Québec a été le premier à pouvoir exporter des veaux au Japon à la suite de la fermeture des frontières au bœuf canadien en mai 2003.
- Participation au comité *ad hoc* international sur la traçabilité, créé par l'Organisation mondiale de la santé animale. Ce comité a pour mandat de définir les orientations internationales en matière d'identification et de traçabilité des animaux.
- Accueil de représentants de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Vietnam et de la Chine pour échanger sur l'expérience québécoise en matière de traçabilité des animaux.

Mise à niveau des laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale

- Présentation, par le premier ministre et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du projet d'investissement de 77 M\$ pour la construction de deux nouveaux laboratoires d'épidémiosurveillance et de pathologie animale. Cette initiative permettra au Québec de satisfaire aux nouvelles normes et exigences canadiennes et mondiales relatives à la biosécurité.

Surveillance de l'influenza aviaire : mise en service d'une centrale de signalement

- Annonce, en août 2006, de la mise en service d'une centrale de signalement afin d'améliorer la vigilance et la surveillance au regard des mortalités d'oiseaux. Cette centrale est destinée à recueillir les données sur les mortalités d'oiseaux signalées au Québec, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Services Québec. Tous les renseignements issus de la surveillance au regard de l'influenza aviaire, notamment les résultats des analyses effectuées au Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec (LEAQ) à Saint-Hyacinthe et au Centre québécois sur la santé des animaux sauvages, sont transmis à la centrale et font l'objet d'analyses journalières et hebdomadaires.

Renforcement des activités d'inspection

- Poursuite des activités d'inspection auprès de la clientèle répartie dans toutes les régions du Québec, ce qui représentait, en 2006-2007, 71 122 établissements. Le personnel inspecteur du Ministère et celui de la Ville de Montréal, mandaté par le Ministère pour inspecter les établissements de restauration et de vente au détail d'aliments sur son territoire, ont effectué 72 097 inspections. Ils ont également répondu à 5 442 plaintes en plus de traiter 1 029 déclarations de toxi-infections alimentaires. Ces interventions ont conduit, d'une part, à l'émission de 11 735 avis de non-conformité ainsi que de 678 constats et rapports d'infraction. D'autre part, elles ont donné lieu au prononcé de 697 condamnations.

Activités du Ministère en matière d'alimentation et de santé

- Production, par un groupe de travail, d'un rapport ministériel afin de répondre aux volontés du gouvernement en matière d'alimentation et de santé. Six grandes orientations ministérielles ont été définies afin de promouvoir une bonne alimentation et de saines habitudes de vie.
- Organisation d'une journée de conférences sur l'alimentation et la santé ayant pour thème « Le plaisir de bien manger » à l'occasion du Salon international de l'alimentation de Montréal, tenu en mars 2007. Le nouveau dépliant qui prône la consommation de fruits et de légumes a notamment été distribué lors de cette journée.

AGROENVIRONNEMENT

Nouveau plan d'action concerté en agroenvironnement

- En décembre 2006, lancement par le Ministère et de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Union des producteurs agricoles, d'un plan d'action sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010.
- Au cours des trois prochaines années, réalisation de projets bénéficiant d'un budget prévisionnel du gouvernement du Québec de quelque 15 M\$. Le plan s'articule autour de cinq enjeux : l'amélioration de la qualité de l'eau, la biodiversité, les changements climatiques et l'efficacité énergétique, la cohabitation harmonieuse et la valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs ainsi que la réduction et la rationalisation de l'usage des pesticides.

Bilan du Programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole

- Allocation de près de 5 M\$ à 41 projets pour soutenir les initiatives environnementales du secteur serricole. Concrètement, ces projets se traduisent par :
 - des investissements à la ferme de plus de 38 M\$;
 - l'adoption de nouvelles « technologies vertes » pour le chauffage des serres;
 - une meilleure rentabilité des entreprises, ce qui assure une compétitivité accrue à l'égard des importations;
 - une réduction ou un évitement des gaz à effet de serre en équivalent CO₂ d'environ 68 000 tonnes annuellement, soit l'équivalent des gaz à effet de serre produits par 14 000 voitures.

Publication de l'indicateur de risque des pesticides du Québec

- Création de l'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides, comprenant un volet santé (IRPeQ-santé) et un volet environnement (IRPeQ-environnement). Ces deux volets ont été élaborés par le Ministère, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Institut national de santé publique. L'indicateur facilite les choix de pesticides les moins à risque pour la santé humaine et l'environnement. Il permet également la prise en compte des risques relatifs aux pesticides lors de la planification saisonnière des interventions phytosanitaires et des stratégies de lutte contre les ennemis des cultures.

Application de l'approche bassin versant à la gestion de l'eau

- Soutien du Ministère à des projets de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, une approche d'intervention qui permet la prise en compte d'une gestion globale de l'eau, des écosystèmes et des usages multiples.
- Engagement concret du Ministère dans 57 projets de gestion de l'eau à l'échelle de petits ou grands bassins versants. De ce nombre, 23 projets faisaient partie de l'un ou l'autre des 33 bassins prioritaires énoncés dans la Politique nationale de l'eau.
- Conception, par le Ministère, d'atlas électroniques agroenvironnementaux (systèmes d'information à référence spatiale) pour les dix sous-bassins choisis en vertu du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

Mise en œuvre de l'écoconditionnalité

- Respect, par quelque 18 200 entreprises agricoles, de l'exigence de transmettre leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de bénéficier du Programme de remboursement de taxes foncières agricoles.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE AGRICOLE

Modifications à la mise en œuvre du Cadre stratégique agricole

- Ratification des accords modificateurs n° 8 et n° 10 à l'Accord de mise en œuvre du Cadre stratégique agricole, qui portaient, notamment, sur des précisions concernant le financement en assurance production et un assouplissement des règles du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) pour permettre aux producteurs ayant une marge négative d'avoir accès plus facilement aux paiements de ce programme.

Programme d'aide relatif au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole

- Versement au Québec d'une aide spéciale fédérale de 48,5 M\$ dans le contexte de la procédure d'ajustement de la méthode d'évaluation des inventaires de produits agricoles prévue par le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole.

MODERNISATION, ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Nouveau régime de crédit de taxes foncières

- Modifications législatives, administratives et informatiques visant le remplacement, à compter du 1^{er} janvier 2007, du régime de remboursement de taxes par un crédit appliqué directement aux comptes de taxes des exploitations agricoles. Les sommes ainsi créditées par les municipalités leur sont remboursées par le Ministère.
- Le nouveau régime représente un allègement administratif majeur pour les agriculteurs, en raison de l'élimination de tous les documents papier requis et de leur remplacement par des échanges de données électroniques entre le Ministère, les municipalités et le ministère du Revenu du Québec.
- Le nouveau régime a également des effets bénéfiques sur la trésorerie des exploitations agricoles et des municipalités. Ainsi, les agriculteurs n'acquittent plus que la somme nette de leurs comptes de taxes, et les municipalités reçoivent du Ministère, dès avril, l'équivalent de près de 80 % des taxes facturées sur les unités d'évaluation inscrites au crédit.

Modernisation des façons de faire en inspection des aliments

- Mise en œuvre du Règlement sur le régime de permis, qui comportait notamment des modifications à la tarification des permis des établissements alimentaires.

Modernisation des interventions financières et technologiques dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

- Bonification du Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales afin d'améliorer la compétitivité des entreprises de transformation d'espèces traditionnelles dans les régions du Québec maritime.



Présentation du Ministère



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement de l'industrie bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le secteur bioalimentaire regroupe les activités économiques liées :

- à la production agricole;
- aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- à la transformation des aliments et boissons;
- au commerce des aliments (distribution et détail);
- au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI).

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

En visant l'essor de l'industrie bioalimentaire, cette mission confirme la vocation économique du Ministère, qui se réalise dans une perspective de développement durable. Elle suggère une intervention équilibrée qui concilie le développement économique avec des valeurs de société telles que la protection de l'environnement, une utilisation judicieuse des ressources, la mise en valeur des potentiels régionaux, la cohabitation harmonieuse des différentes utilisations du territoire ou encore la qualité et la sécurité des aliments.

La promotion et le respect de ces valeurs dans l'orientation du développement économique contribuent à une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de la société québécoise. Cette approche rejoint la vision gouvernementale, dans laquelle la qualité de vie est posée comme l'objectif ultime du développement durable.

En tant que membre du Comité interministériel du développement durable, le Ministère a d'ailleurs participé activement aux travaux préalables à l'élaboration des différentes composantes du Plan de développement durable du Québec, dont la Loi sur le développement durable sanctionnée en avril 2006.

Miser sur le développement durable pour une meilleure qualité de vie



CLIENTÈLES

Le Ministère agit auprès des clientèles suivantes, principalement des petites et moyennes entreprises (PME) :

- producteurs agricoles;
- pêcheurs et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs d'aliments;
- détaillants en alimentation;
- restaurateurs;
- consommateurs;
- étudiants du domaine agroalimentaire.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Pour réaliser sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Direction générale de l'innovation et de la formation (y compris l'Institut de technologie agroalimentaire [ITA]);
- Direction générale du développement régional et du développement durable;
- Direction générale de l'alimentation (y compris le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale [CQIASA]);
- Direction générale des politiques agroalimentaires;
- Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- Direction générale des services à la gestion;
- Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ).

Par ailleurs, trois organismes relèvent directement du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Pour en connaître davantage sur ces organismes, le lecteur est invité à consulter le rapport annuel de gestion produit par chacun d'eux de même que leur site Internet :

www.financiereagricole.qc.ca

www.rmaa.qouv.qc.ca

www.cptaq.gouv.qc.ca

CHAMPS D'ACTIVITÉ

Pour s'acquitter de sa mission, le Ministère assure la conception et l'application des politiques et des programmes nécessaires au développement du secteur agricole et agroalimentaire ainsi que de celui des pêches et de l'aquaculture commerciales. Le Ministère et les organismes relevant du ministre interviennent à trois niveaux :

Appui professionnel

- Services-conseils aux entreprises agricoles, aquacoles, des pêches et de transformation alimentaire
- Soutien aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire
- Expertise en innovation scientifique et technologique
- Formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)
- Promotion de la sécurité des aliments
- Veille économique et commerciale
- Relations fédérales-provinciales et commerciales

Encadrement réglementaire

- Contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires par le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA)
- Protection sanitaire des animaux par le CQIASA
- Protection du territoire et des activités agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mise en marché collective des produits agricoles et de la pêche régulés par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ)
- Enregistrement des entreprises agricoles par le Ministère

Appui financier

Secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire

- Aide à l'investissement en agroenvironnement
- Aide régionale aux entreprises agricoles et de transformation alimentaire
- Aide à l'amélioration de la santé animale et à la traçabilité
- Appui à la recherche et à l'innovation
- Soutien à la concertation sectorielle et régionale
- Remboursement partiel des taxes foncières aux exploitations agricoles
- Assurances et financement agricoles par La Financière agricole du Québec (FADQ)

Secteur des pêches et de l'aquaculture

- Financement des entreprises de pêche
- Développement des pêches et de l'aquaculture commerciales
- Financement des associations nationales
- Aide à la concertation
- Appui à la recherche et à l'innovation

RESSOURCES HUMAINES

Effectif en place

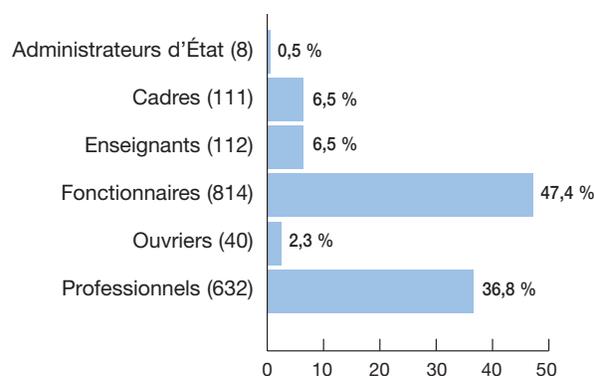
Au 31 mars 2007, le Ministère comptait 2 043 employés; plus précisément, 1 717 personnes avaient le statut de régulier et 326, celui d'occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère est de 47 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 299, représentaient 14,6 % des employés.

32

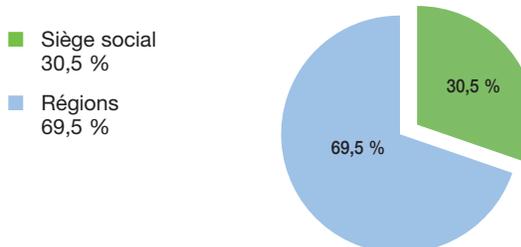
Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois, et une portion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % de l'effectif régulier est situé hors du siège social de Québec.
- Une proportion de 56 % de l'effectif régulier est déployée en dehors des agglomérations de Québec et de Montréal.

Répartition du personnel régulier du Ministère au 31 mars 2007



Répartition de l'effectif régulier (1 717 personnes) du Ministère selon la localisation au 31 mars 2007



Formation du personnel

En 2006, le Ministère a consacré 2 018 911 \$ de son budget en formation afin de développer et de maintenir le savoir-faire de son personnel. Cette somme représente 1,9 % de sa masse salariale, ce qui est supérieur à l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Valorisation du personnel

En 2006-2007, le Ministère a accru ses efforts pour mettre en valeur son personnel. Ainsi a eu lieu un atelier sur la reconnaissance au travail qui réunissait un groupe de gestionnaires et qui s'inscrivait dans le cadre des activités de sensibilisation amorcées depuis quelques années en cette matière.

Tout au cours de l'année, les membres du personnel ont été encouragés par les autorités à s'inscrire et à concourir pour l'obtention de divers prix décernés par différents organismes, et ce, afin de faire connaître ou reconnaître leurs réalisations. À ce propos, 25 membres du MAPAQ qui se trouvaient au nombre des finalistes, dont 15 lauréats, ont été félicités officiellement à la rencontre des cadres de novembre 2006.

Le Ministère encourage également les gestionnaires à souligner les 25 années de service de même que les départs à la retraite des membres de leur personnel, de manière à reconnaître la contribution de ces personnes au sein de la fonction publique québécoise.

Enfin, deux initiatives ont pris forme, soit le Club des retraités du MAPAQ, qui a été créé pour permettre aux personnes qui ont pris leur retraite de rester en contact avec leurs ex-collègues de travail, ainsi qu'une salle d'activité physique, mise à la disposition du personnel afin de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.

ENVerdure : une initiative des employés du Ministère

Le groupe environnemental ENVerdure a officiellement vu le jour en novembre 2005. Il est formé majoritairement d'employés du Ministère. Ces bénévoles ont la volonté de contribuer, par des gestes simples et concrets, à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement et des ressources naturelles.

Le mandat du groupe ENVerdure vise à sensibiliser le personnel du Ministère à l'importance d'adopter des comportements responsables et respectueux à l'égard de l'environnement. Plus précisément, le rôle d'ENVerdure consiste à :

- favoriser la gestion durable et écologique des ressources utilisées au travail et à la maison;
- sensibiliser, informer et responsabiliser le personnel quant aux bonnes habitudes de consommation à privilégier;
- proposer des exemples de gestes concrets qui contribueront à protéger les ressources naturelles.

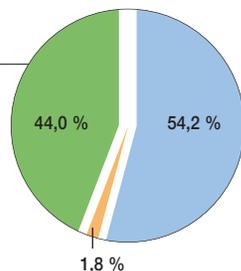
En 2006-2007, les membres du groupe ENVerdure ont organisé diverses activités. En mai 2006, le personnel a reçu une formation sur l'implantation du recyclage multimatière dans le contexte du lancement du programme «Visez juste!», un programme de gestion des matières résiduelles pour les ministères et organismes du gouvernement du Québec mis sur pied par Recyc-Québec. En juin 2006, ENVerdure a publié un bulletin d'information. En décembre 2006, le groupe a organisé une activité de sensibilisation aux emballages écologiques en plus de décorer le hall d'entrée du siège social de Québec. Finalement, une collecte de piles usagées a été réalisée en janvier 2007.

RESSOURCES FINANCIÈRES

En 2006-2007, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 693,2 M\$ (y compris l'amortissement). Elles se répartissent entre le Ministère et les organismes suivants : La Financière agricole du Québec, la Commission de protection du territoire agricole du Québec et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

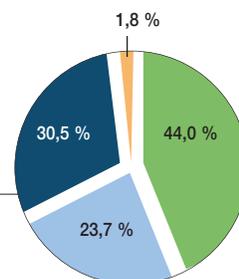
Ventilation des dépenses 2006-2007 Ministère et organismes

- Ministère : 375,6 M\$
 - RMAAQ et CPTAQ : 12,6 M\$
 - FADQ : 305,0 M\$
- 693,2 M\$



Répartition des dépenses 2006-2007 Ministère et organismes

- FADQ – Transferts : 305,0 M\$
 - MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 164,5 M\$
 - MAPAQ – Transferts : 211,1 M\$
 - RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 12,6 M\$
- 693,2 M\$



Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère pour les deux derniers exercices. L'augmentation des dépenses totales s'explique principalement par des dépenses de transfert plus importantes.

	Exercice 2006-2007		Exercice 2005-2006	Écart dépenses réelles
	Budget de dépenses	Dépenses réelles ¹	Dépenses réelles ¹	
(000 \$)				
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires	234 412,4	233 267,7	205 960,0	27 307,7 ²
Développement des entreprises des pêches et des entreprises aquacoles	20 058,2	19 943,1	13 709,0	6 234,1 ³
Institut de technologie agroalimentaire	18 459,7	18 455,0	18 103,0	352,0
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	49 039,9	48 828,3	50 414,0	(1 585,7)
Direction et services à la gestion	46 559,9	46 433,2	45 760,0	673,2
Total	368 530,1	366 927,3	333 946,0	32 981,3
	Budget	Investissements réels	Investissements réels	
Investissements	18 508,9	12 217,1	16 804,0	(4 586,9)

1. Les dépenses sont présentées en excluant l'amortissement des immobilisations et peuvent avoir été révisées.
2. L'écart est principalement attribuable aux programmes de subvention suivants : Remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles, Aide spéciale aux exploitations porcines, Prime-Vert.
3. L'écart est principalement attribuable à l'augmentation de sommes versées dans des programmes de subvention du secteur des pêches.

Répartition des ressources du MAPAQ par orientation du Plan stratégique 2005-2008

Orientation ¹	Dépenses réelles 2006-2007 (000 \$) ²	Effectif régulier ³
Développement économique et régional	245 038,5	905
Sécurité des aliments et santé animale	62 316,2	491
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse	55 795,8	282
Relations fédérales-provinciales et commerciales	3 776,8	39
Modernisation et qualité des services	Voir note 4	Voir note 4
Total	366 927,3	1 717

1. Les ressources ont été réparties de façon approximative en fonction des domaines d'intervention couverts par chacune des orientations du Plan stratégique 2005-2008, auxquelles ont été ajoutées, de manière proportionnelle, les ressources centrales liées à la direction du Ministère et aux services à la gestion.

2. Ces dépenses ne tiennent pas compte de l'amortissement des immobilisations.

3. Ce nombre comprend le personnel régulier au 2 avril 2007. Le personnel occasionnel n'est pas inclus dans cette donnée.

4. Les ressources rattachées à cette orientation touchent également les quatre autres orientations, mais cette fois sous l'angle des façons de faire. Afin d'éviter un double comptage, elles n'ont pas été incluses dans le présent tableau.

Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert du portefeuille ministériel, c'est-à-dire les sommes d'argent qui sont distribuées aux clientèles par l'intermédiaire de nos programmes et des différentes ententes conclues avec nos partenaires, ont totalisé 516,1 M\$ en 2006-2007. Les dépenses de transfert du Ministère, y compris celles des organismes, sont présentées dans le tableau suivant.

Ventilation des dépenses de transfert 2006-2007

	(000 \$)
Ministère	
- Remboursement des taxes foncières et des compensations aux exploitations agricoles	101 080
- Prime-Vert	33 243
- Amélioration de la santé animale au Québec	13 769
- Appui au développement en région	8 738
- Aide à la recherche et au transfert technologique	14 372
- Appui au développement des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture	10 415
- Programme de diversification des entreprises engagées dans la production du tabac	2 629
- Traçabilité des aliments	3 009
- Appui au secteur de la transformation	3 364
- Appui à la formation	1 519
- Aide spéciale aux exploitations porcines touchées par le SDPS	15 000
- Aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage	966
- Autres crédits de transfert	2 971
Sous-total	211 075
La Financière agricole du Québec	305 000
Total	516 075

Investissements

Par ailleurs, le Ministère dispose d'un programme d'investissements pour la modernisation de ses systèmes informatiques, pour la conservation et la modernisation de ses immeubles et pour le renouvellement de son équipement spécialisé. En 2006-2007, des investissements de 12,2 M\$ ont été réalisés.

Performance du secteur
bioalimentaire en 2006



PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE EN 2006

En 2006⁴, l'industrie bioalimentaire québécoise s'est caractérisée par une stagnation de la demande intérieure réelle. De fait, les ventes du commerce de détail ont augmenté de 2,2 %, alors que les prix des aliments achetés au magasin ont grimpé de 2,8 %. Dans le cas de la restauration et des débits de boissons, les recettes ont progressé de 1,8 %, essentiellement grâce au prix des aliments, qui a augmenté de 2,9 %. Au chapitre de l'emploi, le secteur tertiaire a néanmoins connu des gains nets de 7 600 postes (2,3 %).

En ce qui concerne la performance de l'industrie bioalimentaire, le Québec a affiché de moins bons résultats quant à l'évolution du PIB en 2006 (- 0,2 % au Québec comparativement à 0 % dans le reste du Canada). Par contre, depuis plusieurs années, le complexe production-transformation québécois affiche une croissance de la productivité du travail (2,4 %) comparable, voire supérieure, à celle de l'Ontario (2,2 %).

Dans le secteur de la transformation, les livraisons totales sont demeurées presque stables par rapport à 2005, avec une croissance de 0,9 %. Certains secteurs, notamment ceux des produits de la viande (- 1,5 %) ainsi que des boissons et du tabac (- 6 %) ont connu une baisse compensée en partie par la hausse dans les secteurs des produits laitiers (4,7 %) et des produits de boulangerie (7,1 %). Pour une deuxième année consécutive, le secteur de la transformation a essuyé des pertes d'emplois. En 2006, ces dernières ont touché 2 010 personnes (- 2,8 %). Tout comme en 2005, ces pertes se concentrent dans le secteur des boissons.

Les recettes agricoles de marché ont légèrement fléchi en 2006 (- 1,5 %). En effet, alors que l'on enregistre une hausse de 4,6 % des recettes dans les cultures, le secteur du bétail essuie un recul de 3,8 %. La production porcine a connu, pour sa part, une baisse très marquée de 18,9 %.

Globalement, la valeur des exportations internationales a baissé très légèrement (- 0,4 %). Cette diminution est essentiellement attribuable à la forte réduction des expéditions de viande porcine, qui se chiffre à 83,5 M\$ (8,1 %).

L'industrie bioalimentaire québécoise évolue dans une économie très ouverte sur les marchés internationaux et interprovinciaux. Une bonne partie du commerce extérieur au Québec se fait avec le reste du Canada. Il est bon de rappeler que 56 % du flux économique⁵ est expédié à l'extérieur du Québec, dont 32 % vers les autres provinces canadiennes. Également, les achats alimentaires de l'industrie québécoise proviennent en bonne partie des importations internationales et interprovinciales. Environ 48,3 % des achats alimentaires du réseau de détail et des hôtels, restaurants et institutions (HRI) proviennent de l'extérieur du Québec, dont 29 % des autres provinces canadiennes. Pour leur part, les transformateurs et les producteurs importent respectivement 30 et 14 % de leurs achats.

Ainsi, puisque le Québec évolue dans un marché très ouvert, l'industrie bioalimentaire québécoise doit viser constamment à améliorer sa compétitivité pour être en mesure, à tout le moins, de garder ses parts de marché de façon rentable et durable.

L'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine force l'industrie bioalimentaire québécoise, notamment le complexe production-transformation, à être encore plus efficace. Elle constituera vraisemblablement un élément important dans la détermination de la croissance de l'industrie bioalimentaire du Québec.

4. De l'information supplémentaire et exhaustive sur la performance de l'industrie bioalimentaire québécoise se trouve dans le document *Activité bioalimentaire au Québec, bilan 2006* produit par le MAPAQ.

5. Cette expression désigne la somme des ventes des producteurs et des transformateurs sans double comptage.

Principaux indicateurs de l'industrie bioalimentaire du Québec en 2006

Secteurs	Valeur	Variation 2006/2005	Comparaison
Industrie bioalimentaire			
PIB	14 353 M\$	- 0,2 %	Le PIB de l'ensemble de l'économie du Québec a augmenté de 1,8 %.
Emplois	467 477	1,6 %	L'emploi total au Québec a augmenté de 1,3 %.
Investissements	2 211 M\$	1,1 %	Les investissements au Québec ont progressé de 0,9 %.
Exportations	3 819 M\$	- 0,4 %	Les exportations totales du Québec ont augmenté de 3,2 %.
Agriculture			
PIB	2 618 M\$	0,1 %	18,2 % du PIB bioalimentaire
Recettes monétaires du marché	5 356 M\$	- 1,5 %	16,5 % du total canadien
Emplois	58 912	3,0 %	12,6 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements	667 M\$	0,1 %	30,2 % des investissements bioalimentaires
Pêches et aquaculture			
PIB	76,3 M\$	- 4,1 %	0,5 % du PIB bioalimentaire
Main-d'œuvre mensuelle maximale	3 393	11,6 %	0,3 % de l'emploi bioalimentaire
Valeur des captures (pêches)	115 M\$	- 20,5 %	10 % du total du Canada atlantique
Investissements	8,3 M\$	6,4 %	0,4 % des investissements bioalimentaires
Transformation des aliments, boissons et tabac			
PIB	4 830 M\$	- 1,3 %	33,6 % du PIB bioalimentaire
Livraisons manufacturières	17 860 M\$	0,9 %	22,5 % du total canadien
Emplois	69 667	- 2,8 %	14,9 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements	410 M\$	17,5 %	18,5 % des investissements bioalimentaires
Distribution (grossiste et détaillant)			
PIB (détail)	3 387 M\$	0,8 %	23,6 % du PIB bioalimentaire
Ventes (détail)	20 380 M\$	2,2 %	23,2 % du total canadien
Emplois	157 568	1,9 %	33,7 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements	814 M\$	- 5,0 %	36,8 % des investissements bioalimentaires
Restauration			
PIB	3 442 M\$	0,1 %	24 % du PIB bioalimentaire
Recettes	8 129 M\$	1,8 %	20,3 % du total canadien
Emplois	180 040	2,6 %	38,5 % de l'emploi bioalimentaire
Investissements	320 M\$	1,7 %	14,5 % des investissements bioalimentaires

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

RALENTISSEMENT DE CROISSANCE

En raison d'une année difficile pour la production agricole et la transformation alimentaire, notamment dans le secteur des boissons, le PIB de l'industrie bioalimentaire québécoise a connu une diminution par rapport à l'année 2005. En effet, l'estimation du PIB bioalimentaire réel est de 14,4 G\$ en 2006, soit une diminution de 0,2 %. Il s'agit d'un résultat décevant par rapport au taux de croissance affiché par l'ensemble de l'économie québécoise, soit 1,8 %. Cette diminution s'explique essentiellement par la baisse du PIB de l'industrie de la transformation, en particulier dans le secteur des boissons et du tabac, qui a connu une baisse de 7,2 %.

L'industrie bioalimentaire québécoise a enregistré une plus forte diminution du PIB que dans le reste du Canada, où le PIB est demeuré relativement stable. C'est grâce au secteur tertiaire que le Canada a pu maintenir son PIB agroalimentaire, car la transformation (- 1,8 %) et la production (- 0,7 %) ont affiché les performances les plus faibles par rapport à ce qui s'est passé au Québec. C'est encore une fois le secteur des boissons et du tabac qui a nui aux performances de l'industrie canadienne, avec une baisse de 12 % du PIB entre 2005 et 2006.

EMPLOIS BIOALIMENTAIRES

BONNE CROISSANCE

En 2006, le Québec a enregistré une plus faible augmentation de l'emploi bioalimentaire que le reste du Canada. L'industrie bioalimentaire au Québec a fourni de l'emploi à 467 477 personnes, soit une hausse de 1,6 %. L'ensemble de l'économie québécoise a affiché une croissance similaire à celle de l'industrie bioalimentaire (1,3 %). À titre de comparaison, mentionnons que l'emploi dans l'industrie bioalimentaire a augmenté de 2,6 % en Ontario et de 1,8 % ailleurs au Canada. Depuis l'année 2000, le Québec connaît le meilleur taux de croissance de l'emploi bioalimentaire (12,8 %) par rapport au reste du Canada (4,5 %).

Les secteurs de la restauration (180 040 emplois) et de la distribution alimentaire au détail (131 888 emplois) ont poursuivi leur progression en 2006, soit 2,6 % et 3,8 % respectivement, tandis que le nombre d'emplois créés par les grossistes (25 680 emplois) a diminué de 6,7 %. En Ontario, le nombre d'emplois dans le secteur de la restauration a augmenté de 3,3 % par rapport à 3,4 % pour la moyenne canadienne. La croissance du marché du travail dans le secteur de la distribution a été très différente selon la région : 4,2 % en Ontario comparativement à 0,9 % dans le reste du Canada. L'emploi chez les grossistes est également en baisse en Ontario (6,3 %) et presque stable dans le reste du Canada (0,3 % de croissance).

En transformation alimentaire (69 667 emplois), le marché de l'emploi a diminué de 2,8 % au Québec comparativement à une hausse de 0,7 % en Ontario et de 0,9 % dans le reste du Canada. Le secteur des boissons et du tabac est celui qui a subi les plus grandes pertes au Québec : 820 emplois ou une baisse de 10,1 %. Le secteur des viandes a également été très touché par les pertes d'emplois; près de 1 270 personnes ont perdu leur travail, ce qui correspond à une diminution de 6,5 %.

En agriculture et dans les pêches, le marché de l'emploi semble s'être amélioré. En effet, 60 202 personnes⁶ travaillent dans ces deux secteurs, une hausse de 2,9 % (1 707 emplois). L'emploi dans le secteur de l'agriculture a pour sa part augmenté de 4 % en Ontario, tandis que celui du reste du Canada a subi une légère diminution de 0,2 %.

6. Cette donnée est calculée sur une moyenne mobile de cinq ans des données brutes de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada. Une telle démarche se justifie par la très grande volatilité des statistiques issues de cette enquête et concernant ce secteur.

INVESTISSEMENTS BIOALIMENTAIRES

CROISSANCE MODESTE

Selon les dernières données disponibles sur les investissements, les immobilisations de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec totalisaient 2,2 G\$ en 2006. Ce niveau d'investissement est attribuable aux secteurs de l'agriculture et des pêches (30,2 %), de la transformation des aliments et boissons (18,5 %), du commerce de gros (12,8 %), des magasins d'alimentation (23,7 %) et de la restauration (14,5 %).

Par rapport à l'année 2005, la valeur des immobilisations bioalimentaires a augmenté de 23,7 M\$ en 2006, une croissance de 1,1 %. Ce résultat est essentiellement dû à la performance du secteur de la transformation des aliments et boissons ainsi qu'à celui de la restauration, qui ont investi respectivement 61 et 5,5 M\$ de plus. Ces sommes représentent des hausses respectives de 17,5 et 1,7 %. La performance de 2006 est relativement semblable au niveau moyen des cinq années précédentes.

Malgré la croissance des dépenses en immobilisations en 2006, la part du Québec dans l'ensemble des immobilisations bioalimentaires du Canada a glissé pour s'établir à 19,8 %, comparativement à la moyenne des cinq années précédentes, qui était de 21 %⁷. Cette situation est en grande partie attribuable à la poussée des investissements dans le secteur de la transformation des aliments dans les provinces de l'Ouest.

EXPORTATIONS BIOALIMENTAIRES

DIMINUTION DES EXPORTATIONS INTERNATIONALES DU QUÉBEC

En 2006, la valeur des exportations de produits bioalimentaires du Québec s'est établie à près de 3,8 G\$, une baisse de 0,4 % par rapport à 2005. Cette baisse s'explique partiellement par une diminution de 8,2 % des exportations des produits du porc entre 2005 et 2006. Toutefois, au cours de la même période, les exportations internationales de certains produits ont augmenté, notamment celles du sucre et du sirop d'érable (17,3 %) ainsi que celles des produits du chocolat (11 %).

En guise de comparaison, soulignons que les exportations internationales de l'Ontario sont demeurées relativement stables à 8,6 G\$ en 2006. Dans les autres provinces, les exportations ont toutefois augmenté de 7,4 % pour atteindre 19,6 G\$, notamment en raison de la reprise des exportations du bœuf vivant et des céréales.

La valeur des exportations bioalimentaires du Québec vers les États-Unis, qui se chiffre à 2,4 G\$, a baissé légèrement (17 M\$) par rapport à l'année dernière. Quant aux exportations vers les autres pays, elles ont augmenté de 10 M\$.

COMMERCE DES ALIMENTS ET SERVICES ALIMENTAIRES

CROISSANCE MODÉRÉE DE LA DEMANDE ALIMENTAIRE INTÉRIEURE EN DOLLARS COURANTS

Au Québec, la demande alimentaire intérieure a augmenté de 3 % en 2006, atteignant 28,8 G\$. La demande intérieure, quant à elle, est restée stable à 45,5 G\$ en Ontario, tandis qu'elle est en hausse ailleurs au Canada.

Les ventes au détail se sont chiffrées à 20,4 G\$, une croissance de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Les ventes des supermarchés avaient été particulièrement bonnes en 2005; nous remarquons donc cette année un certain réajustement. L'Ontario a pour sa part connu une baisse des ventes dans les supermarchés de 2,3 %, et le reste du Canada a enregistré une hausse de 2,1 %. La faiblesse des ventes dans les supermarchés au Québec et en Ontario s'explique surtout par la restructuration des activités des magasins de Loblaw, notamment en ce qui a trait aux produits de marchandises générales.

Pour le secteur de la restauration, les recettes se sont établies à 8,1 G\$, ce qui équivaut à une hausse de 1,8 %, mais à une baisse de 2,2 % en terme réel. Le faible taux de croissance des ventes dans les services alimentaires s'expliquerait en partie par une saison touristique plus ou moins bonne en raison de la hausse de la valeur du dollar canadien et du prix de l'essence. Ailleurs au pays, les ventes en restauration ont augmenté de 5,5 % en Ontario et de 7,3 % dans le reste du Canada.

7. Cette comparaison exclut le secteur des boissons, puisque les données ne sont pas disponibles pour les autres provinces canadiennes et le Canada.

TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

STABILITÉ DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES

La valeur des livraisons québécoises de l'industrie des aliments, des boissons et du tabac est évaluée à 17,9 G\$ en 2006, une faible hausse de 0,9 % par rapport à 2005. La performance des différents secteurs est relativement partagée. Parmi les principaux secteurs qui ont enregistré une baisse de leurs livraisons, notons celui des produits de la viande (1,5 %), tout le secteur des boissons et du tabac (6 %), notamment la fabrication des boissons gazeuses et de glace (14 %), et le secteur du thé et du café (13 %).

Cependant, le secteur des produits laitiers (4,7 %), celui des sucres et des confiseries (6,4 %) ainsi que celui des produits de boulangerie (7,1 %) comptent parmi les secteurs dont la valeur des livraisons a augmenté. Dans le secteur des produits laitiers, les livraisons ont progressé de 16,6 % depuis 2000.

Dans le cas de l'Ontario, les livraisons de l'industrie des aliments, des boissons et du tabac sont restées stables à 32,9 G\$ par rapport à 2005. Les taux de croissance ontarien et québécois ont été inférieurs à la moyenne canadienne (1,4 %).

AGRICULTURE

BAISSE DES RECETTES MONÉTAIRES DU MARCHÉ AU QUÉBEC

Le secteur agricole québécois a rapporté 5,36 G\$ de recettes agricoles de marché en 2006, une baisse de 1,5 % par rapport à 2005. Par contre, grâce surtout à l'accroissement de 19,6 % des paiements directs, les recettes totales ont progressé modestement de 1 %. Alors que l'on enregistre une hausse de 4,6 % des recettes dans les cultures, celles du secteur du bétail diminuent de 3,8 %. La production porcine a connu pour sa part une baisse très marquée de ses recettes (18,9 %).

Sous l'angle de l'importance des recettes, les principales productions au Québec sont le lait (34,5 %), le porc (15,7 %), la volaille et les œufs (10,7 %). Dans le cas des cultures, les revenus des secteurs des fruits et légumes et de celui des grains représentent 10,3 % et 8 % respectivement.

Les recettes provenant du marché progressent de 1,8 % en Ontario et de 2 % au Canada. Par contre, les recettes totales baissent de 0,1 % en Ontario, tandis qu'elles augmentent de 0,7 % au Canada.

PÊCHES ET AQUACULTURE

DIMINUTION DE LA VALEUR DES DÉBARQUEMENTS

Pêche maritime

En 2006, les débarquements de l'ensemble des pêches commerciales en eau marine au Québec ont atteint 58 743 tonnes, ce qui représente une valeur de 115,1 M\$. Il s'agit d'une augmentation de 2,5 % du tonnage et d'une diminution de 20,5 % de la valeur par rapport à 2005. Les débarquements québécois continuent à contenir surtout des crustacés. Ainsi, les trois espèces les plus importantes sur le plan de la valeur sont le crabe des neiges (39,3 M\$), le homard (38,3 M\$) et la crevette (18,9 M\$). Ces espèces représentaient 83,7 % de l'ensemble des débarquements en 2006. La valeur des débarquements a subi, cette année encore, une baisse importante de 29,8 M\$. Ces résultats s'expliquent par une baisse des prix payés pour ces trois espèces. Les emplois directement reliés aux activités de pêche ont diminué de 2,3 % en 2006.

Aquaculture

Les ventes aquacoles pour 2006 (eau douce et eau marine) sont estimées à 12,6 M\$, ce qui correspond à 1 668 tonnes de produits. Il s'agit d'une diminution de 4,3 % en valeur et de 23,5 % en quantité par rapport à l'année 2005. L'aquaculture en eau douce représente la principale activité, avec un chiffre d'affaires estimé à 12 M\$ en 2006 et à 1 375 tonnes de produits vendus. Les principales espèces élevées en eau douce au Québec sont l'omble de fontaine et la truite arc-en-ciel. Le chiffre d'affaires de l'aquaculture en eau marine est estimé à 0,6 M\$, soit 293 tonnes de produits. Les principales espèces maricoles sont la moule et le pétoncle. En 2006, la main-d'œuvre maximale mensuelle est stable avec 310 emplois.

Transformation des produits marins en région maritime

La valeur des expéditions des 72 établissements de transformation de produits marins situés en région maritime est estimée à 205,5 M\$ en 2006, ce qui représente une diminution de 14,3 % par rapport à 2005. En 2006, le crabe des neiges, le homard et la crevette comptaient pour 77,3 % de la valeur totale des expéditions des usines, soit près de 159 M\$. En 2006, la main-d'œuvre maximale mensuelle estimée (4 500 emplois) a baissé de 2,9 % comparativement à 2005 (4 633 emplois).

PIB et investissements

L'estimation du PIB réel du secteur est de 76,3 M\$, une diminution de 4,1 % par rapport à l'année 2005. Bien que modestes, les investissements de 8,3 M\$ dans le secteur des pêches représentent une augmentation de 6,4 % en comparaison de l'année 2005.



Orientations ministérielles
et résultats 2006-2007



ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2006-2007

APERÇU DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

MISSION

Influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.

VISION

Afin de valoriser le secteur de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, le Ministère s'engage à être :
un chef de file et partenaire pour une industrie bioalimentaire prospère et variée, tournée vers la valeur ajoutée, produisant des aliments sains dans le respect de l'environnement et en appui au développement du Québec et de chacune des régions.

Enjeux / Orientations	Axes d'intervention
Développement économique et régional Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification et valeur ajoutée • Services-conseils agricoles en région • Recherche et innovation technologique • Formation, main-d'œuvre et relève
Sécurité des aliments et santé animale Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Traçabilité • Surveillance de la santé animale • Maîtrise des risques alimentaires
Protection de l'environnement et cohabitation harmonieuse Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Agroenvironnement • Aquaenvironnement
Relations fédérales-provinciales et commerciales Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Politique agricole canadienne • Politiques canadiennes des pêches et de l'aquaculture • Négociations commerciales et règlement des différends
Modernisation et qualité des services Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des interventions • Services en ligne • Qualité des services et planification des ressources humaines

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL

ORIENTATION

Appuyer le développement économique du bioalimentaire en partenariat avec l'industrie ainsi que les acteurs gouvernementaux et régionaux

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Des régions prospères, un monde rural et maritime animé d'une grande vitalité** grâce à des interventions ministérielles qui contribuent à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'au développement d'une industrie de la transformation alimentaire présente sur tout le territoire.
- **Des entreprises bioalimentaires performantes et concurrentielles dans un marché de plus en plus exigeant** grâce à un meilleur accès à une information de pointe ainsi qu'à des services-conseils spécialisés et adaptés à leurs besoins.
- **Une authenticité garantie des produits régionaux et de niche** par un meilleur encadrement des appellations réservées et des termes valorisants.
- **Une industrie bioalimentaire innovante et à la fine pointe du savoir-faire** grâce aux efforts soutenus en recherche et en innovation technologique engendrés par le partenariat et l'effet de levier des interventions ministérielles.
- **Une main-d'œuvre agricole et agroalimentaire compétente et au fait des grands enjeux de société** grâce à une formation spécialisée adaptée aux défis de l'heure.
- **Des activités bioalimentaires dont la pérennité est assurée** par l'entrée des jeunes dans le secteur.

AXE D'INTERVENTION : DIVERSIFICATION ET VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Le Ministère a orienté son action de manière à assurer un meilleur appui technique et financier à la création de valeur ajoutée, au développement de la transformation alimentaire en région ainsi qu'à la diversification de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture en fonction des créneaux porteurs.

Six programmes d'aide financière sont pilotés par le Ministère :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés;
- Développement des entreprises alimentaires et des régions;
- Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales;
- Appui au développement des appellations réservées;
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

En raison d'une concurrence accrue sur les marchés, des préoccupations en matière de santé et d'environnement et de la diminution des stocks traditionnels, le secteur des pêches et de l'aquaculture s'oriente de plus en plus vers :

- la production d'aliments à valeur ajoutée et la valorisation globale de la biomasse marine pour de nouveaux marchés;
- la diversification de ses activités par l'exploitation de nouvelles pêcheries et par l'aquaculture;
- l'amélioration de la mise en marché de ses produits.

OBJECTIF

Contribuer à l'accroissement de l'emploi et de l'investissement en région par la diversification et la transformation des produits agroalimentaires, des pêches et de l'aquaculture de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les emplois et les investissements générés par les projets de développement appuyés par le MAPAQ (suivi annuel);
- 3 000 emplois auront été créés et des investissements de 1,5 G\$ auront été réalisés en transformation alimentaire, et la valeur des livraisons aura dépassé les 23 G\$.

Emplois et investissements par nos interventions

INDICATEURS Emplois et investissements générés par les projets de développement appuyés par le Ministère	RÉSULTATS					
	Nouveaux emplois ¹		Emplois consolidés ¹		Investissements (M\$) ²	
	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006
Secteurs						
Agriculture ³	252	168	418	166	51,9	53,7
Transformation	103	117	301	239	11,3	11,5
Pêches et aquaculture ⁴	187	166	1 287	430	11,1	6,0
Total	542	451	2 006	835	74,3	71,2

1. Ces emplois sont à temps plein et à temps partiel (selon les prévisions des entreprises).
2. Ces investissements incluent l'aide financière du Ministère. Pour le secteur de l'agriculture, l'aide technique est également prise en compte.
3. Ces données représentent les résultats en agriculture concernant des projets soutenus financièrement ou techniquement, alors que, dans le secteur de la transformation ainsi que dans celui des pêches et de l'aquaculture, le soutien est seulement financier.
4. Dans le secteur des pêches, nous établissons un emploi équivalent temps complet (ETC) à 800 heures travaillées par année. Ce total correspond au travail réalisé pendant 20 semaines à raison de 40 heures par semaine.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, l'intervention du Ministère a contribué à créer 542 emplois et à en consolider 2 006 autres, produisant ainsi des investissements totaux de 74,3 M\$. L'atteinte de ces résultats est liée notamment au soutien de 5,0 M\$ accordé dans le cadre de six programmes d'aide financière :

- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région et Appui à la diversification et à la transformation en agriculture et en agroalimentaire dans les régions-ressources et les territoires ciblés (57 projets et 0,6 M\$ d'aide engagés);
- Développement des entreprises alimentaires et des régions, Soutien au secteur de la fabrication des boissons alcooliques artisanales et Appui au développement des appellations réservées (108 projets et 1,4 M\$ d'aide engagés);
- Appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales (38 projets et 3,0 M\$ d'aide engagés).

Des 165 projets appuyés par le secteur agroalimentaire, 130 visaient particulièrement la transformation alimentaire, y compris les produits régionaux et de niche, la valeur ajoutée et la diversification des marchés. Par ailleurs, 35 autres projets ont permis à des entreprises agricoles de diversifier leurs productions, de prendre de l'expansion ou tout simplement de démarrer une production.

Grâce à son programme d'appui à l'innovation et au développement, le Ministère a contribué à la réalisation de projets de diversification et de mise sur pied de nouvelles activités dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Il a par le fait même contribué à la création d'emplois ou à l'allongement de la période de travail de plusieurs travailleurs saisonniers. Ces projets portaient principalement sur :

- la capture et la transformation d'espèces traditionnelles (crabe des neiges, homard, crevette nordique);
- la capture et la transformation d'espèces peu valorisées jusqu'à maintenant (crabe commun, goberge, maquereau, oursin vert);
- la création de produits à valeur ajoutée (emballage sous atmosphère contrôlée de truites, de crevettes, de moules, de produits fumés);
- le développement de l'aquaculture (mye, moule et truite);
- la commercialisation et la promotion des produits.

En plus des 38 projets appuyés par le Programme d'appui à l'innovation et au développement dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales, le Ministère a également soutenu 4 projets d'affaires ayant contribué à maintenir l'activité économique des régions maritimes. Ce sont, par exemple, les projets *Gaspésie gourmande* et *Bon goût frais des Îles*, qui ont contribué au positionnement et à la mise en marché des produits marins transformés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. On parle donc, pour l'ensemble du secteur des pêches, de 42 projets d'affaires contribuant au dynamisme de l'économie du Québec maritime. L'aide financière totale de 3,1 M\$ du Ministère pour ces 42 projets a engendré des investissements par des partenaires de l'ordre de 8,0 M\$.

RÉALISATIONS 2006-2007

Programme d'aide aux exploitations porcines touchées par le syndrome de dépérissement postsevrage

Le syndrome de dépérissement postsevrage (SDPS) est caractérisé par le dépérissement des porcelets, principalement à la fin de leur séjour en pouponnière et au début de l'engraissement. Cette maladie a occasionné des pertes économiques importantes à l'industrie porcine québécoise en 2005, puisqu'au cours de cette année, les entreprises touchées ont subi un taux de mortalité supérieur à la normale dans les élevages.

Face à cette situation, le Ministère a annoncé, en novembre 2006, la mise en place du Programme d'aide aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage. Une somme de 15,2 M\$ a été octroyée pour ce programme, qui comportait trois volets : des compensations pour les pertes dues à l'augmentation du taux de mortalité, une aide à l'amélioration des liquidités d'entreprise et une aide pour poursuivre les recherches sur la maladie.

Programme d'aide spéciale aux exploitations aux prises avec le nématode doré dans la zone réglementée

Le 8 décembre 2006, le Ministère a mis en place un programme d'aide spéciale destiné aux exploitations touchées par le nématode doré découvert dans la municipalité de Saint-Amable. En vertu de ce programme, les entreprises de la zone réglementée ont pu bénéficier d'un prêt sans intérêt, dont le montant était déterminé en fonction des superficies cultivées en 2006, soit 400 \$ par hectare pour la culture de pommes de terre et 800 \$ par hectare pour les productions ornementales. Le montant total de l'aide a été de 533 000 \$, et le prêt maximal octroyé a été fixé à 50 000 \$ par entreprise.

Programme d'aide financière destiné aux producteurs d'oiseaux d'élevage

Le Ministère a mis en place des mesures de biosécurité afin de réduire au minimum les risques d'une épidémie d'influenza aviaire et ainsi protéger la production avicole du Québec. Il a d'abord adopté, le 4 novembre 2005, un règlement obligeant le confinement des oiseaux domestiques pour les protéger des contacts avec les oiseaux sauvages, lesquels sont des porteurs potentiels du virus de l'influenza aviaire.

En mai 2006, pour aider les exploitations à se conformer au règlement sur le confinement, le Ministère a offert le Programme d'aide spéciale au confinement des oiseaux d'élevage (PASCOE) et le Programme projets pilotes d'appui aux exploitations agricoles de volailles sur pâturage dans le cadre du règlement sur les oiseaux captifs (PPP), ce qui correspond à un budget global de 1,7 M\$ répartis sur deux années. La période d'inscription s'est terminée le 3 novembre 2006, et 33 projets ont été appuyés dans le cadre du PASCOE, alors que 10 projets pilotes sont actuellement en évaluation. Les projets pilotes visent à mettre au point les technologies de confinement des oiseaux sur pâturage, telles que les serres mobiles et les fils suspendus. Les producteurs ont jusqu'au 31 mars 2008 pour fournir au Ministère le rapport final de leur projet.

Diversification des entreprises engagées dans la production de tabac

La diminution de la consommation de tabac au Québec et la fin des achats de tabac québécois par les grands manufacturiers de cigarettes ont compromis la viabilité de cette production, dont la majorité des entreprises sont situées dans la région de Lanaudière. Une mesure d'aide spéciale a été mise en place en 2004 afin d'aider les entreprises productrices de tabac à délaisser ce type de culture et à diversifier leurs activités. Cette mesure est terminée depuis le 31 mars 2007.

À la fin du programme, 53 des 57 entreprises visées avaient signé une convention d'aide financière avec le Ministère. Ainsi, elles renonçaient à la production de tabac pour se consacrer principalement à la production maraîchère (courges, oignons espagnols, fraises, choux chinois, etc.) et à la production de gazon ou de cèdres. Sur les 11 M\$ disponibles, une aide totale de 10,4 M\$ leur a été consentie depuis trois ans. Sans aide gouvernementale, le risque était grand que plusieurs producteurs se retirent complètement de l'agriculture et que le tissu agricole de la région de Lanaudière en soit modifié de manière importante.

Développement économique de l'agriculture – Quelques exemples de réalisations régionales

Salon de l'établissement en agriculture: une première en Chaudière-Appalaches

En février dernier, la région de la Chaudière-Appalaches a tenu son premier Salon de l'établissement en agriculture. Cette activité, qui s'inscrit dans la Politique jeunesse du Ministère, est une heureuse initiative de l'équipe régionale et de ses partenaires. Au total, six conférences ont été présentées, dans lesquelles des gens nouvellement établis et des spécialistes du milieu agricole ont témoigné de leur expérience. Plusieurs sujets figuraient à l'ordre du jour: la relève féminine, le plan d'affaires, l'approche globale de financement, l'importance de la communication, le repositionnement de la mise en marché et les diverses approches d'établissement.

Plan quinquennal de développement 2007-2012 dans le Centre-du-Québec

Un exercice majeur de concertation régionale a permis de mettre à jour et de consolider une vision commune et innovatrice à l'égard du développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'équipe régionale du Centre-du-Québec a participé activement à cette démarche afin que les secteurs agricole et agroalimentaire maintiennent une position de tête dans l'activité économique régionale. Six axes de développement ont d'ailleurs été définis. Déjà, des actions concrètes s'inscrivent dans la vision du plan quinquennal, notamment l'ouverture d'un abattoir et d'un nouveau marché public d'alimentation biologique.

Marché public du Vieux-Noranda

La première édition du Marché public du Vieux-Noranda a connu un vif succès en 2006. Avec le soutien de l'équipe régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, le Marché a pu accueillir environ 300 personnes tous les samedis du mois, de juillet à octobre, permettant ainsi aux producteurs et aux transformateurs régionaux de faire des affaires d'or. Une quinzaine de producteurs locaux y offraient leurs alléchants produits, au plus grand bonheur des visiteurs: fruits et légumes, fromages, boissons alcoolisées, confitures, petits fruits sauvages et viandes fraîches.



© MARC LAJOIE, MAPAQ

Journée axée sur la transformation en Montérégie-Est

À l'occasion de la journée Transformation, Agri-Vision et ses partenaires, dont l'équipe régionale de Montérégie-Est, ont proposé un colloque régional ayant pour thème « Innover pour durer ». Les différents conférenciers présents ont traité de sujets inédits relatifs à la démarche d'innovation en entreprise. Une table ronde de transformateurs a également été organisée, et les participants ont livré un témoignage concret à propos des facteurs de réussite à considérer. Ce colloque a certainement permis à plus d'une centaine d'entreprises et d'acteurs du milieu de se familiariser avec des techniques de mise en marché novatrices.

Développement régional de l'Estrie: bien connaître pour mieux prévoir

Afin de sensibiliser le milieu estrien à l'importance du secteur agricole et d'harmoniser les mesures appliquées au démarrage des entreprises agricoles, l'équipe régionale de l'Estrie a réalisé et diffusé la série de profils statistiques *Agriculture et agroalimentaire* et *Transformation alimentaire en Estrie*. Ces outils stratégiques, qui ont été présentés aux instances municipales et économiques, dressent le portrait agroalimentaire de la région, de ses six municipalités régionales de comté (MRC) et de la ville de Sherbrooke.

Développement économique de l'industrie des pêches et de l'aquaculture – Quelques exemples de réalisations régionales

Amélioration de la compétitivité dans le secteur de la transformation de la crevette en Gaspésie

Le Ministère a consenti une aide financière de 720 000 \$ pour la modernisation technologique de deux entreprises gaspésiennes spécialisées dans la transformation de la crevette. Ce soutien financier a engendré des investissements supplémentaires de 1,4 M\$. Le Ministère est partenaire de ces entreprises dans leur développement technologique et l'optimisation de leur productivité. Son aide vise à favoriser l'accroissement de la productivité de ces entreprises de transformation afin d'améliorer leur compétitivité sur le marché mondial des poissons et fruits de mer.

Innovation dans les produits et procédés de transformation dans la région de la Côte-Nord

Grâce à la reconstruction, en 2006, de l'usine de Pêcheries Supérieures, localisée dans la région des Escoumins, la Côte-Nord dispose maintenant d'une usine unique en son genre au Québec. La déuration, un procédé novateur utilisé par l'entreprise, permet de rendre propres à la consommation humaine des myes gisant dans des zones fermées. De plus, l'usine de Pêcherie Manicouagan, une des rares usines en région maritime à s'être fortement orientée vers la fabrication de mets cuisinés à base de produits marins, a également été reconstruite en 2006. Ces deux projets d'affaires ont bénéficié de l'aide financière et technique du Ministère.

Projet novateur associant production de truite et production de salade

L'entreprise Cultures aquaponiques (M. L.) inc., située à Sainte-Agathe-des-Monts dans la région des Laurentides, est la première au Québec à utiliser un nouveau procédé nommé « aquaponie », qui fait appel à la fois aux techniques de l'aquaculture et à celles de la culture hydroponique. Le procédé se distingue des systèmes traditionnels de production par l'utilisation de la même eau pour l'élevage des truites et pour la croissance des plants de laitue. Cette approche est particulièrement intéressante en regard du développement durable, car elle permet de valoriser les rejets piscicoles tout en menant une activité complémentaire de culture maraîchère respectueuse du milieu aquatique. Le Ministère a appuyé, tant financièrement que techniquement, la deuxième phase d'un projet pilote permettant de documenter davantage les variables techniques et économiques de ce nouveau mode de production afin de déterminer son potentiel de développement commercial.

Expansion des aires de production de moules aux Îles-de-la-Madeleine

Aux Îles-de-la-Madeleine, l'élevage de la moule bleue se pratique traditionnellement dans les lagunes. Le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM), où travaille une équipe scientifique et technique du Ministère localisée à Cap-aux-Meules, a démontré la faisabilité de l'élevage mytilicole au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine grâce à un projet de recherche et développement ainsi que de transfert technologique entamé en 2001. Le transfert technologique à l'industrie a amené des producteurs à déposer, en 2006-2007, des demandes de permis pour une expansion des activités industrielles. Cette démarche pourrait entraîner, par la suite, un accroissement de la capacité de production aux Îles-de-la-Madeleine.



Suivi de l'emploi, de l'investissement et de la valeur des livraisons en transformation alimentaire

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS	
		2006-2007	2005-2006
Emplois créés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 3 000	- 3 668	- 1 658 ¹
Investissements réalisés dans le secteur de la transformation alimentaire	Cumul de 1,5 G\$	758 M\$	348,5 M\$
		RÉSULTATS	
		2006-2007	2005-2006
Valeur des livraisons réalisées dans le secteur de la transformation alimentaire	Plus de 23 G\$	17,9 G\$	17,7 G\$

Source : Statistique Canada.

1. Cette donnée a été révisée par rapport au *Rapport annuel de gestion 2005-2006*.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Emplois

Pour une troisième année consécutive, le secteur québécois de la transformation essuie des pertes d'emplois. En effet, en 2006, le secteur fournissait 69 667 emplois, soit 2 010 (2,8 %) de moins que l'année précédente. Ces pertes d'emplois sont partagées entre le secteur des aliments (- 1 190) et celui des boissons et du tabac (- 820). Dans ce dernier secteur, 4 885 emplois ont été perdus depuis les cinq dernières années. Ces pertes ont effacé les gains d'emplois (4 961) réalisés dans le secteur des aliments au cours de la même période. En effet, le niveau actuel d'emploi dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec est équivalent à celui de 2001. À ce moment, l'industrie comptait 69 592 employés.

En 2006, en plus du secteur des boissons et du tabac, celui des viandes a subi les plus grandes pertes d'emplois au Québec. Avec près de 1 270 emplois supprimés, c'est 6,5 % de tout l'effectif qui a quitté le secteur. Les emplois dans l'ensemble du secteur de la fabrication au Québec ont diminué de 2,2 % en 2006 par rapport à 2005. En ce qui a trait à la transformation alimentaire, le marché de l'emploi a enregistré une modeste hausse de 0,7 % en Ontario et de 0,9 % dans le reste du Canada.

Investissements

L'industrie de la transformation alimentaire au Québec a investi 409,5 M\$ en 2006, une hausse de 17,5 % par rapport à 2005. Le secteur des aliments a augmenté ses immobilisations de 19,3 %, ce qui équivaut à une valeur de 317,4 M\$. Quant aux investissements du secteur des boissons, ils se chiffraient à 92,1 M\$, soit une hausse de 11,8 % par rapport à l'année précédente.

Le secteur québécois de la fabrication a investi 4,4 G\$ en 2006, soit la même somme que l'année précédente. En 2005 et en 2006, l'industrie de la transformation a injecté quelque 758 M\$. Il lui reste 742 M\$ à investir en 2007 et en 2008 pour atteindre la cible de 1,5 G\$ d'investissements entre 2005 et 2008.

Livraisons manufacturières

La valeur des livraisons totales de l'industrie de la transformation alimentaire québécoise est demeurée stable par rapport à 2005, soit 17,9 G\$. Cette stabilité cache cependant une certaine disparité dans les différents secteurs. Ainsi, parmi les principaux secteurs qui ont enregistré une baisse de leurs livraisons, on trouve les produits de la viande (1,5 %), tout le secteur des boissons et du tabac (6 %), notamment la fabrication des boissons gazeuses et de glace (14 %), et le secteur du thé et du café (13 %).

La hausse des livraisons de quelques secteurs majeurs a compensé les pertes enregistrées par les secteurs cités ci-dessus. Ces secteurs importants sont le secteur des produits laitiers (4,7 %), le secteur des sucres et des confiseries (6,4 %), celui de la fabrication d'aliments pour animaux (8,3 %) et celui des produits de boulangerie et de fabrication de tortillas (7,1 %). Dans le cas du secteur des produits laitiers, les livraisons ont progressé de 16,6 % depuis 2000.

À titre de comparaison, soulignons que les livraisons de tous les secteurs manufacturiers au Québec ont progressé de 2,9 % par rapport à 2005. La valeur des livraisons de l'industrie ontarienne des aliments, des boissons et du tabac a diminué de 0,1 % par rapport à la même période pour atteindre 32,9 G\$, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne (1,4 %).

La cible de 23 G\$ pour 2008 avait été établie alors que Statistique Canada fixait la valeur des livraisons à près de 20 G\$ en 2004. Depuis, l'organisme a fortement révisé les chiffres à la baisse pour établir la valeur des livraisons à 18,6 G\$ pour 2004. À cela, il faut ajouter la conjoncture économique favorable, qui a entraîné une augmentation importante de la valeur du dollar canadien par rapport aux principales devises étrangères, dont le dollar américain. Cette appréciation a provoqué un changement rapide au sein de l'industrie québécoise de la transformation. Par exemple, le secteur des viandes a vu la valeur de ses livraisons baisser de près de 687 M\$ depuis 2004.

RÉALISATIONS 2006-2007

Salon international de l'alimentation de Montréal

Le quatrième Salon international de l'alimentation (SIAL) de Montréal, qui a eu lieu du 28 au 30 mars 2007, a réuni plus de 750 exposants venant de 40 pays. Ce salon spécialisé a permis de découvrir tant les innovations que les traditions mondiales dans le domaine des produits alimentaires.

Ce rendez-vous biennal d'envergure internationale, le plus important du genre en Amérique du Nord, est devenu, au fil des ans, un événement incontournable qui attire près de 18 000 professionnels de l'industrie alimentaire d'ici et d'ailleurs. Le Ministère appuie financièrement ce salon depuis sa première présentation, en 2001, et joue un rôle important en mettant en valeur le savoir-faire, la capacité innovatrice et la diversité des entreprises québécoises en matière de transformation alimentaire et d'exportation. Transformation Alimentaire Québec a accordé plus de 500 000 \$ pour la tenue de cette quatrième édition.

Au pavillon des services gouvernementaux du Québec, des représentants du Ministère, en particulier de Transformation Alimentaire Québec, de la Société générale de financement et de Hydro-Québec, étaient à même de fournir de l'information, notamment sur le développement des exportations, le soutien régional en matière d'innovation et les économies d'énergie.

Transformation Alimentaire Québec s'est à nouveau illustré auprès des exportateurs québécois en organisant des rencontres d'affaires individuelles entre des acheteurs étrangers et des entreprises québécoises :

- 24 acheteurs américains et canadiens ont participé à plus de 280 rendez-vous impliquant près d'une centaine d'entreprises québécoises;
- 16 entreprises japonaises ont pris part à 61 rendez-vous auxquels étaient conviés 26 manufacturiers québécois.

Ces échanges ont mené à l'établissement de nouvelles relations d'affaires pour nos entreprises, dont la participation croissante à ce type d'activités témoigne de leur niveau élevé de satisfaction. À cet égard, la qualité de l'offre québécoise, l'effort de jumelage préalable aux rencontres, le profil relevé et l'intérêt manifeste des acheteurs ont été les points marquants d'une activité hautement productive, selon les exportateurs et les acheteurs invités.

Promotion des produits régionaux et de niche

En s'associant avec différents partenaires, Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) s'est impliqué dans l'organisation de plusieurs événements visant à promouvoir les produits régionaux auprès des consommateurs et à faire reconnaître leur importance pour le développement économique des régions.

La participation de TRANSAQ s'est traduite, entre autres choses, par une aide technique ou financière dédiée au Festival de la gastronomie et à la Coupe des nations, à la Fête des vendanges et au premier Salon des vins et fromages du Québec.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES-CONSEILS AGRICOLES EN RÉGION

Contexte

Le Ministère offre une contribution financière aux entreprises agricoles qui veulent obtenir des services-conseils sur le plan technique, de même que dans les domaines de la gestion, de l'accompagnement relatif au transfert de ferme et de l'agroenvironnement. Ces services sont offerts en partenariat avec les entreprises participantes, qui assument une partie des coûts. L'accès à ces services pour un nombre croissant d'entreprises est déterminant dans l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture québécoise.

De plus, le Ministère multiplie les activités collectives pour améliorer l'accès à de l'information de pointe et joindre un nombre croissant d'entreprises agricoles. En outre, il réalise des projets d'essai et d'innovation technologique ainsi que des activités de vulgarisation et d'information afin d'aider les entreprises à s'adapter aux conditions du marché.

OBJECTIF

Améliorer l'accès des entreprises agricoles à des services spécialisés et à de l'information de pointe de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 15 000 entreprises (50 %) auront utilisé les services-conseils subventionnés par le MAPAQ;
- 25 000 participations d'entreprises auront été obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Nombre d'entreprises ayant utilisé les services-conseils subventionnés par le Ministère ¹	15 000	13 340 ²	11 263 ^{2,4}
Participations d'entreprises obtenues annuellement aux activités collectives de transfert technologique organisées par le Ministère	25 000/an	28 084 ³	31 180 ³

1. Il s'agit de services-conseils subventionnés par le Ministère ou au moyen de programmes fédéraux gérés par le Ministère.
2. Selon cette méthode de calcul, certaines entreprises pouvaient être membres de plus d'un regroupement ou obtenir des aides financières au regard de plusieurs programmes et ainsi être comptabilisées plus d'une fois.
3. Certaines entreprises ont pu participer à plusieurs activités et être comptabilisées plus d'une fois.
4. Ces résultats ont été révisés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, on évalue à 13 340 le nombre d'entreprises qui ont reçu des services-conseils subventionnés. Plusieurs d'entre elles ont toutefois pu recevoir des aides financières dans le cadre de plusieurs programmes ou pour plus d'un service-conseil. Toutefois, lorsque l'on comptabilise les entreprises agricoles ayant bénéficié d'au moins un service-conseil subventionné, on obtient un résultat de 10 062 (donnée préliminaire), ce qui permet d'établir à 67 % le niveau d'atteinte de la cible triennale de 15 000 entreprises.

Les entreprises agricoles ont pu profiter de services-conseils subventionnés dans divers domaines :

- l'agroenvironnement, par l'entremise de 83 clubs-conseils en agroenvironnement (CCEA) et de 3 regroupements (anciens organismes de gestion des fumiers) subventionnés par le programme Prime-Vert du Ministère et au moyen du Cadre stratégique agricole – volet Environnement dans le cas des CCAE : 8 398 entreprises bénéficiaires;
- l'encadrement technique et l'établissement en agriculture, par l'entremise des quatorze nouveaux réseaux Agriconseils en place depuis mars 2006, dont le mandat est d'administrer les fonds réservés aux services-conseils subventionnés, et, dans une faible proportion, au moyen du Cadre stratégique agricole – volet Renouveau : 2 004 entreprises bénéficiaires;
- la gestion, dont le financement provient du Cadre stratégique agricole – volet Renouveau et des quatorze réseaux Agriconseils : 2 938 entreprises bénéficiaires.

Ces entreprises ont reçu une contribution gouvernementale totale de 14 M\$ qui a permis d'embaucher plusieurs centaines de conseillers entièrement dédiés aux entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés permettent aux entreprises d'évoluer dans un environnement fortement compétitif, marqué par la libéralisation des marchés, l'innovation technologique ainsi que les exigences environnementales et sociétales.

Participations d'entreprises aux activités collectives de transfert technologique

Pour 2006-2007, on estime à 908 le nombre d'activités collectives de transfert technologique réalisées par les équipes régionales du Ministère, pour un total de quelque 28 084 participations d'entreprises. La cible de 25 000 participations d'entreprises est encore une fois largement dépassée. Une bonne proportion de ces activités, soit 40 %, visait l'agroenvironnement, plus particulièrement la lutte intégrée, la réduction des fertilisants, le travail réduit du sol et la protection des cours d'eau. Les autres activités portaient principalement sur l'horticulture, les grandes cultures, les productions animales et l'acériculture.

Les équipes régionales du Ministère ont ainsi été très actives en matière de transfert technologique, notamment sur le plan de l'organisation d'activités collectives. Ces activités leur ont permis de joindre un grand nombre d'entreprises, de les informer, de les sensibiliser et de vulgariser les meilleures pratiques et technologies agricoles. Elles sont très importantes dans le milieu parce qu'elles permettent d'accélérer l'adoption de ces pratiques et de ces technologies ainsi que le transfert des connaissances de pointe aux entreprises.

Les activités collectives ont été nombreuses et diversifiées :

- projets d'essai et d'innovation technologique en collaboration avec de petits groupes d'entreprises;
- activités de démonstration et de vulgarisation au champ : journées agricoles, démonstrations à la ferme, visites d'entreprises;
- activités d'information et de vulgarisation en salle : conférences, colloques, stands d'information.

RÉALISATIONS 2006-2007

Réseaux Agriconseils : une implantation réussie

Depuis avril 2006, quatorze réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles sont en place dans chacune des régions desservies par le Ministère. On les appelle maintenant les « réseaux Agriconseils ».

Ces réseaux ont le mandat d'administrer les ressources réservées aux services-conseils subventionnés et destinés aux entreprises agricoles dans les domaines de l'encadrement technique, de la gestion et de l'établissement en agriculture.

Le principal objectif de ces nouvelles organisations est de faciliter l'accès aux services-conseils individuels et collectifs à un plus grand nombre d'entreprises agricoles.

Au cours de leur première année de fonctionnement, les réseaux Agriconseils ont subventionné 2 760 entreprises agricoles pour des services-conseils individuels et collectifs d'une valeur globale de 4,6 M\$. De cette somme, 2,2 M\$ proviennent du Ministère et 2,4 M\$ ont été fournis par les entreprises agricoles. Les services-conseils subventionnés couvrent les domaines suivants :

- l'encadrement technique;
- la relève et l'établissement en agriculture;
- la gestion technico-économique.

La clientèle bénéficiant de services-conseils subventionnés augmente déjà. Dans le domaine de l'encadrement technique, cette croissance est remarquable : en 2005-2006, les clubs d'encadrement technique regroupaient 1 515 membres, alors qu'en 2006-2007, 1 742 entreprises ont reçu au total 2 304 services-conseils techniques, principalement dans le cadre de projets touchant la gestion des cultures.

Volet Renouveau du Cadre stratégique agricole

En 2006-2007, le volet Renouveau du Cadre stratégique agricole en était à sa deuxième année d'activité, marquée par un accroissement important de sa clientèle.

Aide aux entreprises agricoles

- Deux programmes complémentaires à ceux du Ministère sont dotés d'une enveloppe de 18,3 M\$ pour la période 2005-2008.
- Le principal objectif de ces programmes est d'aider les entreprises à accroître leur rentabilité et à améliorer leurs compétences en gestion.
- *Programme des services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC)*
 - Il permet de réaliser le diagnostic financier de l'entreprise et son suivi, ainsi que d'élaborer un plan de relève ou un plan d'affaires.
 - Une aide financière de 3,3 M\$ a été versée à 1 735 entreprises pour des services-conseils d'une valeur totale de 3,8 M\$.
- *Programme de planification et d'évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée (PEPVA)*
 - Il permet de mener une étude de faisabilité ou d'élaborer un plan d'affaires destiné à un projet de valeur ajoutée.
 - Une aide financière de 54 340 \$ a été apportée à 7 entreprises pour des services-conseils d'une valeur totale de 108 680 \$.

Appui aux conseillers agricoles

- Le programme Initiatives d'appui aux conseillers agricoles vise à améliorer l'expertise, les outils et les connaissances des conseillers agricoles afin d'accroître la rentabilité et la compétitivité des entreprises. Il permet notamment d'élaborer des outils d'encadrement, d'information et de réseautage dans le but de faciliter le travail des conseillers agricoles ainsi que la diffusion d'information technico-économique de pointe.
- Il dispose d'un budget total de 4 M\$, qui était entièrement engagé au 31 mars 2007 et dont plus de 1,1 M\$ ont été déboursés.
- Actuellement, 34 projets sont en cours, par exemple un guide d'accueil et d'intégration à l'intention des nouveaux conseillers, un répertoire des conseillers experts de deuxième ligne et un guide sur la photopériode pour les conseillers en production ovine.

Activités collectives de transfert technologique en région

Gestion de l'eau par bassin versant : une priorité pour la Capitale-Nationale

Depuis maintenant une quinzaine d'années, l'équipe régionale de la Capitale-Nationale apporte un soutien majeur aux organismes de gestion de l'eau par bassin versant. En 2006-2007, la priorité a été accordée à la rivière La Chevrotière, située dans la MRC de Portneuf. Ainsi, 74 kilomètres de cours d'eau ont été parcourus et caractérisés afin de repérer les problématiques environnementales en relation avec les activités agricoles. Un rapport personnalisé a été remis aux 33 entreprises agricoles riveraines. Il s'agit d'un geste profitable pour la protection de notre environnement.

Journée sur la pomiculture biologique en Montérégie-Ouest

Une journée de démonstration et de discussion à propos des techniques innovatrices utilisées dans un verger en transition biologique a été organisée par l'équipe régionale de la Montérégie-Ouest, en collaboration avec ses partenaires. Étant donné les défis liés à la pomiculture biologique, cette journée offrait une excellente occasion aux participants d'en apprendre davantage sur cette production et, ce faisant, de réaliser qu'il est possible d'obtenir une production de qualité dans un contexte biologique. Forte de la présence de chercheurs, de conseillers et de producteurs d'expérience, cette activité a permis d'aborder un éventail de sujets, entre autres la phytoprotection, la lutte contre les mauvaises herbes et la présentation de nouvelles techniques novatrices. Manifestement, le virage biologique est une option de plus en plus envisagée par les producteurs.

Guide d'implantation des écrans boisés en Mauricie

Avec la participation de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, l'équipe régionale de la Mauricie a produit un guide technique sur l'analyse des coûts et des bénéfices liés à l'aménagement d'écrans boisés près des bâtiments d'élevage. Cet outil vise à faciliter l'implantation d'écrans boisés, comme brise-odeurs ou simplement comme écrans visuels, dans un souci de cohabitation harmonieuse. En raison de l'intérêt qu'il a suscité, ce guide est rapidement devenu une réalisation d'envergure provinciale.



© ERIC LABONTE, MAPAQ

Gestion agroenvironnementale des élevages vache-veau en Outaouais

L'équipe régionale de l'Outaouais a produit un cédérom interactif et 45 fiches, en français et en anglais, sur la gestion agroenvironnementale des élevages vache-veau en enclos d'hivernage. Créés à partir du *Guide des bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*, ces outils visent à soutenir les entreprises agricoles dans leur gestion quotidienne et dans la prise de décisions ayant des répercussions sur l'environnement.

AXE D'INTERVENTION : RECHERCHE ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Contexte

Le Ministère reconnaît l'importance du rôle joué par l'innovation dans le développement de l'industrie bioalimentaire. Elle est considérée comme un moteur qui permet aux entreprises québécoises d'améliorer leur compétitivité. Le soutien à l'innovation technologique offert par le Ministère est de trois types : le soutien donné à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise, le financement et la gestion de programmes de soutien financier à l'innovation et la participation à des actions concertées avec des partenaires publics et privés. Le maillage entre les partenaires publics et privés est un bon indice de la diffusion des connaissances et de l'intégration des technologies dans les entreprises. L'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui de ses partenaires en constitue un excellent indicateur.

Dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, le Ministère offre aussi un important soutien professionnel pour assurer le développement durable et la compétitivité des entreprises. Les trois centres de recherche et développement du Ministère apportent et transfèrent à l'industrie des connaissances stratégiques, en partenariat avec les institutions scientifiques, les entreprises et les organismes publics provinciaux ou fédéraux.

OBJECTIF

Soutenir l'innovation en partenariat par un investissement dans des activités de recherche, de transfert technologique et de diffusion des connaissances de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'effet de levier de l'investissement du Ministère sur celui des partenaires sera d'au moins 2,1.

INDICATEURS	CIBLE	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur de l'agroalimentaire ^{1,2,3}	---	2,00	2,21 ⁵
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires du secteur des pêches et de l'aquaculture ⁴	---	4,09	1,80
Effet de levier exercé par l'investissement du MAPAQ sur celui des partenaires pour l'ensemble du secteur bioalimentaire	Au moins 2,1/an	2,14	2,19 ⁵

1. Centres d'expertise du secteur de l'agroalimentaire : Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ); Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ); Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO); Valacta, centre d'expertise en production laitière; Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et Alliance pour l'innovation en agroalimentaire (APIA).
2. Centres de recherche appliquée du secteur de l'agroalimentaire : Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM); Centre de recherche en sciences animales de Deschambault (CRSAD); Centre de recherche Les Buissons inc. (CRLB); Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER) et Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA).
3. Programmes de soutien financier à l'innovation du secteur de l'agroalimentaire : Action concertée Novalait; Action concertée Environnement rural (2005-2006); Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées; Programme d'appui financier aux expositions agricoles; Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique et Conseil des appellations agroalimentaires du Québec; Programme de soutien à l'innovation horticole; Programme de recherche technologique en bioalimentaire (2005-2006) et Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire (2006-2007).
4. Appui financier à la recherche et au développement du système d'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture : aide aux projets de développement du système d'innovation; aide aux projets de recherche et développement, de transfert technologique, de veille et de diffusion.
5. Ce chiffre a été révisé à la hausse.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, le Ministère a injecté 26,73 M\$ pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Cette initiative a engendré une activité économique totale de 83,92 M\$, ce qui a produit un effet de levier de 2,14. Les résultats détaillés sont présentés ci-après.

Secteur de l'agroalimentaire

En 2006-2007, le Ministère a accordé 24,96 M\$ dans le secteur de l'agroalimentaire pour soutenir l'innovation technologique par diverses formules de partenariat touchant les domaines de la recherche, du transfert technologique et de la diffusion des connaissances. Ce partenariat a engendré une activité économique totale de 74,90 M\$, pour un effet de levier de 2,00. L'effet de levier obtenu cette année est légèrement inférieur à l'objectif, soit 2,1 par an d'ici 2008. Puisque l'effet de levier moyen pour les trois dernières années demeure supérieur à la cible, il y a tout lieu de croire que l'objectif de 2008 sera tout de même atteint. Chaque dollar investi par le Ministère pour soutenir l'innovation technologique a donné lieu à une injection de fonds de 2,00 \$ de la part de ses partenaires. Cette contribution financière

a permis à l'industrie agroalimentaire de bénéficier, encore cette année, d'une aide substantielle pour consolider son développement économique et pour augmenter sa compétitivité. Le Ministère a également la ferme intention de continuer à jouer un rôle important au chapitre de l'innovation en s'associant avec le milieu.

Centres de recherche appliquée dans le secteur de l'agroalimentaire

Les centres de recherche appliquée sont des organismes autonomes qui exercent leurs activités dans les secteurs de l'acériculture, des productions animales, des grains, de l'agroenvironnement, de la pomme de terre et des petits fruits nordiques.

En 2006-2007, en vertu de ces ententes, le Ministère a accordé une aide financière de plus de 10 M\$. Le chiffre d'affaires des centres de recherche appliquée s'élève à un peu plus de 15 M\$. Chaque dollar attribué et liant le Ministère à ces organismes a engendré des investissements de 0,47 \$ de la part des partenaires publics et privés.

Centres d'expertise dans le secteur de l'agroalimentaire

L'engagement du Ministère dans des centres d'expertise qui sont en contact direct avec les clientèles constitue une démarche résolument orientée vers l'innovation. Par l'entremise de ces centres, le Ministère soutient l'introduction de nouvelles technologies de pointe, la diffusion du savoir ainsi que le réseautage entre les acteurs afin d'améliorer la rentabilité des entreprises agroalimentaires dans des secteurs aussi variés que les productions porcine, ovine, horticole et laitière.

En 2006-2007, pour un chiffre d'affaires totalisant 26,4 M\$, la contribution du MAPAQ s'est élevée à 4,7 M\$. L'effet de levier des investissements consentis par le Ministère est donc très important. Chaque dollar attribué en vertu des ententes avec ces centres d'expertise a engendré des investissements de 4,68 \$ de la part des partenaires publics et privés.

Programmes de soutien financier à l'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire

Des programmes de soutien financier à l'innovation technologique ont été mis en œuvre afin d'appuyer des projets de recherche structurants pour l'industrie, et ce, dans divers secteurs. De plus, au fil des ans, le Ministère a conclu des partenariats fructueux avec d'autres ministères concernés par la recherche, particulièrement avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et les fonds subventionnaires (FQRNT, FQRS et FQRSC⁸). Par la mise en place de programmes d'innovation technologique dans les domaines de la recherche, du transfert technologique et de l'adaptation, le Ministère consent à partager, avec le secteur privé et d'autres partenaires du secteur public, les risques associés à ces activités.

En 2006-2007, pour des projets acceptés d'une valeur de 33,4 M\$, le Ministère a accordé une aide de près de 10,1 M\$ relativement à l'ensemble des programmes de soutien à l'innovation et des actions concertées. Chaque dollar investi par le Ministère a entraîné des contributions publiques et privées de 2,32 \$⁹. Ces investissements constituent un apport précieux pour l'industrie agroalimentaire québécoise, et le Ministère entend poursuivre dans la voie du partenariat.

Secteur des pêches et de l'aquaculture

En 2006-2007, le Ministère a accordé 1,77 M\$ au secteur des pêches et de l'aquaculture pour soutenir, en partenariat, la réalisation de 17 projets de recherche, de transfert technologique, de diffusion de connaissances et de développement du système d'innovation.

Ce soutien a engendré des investissements totaux de 9,02 M\$. Chaque dollar investi par le MAPAQ pour appuyer l'innovation technologique a donné lieu à une injection de fonds de 4,09 \$ de la part de ses partenaires. L'effet de levier en 2006-2007 a donc été nettement supérieur à l'objectif de 2,1, tout comme l'effet de levier moyen des trois dernières années, qui a atteint 2,96. Cette contribution financière permet à l'industrie des pêches et de l'aquaculture de matérialiser de nombreux projets utiles aux entreprises et aux régions maritimes.

8. FQRNT : Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies

FQRS : Fonds québécois de recherche en santé

FQRSC : Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

9. Les effets de levier ont été établis en tenant compte du chiffre d'affaires des demandeurs dans le cas du Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignées et du Programme d'appui financier aux expositions agricoles et, dans les autres cas, en considérant l'investissement des partenaires.

RÉALISATIONS 2006-2007

Alliance pour l'innovation en agroalimentaire

- L'Alliance pour l'innovation en agroalimentaire (APIA) a été créée en janvier 2007 et lancée officiellement lors du SIAL-Montréal, en mars 2007.
- La mission de l'APIA est de favoriser l'utilisation optimale des ressources en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire québécoise.
- La création de l'APIA répond à une priorité d'action du Plan stratégique 2005-2008 qui vise la mise en place d'un réseau stratégique d'innovation technologique.

Valacta, le centre d'expertise en production laitière

Le lancement officiel de Valacta, dont le processus de création avait été entrepris en 2005-2006, a eu lieu en avril 2006. L'année 2006-2007 a notamment permis :

- de mettre en place des comités d'orientation stratégique;
- de mener une réflexion stratégique impliquant les décideurs de la production laitière.

Valacta a pour mission de différencier et de renforcer le secteur de la production laitière québécoise en stimulant le développement du savoir et sa diffusion parmi les producteurs laitiers du Québec. Il s'agit donc d'un partenariat permettant de soutenir l'innovation technologique auprès des producteurs laitiers. En 2006-2007, le Ministère a investi 1,3 M\$ dans Valacta, pour un effet de levier de 12,56¹⁰.

Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire

- L'année 2006-2007 a été la première année du Programme de soutien à l'innovation en agroalimentaire, qui a remplacé le Programme de recherche technologique en bioalimentaire.
- L'objectif du programme est d'aider l'industrie à répondre aux attentes de la société à l'égard du développement économique et régional, de la sécurité des aliments et de la santé animale ainsi que de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse.
- Dans le cadre de ce programme, 23 projets ont été acceptés, pour une valeur globale de près de 2,6 M\$.

Appui au développement de l'agriculture biologique

Le Ministère a assuré le financement du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) grâce à une convention de 420 000 \$ pour une durée d'un an.

Depuis la réservation de l'appellation biologique en 2000, le nombre d'entreprises certifiées a grandement augmenté et atteint aujourd'hui plus de 1 100. Grâce aux différents programmes que le CAAQ a mis en place, le Québec est aujourd'hui doté d'un système de certification agroalimentaire de calibre international qui lui permet de contrôler l'utilisation de l'appellation biologique. Le CAAQ est d'ailleurs impliqué activement dans l'élaboration du système de certification canadien encadrant les produits biologiques. Le Ministère collabore également à l'élaboration de ce cadre réglementaire et appuie les actions de la Filière biologique dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral.

De plus, dans le cadre de la version 2006-2007 du Programme de soutien au développement de l'agriculture biologique, 21 projets ont été acceptés, ce qui représente une valeur globale de plus de 1,1 M\$. Le soutien financier que le Programme a apporté à ces projets totalise 571 857 \$. Rappelons que le Programme comporte trois volets : l'appui à la certification, l'appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles et l'appui à la mise en marché adaptée.

Le Ministère soutient également les entreprises biologiques et celles qui sont en phase de transition grâce à son réseau de répondants en agriculture biologique.

10. Cette valeur est une estimation.

Organismes génétiquement modifiés

Site Internet sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) : Près de 30 000 visiteurs ont navigué sur le site Internet gouvernemental consacré aux OGM depuis son lancement en novembre 2004 (www.ogm.gouv.qc.ca).

Étiquetage des OGM : Plusieurs paramètres de complexité liés à la mise en place d'un étiquetage obligatoire uniquement au Québec doivent être rigoureusement documentés. Lors de la dernière rencontre canadienne des ministres de l'Agriculture (Terre-Neuve-et-Labrador), en juin 2006, les ministres ont décidé de créer un groupe de travail chargé de poursuivre les études sur le sujet.

Traçabilité et détection des OGM : Dans le cadre du Programme de recherche technologique en bioalimentaire, le Ministère finance, pour une deuxième année consécutive, deux projets de recherche universitaire. Ces derniers portent sur le développement de méthodes analytiques quantitatives pour détecter les OGM dans les aliments afin de dresser un portrait global et réel de la présence ou non d'OGM dans les produits offerts dans les épiceries du Québec.

Protection phytosanitaire dans un contexte de développement durable

L'utilisation des pesticides est une pratique qui soulève de plus en plus de questions de la part des citoyens. De plus, différents facteurs environnementaux et culturels ont conduit à une explosion des problèmes phytosanitaires dans plusieurs cultures au cours des dernières années. L'innovation technologique en phytoprotection permet de faire face aux nouveaux ravageurs et de favoriser une utilisation rationnelle et réfléchie des pesticides.

Par son travail de dépistage, le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) contribue à diminuer l'utilisation des pesticides dans les cultures. Le RAP a joint plus de 3 000 abonnés en diffusant près de 300 communiqués (avertissements et bulletins d'information).

Les diagnostics en phytoprotection effectués par le laboratoire de diagnostic permettent d'effectuer des traitements ciblés et favorisent ainsi l'utilisation rationnelle des pesticides. Cette année, le laboratoire a évalué 3 229 échantillons.

Centres de recherche et développement et de transfert technologique du Ministère en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture – Carrefour entre l'industrie et la recherche universitaire

Trois centres de recherche appliquée et de transfert technologique, localisés en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, ainsi qu'une équipe de conseillers technologiques en pisciculture basée à Québec sont sous la responsabilité du MAPAQ. Le Ministère offre ainsi aux entreprises et aux partenaires en innovation un environnement de travail unique en les accueillant dans ses infrastructures de recherche et développement en région maritime, à proximité des principaux débarquements et des activités industrielles de transformation, tout en leur donnant accès au savoir-faire de son personnel. Le Centre maricole des Îles-de-la-Madeleine (CeMIM), le Centre aquacole marin de Grande-Rivière (CAMGR), le Centre technologique des produits aquatiques (CTPA), ainsi que l'équipe de conseillers basée à Québec ont réalisé cette année plusieurs projets de recherche et développement ainsi que de transfert technologique en partenariat avec l'industrie et des institutions de recherche. Ces projets ont permis d'apporter des connaissances qui ont contribué au développement de l'industrie des pêches, de l'aquaculture, de la transformation des produits aquatiques et des biotechnologies marines.

Modernisation des infrastructures de recherche du Ministère aux Îles-de-la-Madeleine

Le MAPAQ a inauguré, en août 2006, son centre de services aux Îles-de-la-Madeleine, un investissement de 5,4 M\$ qui a assuré la modernisation des infrastructures de recherche et développement dédiées à la croissance de l'industrie. L'équipe du CeMIM, qui a emménagé cette année dans ses nouvelles installations, est notamment à l'origine de projets de recherche et développement et de transfert technologique en cours en 2006-2007 et portant sur l'élevage de la moule bleue et du pétoncle géant. Ces projets ont été réalisés avec des entreprises maricoles et des partenaires comme la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM), l'Université Laval, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) et l'Institut Maurice-Lamontagne (IML). Ils visaient, entre autres choses, à valider et à optimiser les différents paramètres relatifs à la collecte du naissain en lagune et en mer, à concevoir et à optimiser les procédés d'élevage assurant une maximalisation de la croissance, ainsi qu'à mieux comprendre la dynamique de la prédation par différentes espèces indésirables et à en minimiser les conséquences.

Entente avec l'UQAR pour le renforcement de la recherche et du transfert technologique en Gaspésie

Le CAMGR a accueilli une nouvelle collaboratrice de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski. Dans le contexte d'une entente de partenariat avec l'Université du Québec à Rimouski, la chercheuse en conchyliculture mènera des travaux, en collaboration avec le personnel du Ministère, qui s'harmoniseront avec les besoins et les occasions d'affaires déterminés notamment par l'industrie, le MAPAQ et la Société de développement de l'industrie maricole.

Conférence internationale sur la valorisation des produits de la mer

Les centres de recherche et développement du Québec, qui possèdent une importante expertise en transformation des produits de la mer, ont profité d'un rayonnement international peu commun, alors que le comité organisateur de la Trans Atlantic Fisheries Technology Conference 2006 accueillait 180 scientifiques, technologues et industriels en provenance de 22 pays nord-américains, européens et océaniques à Québec au mois d'octobre. En investissant leurs efforts et leur expertise dans l'événement, le Centre technologique des produits aquatiques et ses collaborateurs de l'UQAR, de l'Institut des nutraceutiques et des aliments fonctionnels et du Centre de recherche sur les biotechnologies marines ont contribué à une belle réalisation conjointe qui est un gage de collaborations futures.

Développement du système régional d'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

L'UQAR et l'Institut des sciences de la mer, le Centre de recherche sur les biotechnologies marines, la Société de développement de l'industrie maricole, l'Université Laval, le Centre collégial de transfert de technologie des pêches, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation et Développement économique Canada comptent parmi les principaux partenaires du Ministère dans le développement du système d'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture.

En 2006-2007, le Ministère a consenti une aide de 800 000 \$ au Centre de recherche sur les biotechnologies marines pour la réalisation d'activités de recherche et développement et la prestation de services aux entreprises de valorisation de la biomasse marine. Le MAPAQ vise aussi le développement du partenariat entre le Centre technologique des produits aquatiques et le CRBM, de même que l'accroissement du savoir-faire dans les régions maritimes du Québec. De plus, le Ministère a accordé 494 000 \$ pour la mise sur pied d'un service d'aide technique en ce qui concerne les pêches et pour des projets contribuant à la structuration de l'offre de services industriels dans le domaine de la conception de produits et de procédés en transformation des produits aquatiques, des projets réalisés en partenariat avec le Centre collégial de transfert de technologie des pêches.

AXE D'INTERVENTION : FORMATION ET MAIN-D'ŒUVRE

Contexte

Dans un contexte de compétitivité internationale, l'économie du savoir prend une place de plus en plus importante dans l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre. Comme pour les autres secteurs de l'activité économique, le domaine agroalimentaire n'y échappe pas.

Ainsi, afin de favoriser la compétitivité des entreprises du secteur par le développement et le maintien des compétences de sa main-d'œuvre, le Ministère finance les activités de l'Institut de technologie agroalimentaire, le plus grand établissement de formation agroalimentaire au Québec. Ses activités sont réparties dans trois campus, soit celui de La Pocatière, celui de Saint-Hyacinthe et un campus associé, le campus Macdonald de l'Université McGill, puisque le Ministère subventionne la formation technique destinée aux exploitants agricoles anglophones. En partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et Emploi-Québec, maintenant représenté par la Commission des partenaires du marché du travail, le MAPAQ finance également la formation continue des agriculteurs partout sur le territoire grâce au Plan de soutien en formation agricole (PSFA).

OBJECTIF

Assurer une offre de ressources humaines compétentes répondant aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'ITA aura décerné un diplôme à 865 personnes, et le taux de placement de celles-ci avoisinera 100 %;
- les inscriptions et les heures en formation continue à l'ITA et par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole se maintiendront, soit annuellement 3 600 inscriptions et 8 000 heures à l'ITA et 5 600 inscriptions et 8 100 heures au PSFA.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS			
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
Nombre de diplômés ¹	865 diplômés	N. D.	219	259	240
Taux de placement des diplômés de l'ITA ayant répondu à l'enquête ² :	} 100 % d'ici 2008	N. D.	N. D.	74,9 %	73,1 %
- diplômés en emploi					
- diplômés en poursuite d'études					
Nombre d'heures de formation et de personnes inscrites à une activité de formation continue ³ :					
- à l'ITA	8 000 h 3 600 pers./an	6 530 h 3 328 pers.	8 556 h 4 202 pers.	7 763 h 3 638 pers.	7 950 h 3 892 pers.
- par l'intermédiaire du Plan de soutien en formation agricole (ITA inclus)	8 100 h 5 600 pers./an	N. D.	11 145 h 7 550 pers.	10 625 h 7 483 pers.	8 115 h 5 675 pers.

1. Sources : Institut de technologie agroalimentaire, Étude des crédits 2006-2007, pour les diplômés de 2006.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Relance, situation au 31 mars 2006 pour les diplômés de 2005 et situation au 31 mars 2005 pour les diplômés de 2004.

2. Sources : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Relance, situation au 31 mars 2006 pour les diplômés de 2005 et situation au 31 mars 2005 pour les diplômés de 2004.

3. Sources : Bilan des activités 2006-2007, Direction de la formation continue, Institut de technologie agroalimentaire. Plan de soutien en formation agricole, bilan 2005-2006.

RÉSULTATS COMMENTÉS

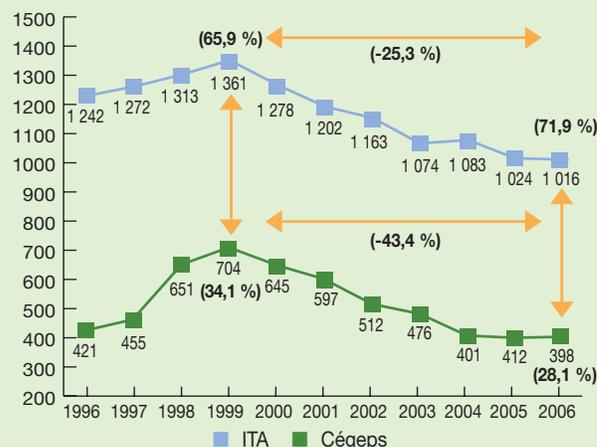
Formation initiale : évolution du nombre de diplômés et du taux de placement des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

L'objectif de décerner un diplôme à 865 étudiants de l'ITA d'ici 2008 devrait s'en approcher bien qu'il soit de plus en plus difficile de le faire, en raison notamment de la diminution des inscriptions depuis 1999. Cette situation fait suite à la baisse du taux de natalité depuis les années 80 (voir le graphique ci-contre).

Par ailleurs, le taux de placement des diplômés de l'ITA se maintient au-dessus de celui des autres établissements d'enseignement collégial (cégeps) qui offrent des programmes de formation technique. Pour les deux années dont les données sont disponibles (2004-2005 et 2003-2004), le taux de placement des diplômés de l'ITA surpasse de 8 points (8,2 %) et de 7 points (7,3 %) celui de tous les établissements d'enseignement collégial, qui s'établit, pour l'ensemble des secteurs, à 66,7 % et à 65,8 %. Quant à la cible fixée, soit 100 % de placement en 2008, elle a été définie en incluant les diplômés qui poursuivent leurs études, ce qui représente des taux de 92,5 % et de 90,1 % pour les deux années de référence.

Comme en fait foi le graphique ci-contre, l'Institut de technologie agroalimentaire demeure, sans conteste, le plus grand centre de formation technique du domaine agroalimentaire au Québec. En effet, l'ITA reçoit actuellement près de 72 % des inscriptions et, compte tenu de la diminution plus rapide des inscriptions dans les autres établissements (8) qui offrent des programmes liés à ce secteur, l'écart ne cesse de croître.

Inscriptions (trois ans) dans les programmes de formation technique du domaine agroalimentaire conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) 1996-2006



Formation continue – Institut de technologie agroalimentaire

L'Institut de technologie agroalimentaire est un des principaux acteurs de la formation continue agroalimentaire au Québec, bien que la prestation de services ait diminué en 2006-2007. En effet, par rapport à l'année précédente, qui fut une année exceptionnelle, le nombre d'heures de formation a diminué de 2 026, et 874 personnes de moins se sont inscrites. Ce revirement de situation est principalement dû à une offre moins importante de programmes de formation professionnelle conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et d'activités de formation dans le contexte des sessions publiques.

Néanmoins, comme l'ITA réalise de plus en plus son offre de services en ligne, le volume de ses activités et les inscriptions en formation continue devraient augmenter. Par exemple, en 2006-2007, des activités de formation sur la salubrité à la ferme ou sur les systèmes de pasteurisation et d'autres destinées aux formateurs en hygiène et salubrité ont été offertes en ligne.

Plan de soutien en formation agricole (PSFA)

Le tableau précédent démontre que, de 2004-2005 à 2005-2006, pour la formation continue offerte par l'entremise du Plan de soutien en formation agricole, le nombre d'inscriptions et le nombre d'activités ont augmenté, principalement dans les programmes conduisant à l'obtention d'une attestation d'études professionnelles (AEP) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Rappelons que le Plan de soutien en formation agricole est un programme financé conjointement par le MAPAQ, le MELS et Emploi-Québec, maintenant représenté par la Commission des partenaires du marché du travail, qui permet, par l'embauche de répondants dans toutes les régions agricoles du Québec, un arrimage entre l'expression des besoins de formation des agriculteurs et l'offre de services des établissements de formation. À la suite de l'évaluation du programme réalisée en 2005-2006, le cadre de fonctionnement a été revu au cours de la dernière année pour assurer un meilleur suivi des activités des collectifs régionaux et une coordination plus efficiente.

RÉALISATIONS 2006-2007

Institut de technologie agroalimentaire

Centre de formation centré sur les besoins de sa clientèle et préoccupé par la qualité de ses activités

En 2006-2007, l'Institut de technologie agroalimentaire en était à la première année d'application de son plan d'affaires 2006-2008. Dans ce contexte, l'ITA a poursuivi la diversification de ses activités pour mieux répondre aux attentes de ses différentes clientèles tout en maintenant la qualité de ses activités courantes. Ainsi, dans la continuité de ce qui a été entrepris en 2005-2006, un vaste chantier a été mis en place pour favoriser l'accessibilité à la formation. À ce propos, soulignons notamment que de nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ont été appliquées à des projets de formation à distance (pasteurisation, hygiène et salubrité, etc.). De plus, en ce qui concerne la reconnaissance des acquis, des outils ont été conçus dans deux programmes de formation afin de mieux intégrer ce service aux pratiques de l'Institut. Des adultes ont également pu s'inscrire à temps partiel aux programmes d'enseignement régulier et, finalement, des programmes d'études ont été adaptés pour permettre une meilleure intégration des nouvelles clientèles.

Par ailleurs, l'ITA a poursuivi ses projets de « Ferme sans relève » et de « Relève sans ferme » dans le contexte de la Politique jeunesse du MAPAQ, de même que ses projets d'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'enseignement, notamment lors d'activités de formation intercampus pour les étudiants d'un même programme d'études. L'ITA s'est aussi doté d'une politique environnementale qui lui a permis d'obtenir le premier niveau de certification « Cégep vert ».

Préoccupation constante: l'innovation et le transfert technologique

Étant un centre de formation spécialisé qui dispose de ressources aussi compétentes que diversifiées, l'ITA poursuit de nombreuses activités de transfert technologique. Dans une perspective de développement durable, le service d'innovation technologique a traité de nombreux dossiers au cours de la dernière année. Notons, à ce propos, la collaboration à la mise en place d'un créneau d'excellence dans le domaine de la valorisation de la tourbe et des technologies agroenvironnementales, l'initiative de concertation en matière de géomatique, la mise en place d'infrastructures de recherche sur le contrôle de la pollution diffuse et sur le traitement des lisiers, la conception de matériel de formation et l'implantation de sites de démonstration pour la mise en place de haies brise-vent, la réalisation d'essais pour les réseaux grandes cultures et bien d'autres.

Rayonnement international reconnu

En 2006-2007, l'Institut aura permis à 87 de ses étudiants d'effectuer des stages à l'étranger dans le contexte de leur formation et à 61 autres de faire un voyage pédagogique. Ces stratégies d'apprentissage auront permis à l'ITA de recevoir le prix Rayonnement international de l'Institut d'administration publique de Québec lors de son gala annuel des prix d'excellence. L'Institut a aussi accueilli 43 étudiants français à l'occasion de stages.

Le Service de la coopération internationale a aussi maintenu l'exportation de ses connaissances et de son savoir-faire en participant à trois projets de partenariat outre-mer au Cameroun, au Rwanda et à Cuba en plus d'avoir effectué des activités de démarchage au Pérou et au Brésil. Ces projets sont soutenus par l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



© MARC LAJOIE, MAPAQ

Soutien au recrutement de main-d'œuvre saisonnière

Pour soutenir les entreprises horticolas quant à leurs besoins de main-d'œuvre saisonnière, le Ministère leur a versé une subvention de 339 553 \$ dans le cadre du Programme de déplacement des travailleuses et des travailleurs agricoles.

AXE D'INTERVENTION : RELÈVE

Contexte

Au Québec, la diminution de la population active constitue un enjeu de première importance. Au moment où plusieurs personnes prendront leur retraite, les différents secteurs d'activité se disputeront la main-d'œuvre. Le secteur bioalimentaire n'échappe pas à cette réalité et devra s'assurer d'attirer davantage de jeunes. Déjà, on dénombre de moins en moins de jeunes agricultrices et agriculteurs, alors que la population agricole est vieillissante.

Afin de répondre à ces préoccupations, le Ministère a entrepris, en 2004, l'élaboration d'une politique jeunesse pour l'ensemble du secteur bioalimentaire. Le premier volet, annoncé le 11 mars 2005, porte sur l'établissement et la relève agricole. Le Plan d'action 2005-2008, qui propose plus de 70 actions, a d'ailleurs été dévoilé en mars 2006. Ces actions touchent principalement le milieu de vie, la formation des jeunes en agriculture, l'accompagnement, l'accès à la profession ainsi que la connaissance de la relève agricole.

Trois autres volets viendront compléter cette politique, soit l'établissement et la relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales (volet 2); l'établissement et la relève de la transformation alimentaire (volet 3) ainsi que la relève de la main-d'œuvre périphérique et des services-conseils du bioalimentaire (volet 4).

OBJECTIF

Favoriser l'entrée des jeunes dans le secteur bioalimentaire :

- 100 % des élaborations des volets prévues auront été réalisées.

INDICATEUR ¹	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS	
		2006-2007	2005-2006
Degré de réalisation de l'élaboration des différents volets prévus à la Politique jeunesse			
- Élaboration du volet Établissement et relève agricole et de son plan d'action	100 %	100 %	100 %
- Élaboration du volet Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales et de son plan d'action	100 %	90 %	35 %
- Élaboration du volet Établissement et relève dans la transformation, la restauration et le détail et de son plan d'action	66 % ²	Démarrage prévu en 2007	Démarrage prévu en 2007

1. L'indicateur a été modifié par rapport à celui inscrit dans le Plan stratégique 2005-2008 afin de tenir compte de l'ensemble des volets de la Politique jeunesse.

2. Étant donné que le troisième volet de la Politique démarrera en juin 2007, nous prévoyons que les deux tiers de l'ensemble des travaux d'élaboration de ce volet seront terminés d'ici 2008.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Les résultats pour l'année 2006-2007 indiquent que 90 % des travaux sont terminés pour le volet Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales. Ces travaux correspondent plus précisément à la réalisation de consultations auprès de l'industrie, à l'élaboration du document *Diagnostic sur l'établissement des jeunes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec* et à la rédaction du document précisant les orientations de ce volet de la Politique.

Le démarrage des travaux du volet Établissement et relève en transformation alimentaire n'a pas été réalisé pendant les mois de l'année 2007 faisant l'objet du présent rapport. Le début de ces travaux étant prévu en juin 2007, les deux tiers de la démarche d'élaboration de ce volet seront achevés d'ici 2008.

RÉALISATIONS 2006-2007

Volet Établissement et relève agricole

En plus de celles réalisées en continu depuis l'adoption du Plan d'action triennal 2005-2008, plus d'une vingtaine d'actions ont été entreprises en 2006-2007.

Le Ministère a procédé à une révision en profondeur de l'offre de service régionale en matière d'accompagnement de la relève agricole par l'implantation de guichets d'accueil au sein des directions régionales. Ces guichets sont fonctionnels depuis avril 2006.

Une journée de formation des conseillers en relève du Ministère a également eu lieu. On y a présenté divers outils et conférences sur le sujet. De plus, différents travaux entourant l'élaboration d'outils d'information tels que les fiches sur les modes d'établissement, le répertoire des aides disponibles à la relève agricole et le fichier de suivi des dossiers relève ont également été réalisés. Ces actions ont notamment été menées dans le but de favoriser l'implantation de la nouvelle offre de service des conseillers en relève du Ministère et de leur fournir des outils. Dans le contexte de ce nouveau service d'accueil régional de la relève agricole, c'est un peu plus de 500 jeunes qui ont été accueillis et orientés par les conseillers régionaux au cours de l'année 2006-2007.

Le Ministère, en collaboration avec différents partenaires, a entrepris une vaste activité de recensement de la relève agricole établie afin de mieux la connaître et de comprendre davantage sa démarche d'établissement. Ainsi, il pourra mieux cibler ses interventions. Près de 9 000 questionnaires ont été envoyés à des jeunes agriculteurs et agricultrices de moins de 40 ans qui détiennent des parts dans une entreprise agricole. Les renseignements recherchés portent sur la formation, la démarche d'établissement, les personnes-ressources consultées et le niveau de responsabilité dans l'entreprise. Les différentes analyses de l'information recueillie seront effectuées en 2007-2008.

2. SÉCURITÉ DES ALIMENTS ET SANTÉ ANIMALE

ORIENTATION

Répondre aux besoins nouveaux en matière de sécurité des aliments et de santé animale par l'amélioration des outils de gestion des risques

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIAIRE

- **Une offre aux consommateurs de produits alimentaires sains** assurée par les services d'inspection des aliments et les programmes de surveillance en place.
- **Un contrôle des risques de contamination associés aux maladies animales** par la surveillance qu'exerce le Ministère au regard du statut sanitaire du cheptel québécois.
- **Une intervention rapide et efficace permettant de circonscrire et de prévenir les problèmes en santé animale et en sécurité des aliments** par l'implantation d'un système de traçabilité.
- **Un meilleur accès aux marchés étrangers pour les produits alimentaires québécois** grâce aux garanties offertes par nos systèmes d'inspection et de traçabilité.

AXE D'INTERVENTION : TRAÇABILITÉ

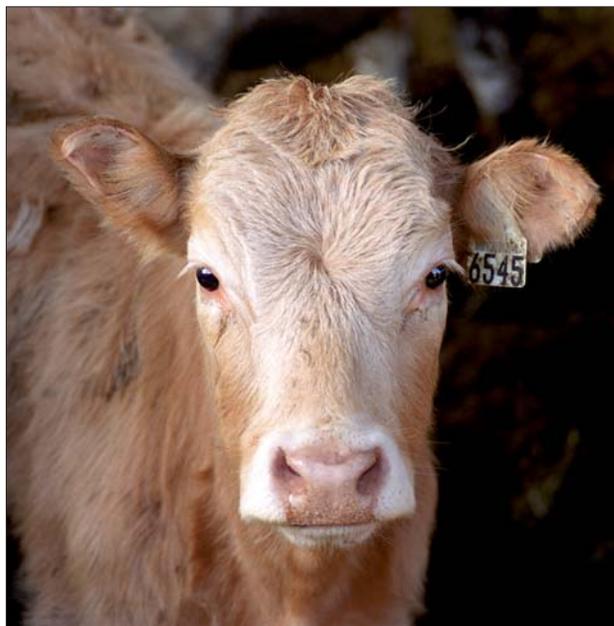
Contexte

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par la qualité des aliments qui leur sont offerts. Par ailleurs, la disponibilité sur les tablettes des marchés québécois de produits en provenance de divers pays impose aux autorités la nécessité de s'assurer de leur innocuité. Qui plus est, les produits du Québec et du Canada exportés à l'étranger se doivent de satisfaire aux normes des pays qui les reçoivent. La mise en place de systèmes de traçabilité des animaux et des aliments s'avère un outil essentiel pour répondre aux exigences des marchés intérieurs et extérieurs.

À l'instar de plusieurs pays, le Canada et le Québec ont implanté ou sont en voie de mettre sur pied des systèmes de traçabilité au sein des différentes filières animales et végétales, et ce, de la ferme à la table. L'harmonisation de ces systèmes à l'échelle mondiale est indispensable pour assurer une intervention rapide et efficace lors de crises sanitaires en élevage, de même que le retrait et le rappel des aliments contaminés et la libre circulation des produits.

Au Québec, les orientations en matière de traçabilité ont été définies par le gouvernement en collaboration avec les partenaires du secteur agricole et alimentaire. Le système implanté tient compte de l'identification des animaux de même que de l'enregistrement des sites où ils se trouvent et de celui de leurs déplacements dans une même base de données. Cette méthode de fonctionnement a pour effet d'assurer l'efficacité de ce système et de favoriser l'analyse rapide et efficace des données dans l'éventualité où un animal, ou ceux avec lesquels il a été en contact, doivent être retracés. L'utilisation d'une boucle électronique et d'un outil de lecture et de transmission électronique de l'ensemble des renseignements nécessaires garantit aussi la fiabilité du système.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a choisi de développer la traçabilité en partenariat avec l'industrie et a confié la gestion du système d'identification et de traçabilité des animaux à Agri-Traçabilité Québec inc. (ATQ), un organisme sans but lucratif dont le conseil d'administration est formé de représentants de l'industrie et du gouvernement.



© ERIC LABONTÉ, MAPAQ

OBJECTIF

Poursuivre l'implantation de la traçabilité des aliments de la ferme jusqu'à la table pour les filières bovine, porcine et ovine de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des phases prévues auront été implantées.

INDICATEUR	SECTEUR CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS	
		2006-2007	2005-2006
Degré de réalisation des différentes phases prévues			
- Traçabilité implantée	Bovin	100 %	100 %
- Traçabilité implantée	Ovin	100 %	100 %
- Traçabilité implantée	Porc	En cours	En cours
- Dossier opérationnel réalisé	Viande bovine	100 %	En cours

RÉSULTATS COMMENTÉS**Traçabilité des ovins et des bovins**

L'identification des bovins et des ovins et le suivi de leurs déplacements sont obligatoires en vertu du Règlement sur l'identification et la traçabilité de certains animaux depuis 2002 et 2004 respectivement. Par conséquent, l'implantation de la traçabilité chez ces espèces est terminée.

Traçabilité des porcs

L'industrie québécoise porcine a convenu de développer la traçabilité des porcs selon l'échéancier proposé par le Conseil canadien du porc. À ce jour, les porcs qui sont menés à l'abattoir ont un numéro de tatouage unique au Canada. Au Québec, ce numéro est associé au bâtiment d'élevage. L'identification de ces porcs constitue une première étape pour la traçabilité.

Traçabilité des aliments

L'Assemblée nationale a sanctionné la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) en juin 2000. Elle prévoit l'obligation pour les exploitants d'entreprises agroalimentaires de se doter d'un système de traçabilité conforme aux exigences qui seront prescrites par règlement, aux fins de rappel et de retrait de produits alimentaires, lorsque leur consommation peut présenter un risque pour la santé.

Les orientations en matière de traçabilité des aliments ont été redéfinies en 2006-2007. Compte tenu de l'orientation qui consiste à développer et à implanter la traçabilité des aliments secteur par secteur, la portée des travaux s'est restreinte à la traçabilité des viandes bovines. Les travaux n'ont pas concerné la traçabilité de toutes les viandes et des produits qui en contiennent.

Ainsi, à la suite de la réalisation du dossier opérationnel, la rédaction d'un projet de règlement sur la traçabilité des viandes bovines destinées à la consommation humaine a été entreprise. L'objectif visé est de définir les règles pour suivre le cheminement des viandes bovines crues, de l'abattoir aux établissements de vente au détail et de restauration.

Ce projet permettra au Ministère d'améliorer sa capacité d'intervenir en situation de crise relativement à la sécurité des aliments, en retraçant et en retirant plus rapidement une viande bovine qui présente une menace pour la santé des consommatrices et des consommateurs.

RÉALISATIONS 2006-2007

Participation d'Agri-Traçabilité Québec au développement du système québécois de traçabilité

En 2006-2007, le Ministère a octroyé une somme de 3 M\$ afin de permettre à Agri-Traçabilité Québec de poursuivre ses activités, notamment au regard de la gestion de la base de données de traçabilité et de l'accompagnement des entreprises dans l'implantation du système de traçabilité.

Participation du ministère au Mois du Québec au Japon

En mars 2007 s'est tenu au Japon un séminaire sur la traçabilité à l'occasion de l'exposition Foodex, principale foire agroalimentaire dans ce pays. Organisé par le Ministère, en collaboration avec la Délégation générale du Québec à Tokyo, et en concertation avec le ministère des Relations internationales et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, cet événement a permis au Québec de faire connaître le système de traçabilité québécois aux Japonais, qui sont très préoccupés par la sécurité alimentaire et la traçabilité.

Des représentants de l'industrie québécoise de même que des paliers gouvernementaux fédéral et provincial sont venus témoigner de leur expertise en ce domaine. La sous-ministre adjointe à la Direction générale de l'alimentation a présenté aux personnes présentes le système québécois de traçabilité. Ce séminaire s'inscrivait dans le Mois du Québec au Japon, lancé dans le cadre de la Politique internationale dévoilée en mai 2006. Cette politique, dans laquelle le Japon est un pays prioritaire, vise à accroître les échanges économiques, culturels et institutionnels ainsi qu'à augmenter la notoriété du Québec auprès du public japonais.

Parmi les retombées du système québécois de traçabilité, rappelons que le Québec a été le premier à pouvoir exporter des veaux au Japon à la suite de la fermeture des frontières au bœuf canadien en raison de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), en mai 2003. Les Japonais qui ont visité l'abattoir de veaux de lait Écolait ont été impressionnés par le fait qu'au Québec, le système de traçabilité permet à l'abattoir de connaître la date de naissance des animaux grâce à la base de données gérée par Agri-Traçabilité Québec.

Travaux à l'échelle canadienne

Le Ministère participe à l'élaboration des orientations du système national de traçabilité des animaux d'élevage avec les représentants des autres provinces canadiennes et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, en vue de s'assurer que le système de traçabilité québécois s'harmonise avec le système canadien. En raison de l'avancement du système québécois dans le développement de la traçabilité, le Québec est en mesure d'exercer un certain leadership dans les travaux menés par le gouvernement fédéral et les autres provinces en vue de l'implantation d'un véritable système de traçabilité au Canada. De plus, le Ministère veille à ce que les entreprises du Québec puissent obtenir leur juste part des aides financières fédérales. Ainsi, grâce à ses interventions, les critères du programme canadien d'appui à la traçabilité ont été modifiés, ce qui a permis aux entreprises du Québec et à Agri-Traçabilité Québec de se prévaloir des aides du programme.

Participation au comité *ad hoc* international sur la traçabilité

Créé par l'Organisation mondiale de la santé animale, le comité *ad hoc* international sur la traçabilité a pour mandat de définir les orientations internationales en matière d'identification et de traçabilité des animaux. Un représentant du Ministère siège à ce comité en tant qu'expert.

Missions étrangères

Le Ministère et Agri-Traçabilité Québec ont accueilli des représentants de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Vietnam et de la Chine qui souhaitent connaître le système de traçabilité québécois. Ils se sont montrés intéressés, entre autres, à l'utilisation de l'identifiant électronique, à l'enregistrement des déplacements des animaux dans une base de données unique et au positionnement des sites où sont gardés ces animaux.

Une mission organisée à l'occasion du Forum de coopération et de partenariat franco-québécois sur la sécurité alimentaire-traçabilité a eu lieu en novembre 2006. Axée principalement sur la traçabilité par lot, cette mission a permis de profiter de l'expertise de la France dans l'implantation de la traçabilité, notamment au sein des filières du porc, de la volaille et du lait.

Traçabilité des cervidés

Depuis 2004, l'Association des cerfs rouges du Québec et l'Association des éleveurs de wapitis du Québec ont montré un intérêt soutenu pour l'identification et la traçabilité des cervidés. Selon ces associations, cette mesure est indispensable pour reconquérir les marchés d'exportation. Ainsi, un projet pilote d'identification et de traçabilité auquel ont participé 28 producteurs et divers partenaires a été mis en œuvre. Le rapport final de ce projet, déposé en décembre 2005, contenait des observations et des recommandations utiles, notamment au regard des étiquettes devant être apposées sur les oreilles des animaux. Rappelons que les travaux relatifs à la traçabilité des cervidés ont débuté en 2006.

AXE D'INTERVENTION : SURVEILLANCE DE LA SANTÉ ANIMALE

Contexte

Le gouvernement du Québec n'échappe pas à la mondialisation et aux répercussions sanitaires et économiques qu'elle peut avoir. C'est pourquoi au fil des ans, par l'entremise du MAPAQ, il s'est doté de mécanismes lui permettant de répondre aux diverses exigences en la matière. À cet égard, le Ministère, de par sa mission très étroitement liée au domaine agroalimentaire, fait partie de ceux qui doivent sans cesse renouveler leurs façons de faire. En effet, afin de protéger adéquatement la santé de la population, il exerce une surveillance constante à toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire. Les outils qu'il a mis en place jusqu'ici afin d'accroître cette vigilance ont fait de lui un chef de file reconnu en matière de surveillance en santé animale.

Bien qu'elle fasse confiance aux gouvernements pour assurer la qualité et l'innocuité des aliments qu'elle consomme chaque jour, la population manifeste toujours des craintes à l'égard de certaines conditions pouvant avoir une incidence sur sa santé, telles la maladie de la vache folle et la grippe aviaire.

Afin de rassurer le consommateur et de répondre de façon efficiente aux nombreux événements qui menacent le statut sanitaire du cheptel québécois et, par conséquent, la qualité des denrées qui sont offertes, le Ministère consolide sans cesse les liens qu'il entretient avec ses partenaires. De plus, il se dote d'outils toujours plus performants qui s'adaptent aisément aux règles sanitaires internationales et à la gestion des risques.

OBJECTIF

Consolider les mécanismes de surveillance et d'intervention au regard de l'état sanitaire du cheptel québécois de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des mécanismes prévus auront été consolidés.

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS	
		2006-2007	2005-2006
Degré de consolidation des mécanismes prévus	100 % des mécanismes prévus consolidés	91,2 % des mécanismes consolidés	82,5 % des mécanismes consolidés

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, l'état d'avancement des travaux en matière de surveillance de la santé animale se situait à 91,2 % par rapport à la cible de 100 % prévue pour l'année 2008.

Les modes de surveillance de la santé animale se sont consolidés en 2006-2007. Ce renforcement est jugé essentiel afin de garantir la sécurité des aliments d'origine animale et de rassurer tant les consommateurs du Québec que les partenaires étrangers.

Parce qu'elles n'ont cessé de préoccuper la population et d'intéresser les divers représentants du secteur bioalimentaire, les maladies animales telles l'influenza aviaire et les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST) ont continué à faire l'objet d'une surveillance particulière de la part du personnel du Ministère. Ainsi, des interventions particulières ont été menées au regard de l'encéphalopathie spongiforme bovine, de la maladie débilitante chronique des cervidés, de la tremblante du mouton, du retrait du matériel à risque spécifié (MRS) de même que de l'influenza aviaire.

Les discussions se sont poursuivies entre le Ministère, l'industrie et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) quant à l'élaboration d'un plan de surveillance au regard de l'influenza aviaire. Parallèlement à ces discussions, le Ministère a accentué sa surveillance par rapport à cette maladie, notamment au regard de l'analyse d'oiseaux soumis dans ses laboratoires. En effet, les oiseaux soumis notamment lors de mortalités dans le troupeau d'origine sont systématiquement analysés pour détecter la présence du virus responsable de l'influenza aviaire.

La surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles et de l'influenza aviaire est grandement facilitée par l'implantation de moyens de diagnostic rapides, efficaces et reconnus sur le plan national. Ainsi, en août 2006, le Ministère, en présence du premier ministre du Québec et du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a annoncé un investissement de 77 M\$ consacré à la modernisation du Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec (LEAQ) et du Laboratoire d'expertise en pathologie animale (LEPAQ). Ces laboratoires disposeront d'une infrastructure de pointe et s'avéreront des milieux d'expertise par excellence pour répondre aux besoins actuels et futurs de la clientèle en matière de diagnostic lié à la pathologie animale.

À Saint-Hyacinthe, la nouvelle infrastructure réunira le LEAQ et les laboratoires de diagnostic et de pathologie de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal. Ce partage permettra de concentrer à Saint-Hyacinthe le savoir-faire nécessaire à la réalisation de diagnostics rapides en cas de crise sanitaire et de positionner le nouveau laboratoire favorablement dans le Réseau national canadien des laboratoires de dépistage.

Surveillance des encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST)

Les EST constituent un groupe de maladies dégénératives fatales à évolution lente qui touchent le système nerveux. C'est un prion, une forme anormale de protéine qui est présente dans le cerveau de l'animal atteint, qui cause cette maladie. La surveillance efficace de ces conditions passe notamment par des épreuves diagnostiques rapides. Ainsi, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec réalise des tests qui lui permettent d'obtenir des résultats en moins de 24 heures. Accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le LEAQ fait partie du Réseau national canadien des laboratoires de dépistage des encéphalopathies spongiformes transmissibles.

En 2006-2007, 3 677 analyses visant à diagnostiquer les EST ont été effectuées sur des cerveaux de vaches, de chèvres, de moutons et de cervidés. Parmi celles-ci, 3 035 analyses ont été réalisées seulement pour détecter l'ESB chez des bovins à risque. Les résultats de ces épreuves se sont tous révélés négatifs, et ce, pour l'ensemble des analyses effectuées.

Depuis juillet 2003, des mesures visant à réduire le risque que l'humain soit exposé à l'agent de l'ESB existent au Canada. Ainsi, les matériaux à risque spécifié (MRS), soit l'ensemble des tissus où l'agent infectieux se concentre chez un animal atteint de la maladie, doivent obligatoirement être retirés de la chaîne alimentaire au moment de l'abattage des animaux et de la découpe de leur viande. De plus, la vente des produits qui en contiendraient est interdite. Le Ministère poursuit ses activités reliées à l'inspection et à la surveillance quant à l'application de ces exigences en plus de continuer à participer au programme de surveillance canadien instauré à cet égard.

Dans les établissements sous son autorité, le Ministère a effectué 3 378 inspections dans les 1 239 établissements alimentaires susceptibles de retirer les MRS des carcasses de bovins. Ces interventions ont permis de s'assurer que les établissements concernés connaissent bien leurs obligations en ce domaine et qu'ils effectuent adéquatement le retrait. De plus, la procédure de contrôle de l'enlèvement des MRS pour la consommation humaine a été révisée pour tenir compte des établissements saisonniers et des vérifications lors de l'enlèvement durant l'abattage.

Surveillance de l'influenza aviaire

Étant donné qu'il pourrait dévaster l'industrie avicole et représenter un risque sérieux pour la santé de la population, le virus de l'influenza aviaire de sous-type H5N1 hautement pathogène a de nouveau fait l'objet de préoccupations spécifiques. En 2006-2007, ce virus a poursuivi sa progression dans les élevages de volailles en Asie, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. C'est pourquoi le Ministère a accru considérablement ses efforts quant à ses activités liées à la veille, à la prévention et à la communication des risques.

Afin de surveiller efficacement l'influenza aviaire et d'intervenir rapidement si la situation le nécessitait, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec réalise des tests pour détecter les souches virales responsables de ce virus. Les résultats de ces épreuves peuvent être connus en moins de 24 heures.

En 2006-2007, 3 049 analyses provenant de différentes espèces aviaires domestiques et sauvages ont été effectuées dans ce laboratoire. Parmi celles-ci, 1 124 ont été réalisées dans un but de surveillance provinciale et 1 925 autres, dans le cadre du programme fédéral de surveillance chez les oiseaux sauvages. En effet, depuis 2005, le Ministère participe activement à l'Enquête canadienne interagences sur l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages vivants et en santé. Rappelons que cette enquête est coordonnée par le Centre canadien coopératif de la santé de la faune et réalisée en collaboration avec le Service canadien de la faune et le Centre québécois sur la santé des animaux sauvages. Ces analyses permettent une surveillance visant à intervenir rapidement en cas de besoin.

Surveillance de l'influenza aviaire : centrale de signalement

En collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et Services Québec, le MAPAQ a annoncé, le 11 août 2006, la mise en service d'une centrale de signalement. Cette dernière vise à améliorer la vigilance et la surveillance au regard des mortalités d'oiseaux et est destinée à recueillir les données sur les mortalités signalées au Québec. Tous les renseignements issus de la surveillance au regard de l'influenza aviaire, notamment les résultats des analyses effectuées au Laboratoire d'épidémiologie animale du Québec à Saint-Hyacinthe et au Centre québécois sur la santé des animaux sauvages, sont transmis à cette centrale et font l'objet d'analyses journalières et hebdomadaires.

Quant aux citoyens, ils sont invités à joindre Services Québec pour rapporter à cette centrale tout cas d'oiseau domestique ou sauvage trouvé mort. En 2006-2007, 2 729 appels ont été logés et traités à la centrale de signalement. Ainsi, grâce à la participation de la population, plus de 600 oiseaux sauvages ont pu être récupérés et analysés au cours de l'année 2006. De ce nombre, la centrale a permis à elle seule, depuis son ouverture, la cueillette et l'analyse de 513 oiseaux. Toutes les analyses se sont révélées négatives pour ce qui est de la présence de la souche asiatique H5N1 hautement pathogène du virus de l'influenza aviaire. Tous les résultats liés à cette surveillance sont diffusés sur le site Internet du Ministère (www.mapaq.gouv.qc.ca).

Enfin, en 2006, 155 plaintes liées au non-respect du règlement obligeant le confinement des oiseaux domestiques ont été acheminées au Ministère. De celles-ci, 48 ont été dirigées vers la centrale entre sa création le 2 août 2006 et le 31 mars 2007. Les producteurs fautifs ont été avisés des obligations auxquelles ils doivent se soumettre depuis l'entrée en vigueur du règlement en novembre 2005 et des pénalités encourues en cas de non-respect de cette réglementation.

Disponibilité d'un plan d'urgence pour la gestion des crises sanitaires

En 2006-2007, le Ministère a poursuivi ses activités au regard de la gestion des crises sanitaires, qui représentent toujours une menace tant sur le plan de la santé humaine et animale que pour l'économie du secteur bioalimentaire.

Puisque les interventions visant à circonscrire toute condition menaçante devraient être rapidement enclenchées, le Ministère a continué à exercer une veille de la santé animale tant à l'échelle provinciale et nationale qu'internationale. Dans le même ordre d'idée, toute situation ou mortalité jugée anormale au sein d'un cheptel animal a fait l'objet d'une investigation particulière.

Afin de mettre à l'épreuve le Plan de soutien d'urgence contre les maladies animales exotiques, élaboré par le Ministère de concert avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, et l'entente relative à la collaboration et à la communication de renseignements en cas de maladie animale exotique, c'est-à-dire absente du territoire canadien, le Ministère a participé à l'organisation de deux exercices avec l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles. Ces événements ont eu lieu en février et en novembre 2006 et ont traité du volet de communication en situation d'urgence. La mise en œuvre de ces exercices permet au gouvernement de se préparer adéquatement afin d'intervenir de façon efficace advenant le cas où une crise surviendrait et que la santé du cheptel et celle des consommateurs seraient en péril.

Toujours en ce qui concerne l'influenza aviaire, le MAPAQ a également procédé à l'intégration des mesures que prendront le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère de la Santé et des Services sociaux et l'Agence canadienne d'inspection des aliments afin d'obtenir la meilleure coordination possible des interventions.

Par ailleurs, le plan gouvernemental en cas de pandémie d'influenza, élaboré sous la coordination du ministère de la Sécurité publique et présenté à l'Organisation de sécurité civile du Québec en novembre 2006, est destiné à soutenir le Ministère dans ses actions pour le contrôle et l'éradication d'un éventuel cas d'influenza aviaire au Québec.

RÉALISATIONS 2006-2007

Surveillance de la rage du raton laveur

À la suite de la découverte du premier cas de rage chez un raton laveur au Québec, le Ministère a participé très activement aux activités de surveillance et de contrôle de cette maladie. Ainsi, entre juin et novembre 2006, les médecins vétérinaires du MAPAQ ont travaillé en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Faculté de médecine vétérinaire et les directions de santé publique de la Montérégie et de l'Estrie afin de circonscrire rapidement les cas signalés et d'informer adéquatement la population. En tout, quatre cas de ratons laveurs infectés ont été trouvés parmi les quelque 1 135 échantillons analysés. Les résultats ont été communiqués aux partenaires du Ministère.

Les mesures entreprises incluaient, entre autres, la capture et l'analyse des ratons laveurs, des mouffettes et des renards dans un rayon de cinq kilomètres des cas rapportés. Elles comprenaient aussi la capture, la vaccination, le marquage et la relâche dans l'environnement des animaux dans un rayon additionnel de cinq kilomètres.

Analyses du Newcastle aviaire

Le Newcastle est une maladie virale qui affecte les oiseaux sauvages et domestiques. Au Québec, comme sur l'ensemble du territoire canadien, la forme la plus virulente de cette maladie n'existe pas. Elle est, en fait, une maladie animale exotique et donc à déclaration obligatoire. Cette maladie pourrait amener des pertes économiques importantes advenant son introduction dans nos élevages domestiques.

Depuis juillet 2006, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec offre un nouveau test qui permet de détecter rapidement le virus responsable de cette maladie. Il permet donc d'exercer une surveillance quant à l'apparition éventuelle de la forme hautement virulente de ce virus en territoire québécois. Pour l'année 2006-2007, 44 tests ont été effectués, parmi lesquels aucun cas de Newcastle hautement virulent n'a été diagnostiqué.

Prévalence de la paratuberculose

La paratuberculose est une maladie bactérienne qui affecte les ruminants, dont les bovins, ovins, caprins et cervidés. Cette maladie peut avoir des répercussions graves sur la santé des cheptels touchés puisqu'elle détériore la condition générale des sujets atteints.

Dans le cadre de sa mission, le Ministère, en collaboration avec ses partenaires, est à mettre sur pied un programme pour diminuer le nombre de cas de paratuberculose dans les troupeaux laitiers et les troupeaux vache-veau au Québec. Ce programme nécessite la mise en place d'outils diagnostiques performants.

En janvier 2007, le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec a implanté un nouveau laboratoire de diagnostic pour cette maladie, en se dotant d'un appareil automatisé qui permet d'effectuer la culture de l'agent responsable de la paratuberculose. Le LEAQ devient donc le seul laboratoire vétérinaire à offrir ce test au Québec. Le nouvel outil diagnostique permet d'effectuer la culture des mycobactéries en six semaines, comparativement à la méthode traditionnelle, qui exige des délais de plus de douze semaines. Le laboratoire est en fonction depuis le début du mois de mars 2007.

Des projets de recherche sur la prévalence de la paratuberculose au Québec sont en préparation, de concert avec la Faculté de médecine vétérinaire. Le Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec soutiendra des activités de diagnostic.

AXE D'INTERVENTION : MAÎTRISE DES RISQUES ALIMENTAIRES

Contexte

Les citoyens du Québec expriment de plus en plus leurs besoins et leurs exigences à l'égard de la qualité et de l'innocuité des aliments qu'ils consomment. La sécurité des aliments est une responsabilité qui incombe à tous les acteurs de la chaîne bioalimentaire, y compris les consommateurs. L'inspection des établissements alimentaires sert à contrôler et à améliorer le niveau de responsabilisation des entreprises et à faire corriger les lacunes observées.

Au Québec, l'inspection des aliments est effectuée selon une méthodologie qui tient compte des risques liés à leur sécurité. La méthode d'inspection basée sur l'évaluation des risques permet de repérer les facteurs à maîtriser et d'établir la catégorie de risque de chaque établissement inspecté. Dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, le vérificateur général du Québec affirmait, le 7 juin 2006, dans les conclusions de sa vérification menée auprès du Ministère, que l'inspection des aliments est effectuée à l'aide d'une méthodologie adéquate qui tient compte des risques liés à leur sécurité.

Dans le domaine de la sécurité des aliments, les priorités d'action du Ministère sont établies en fonction du potentiel de risque pour la santé humaine. C'est dans ce contexte de priorisation que sont réalisées les activités d'inspection. Celles qui sont liées aux déclarations de toxi-infections alimentaires sont effectuées en premier; les plaintes associées à un risque pour la santé sont traitées avec la plus grande diligence, et l'inspection se fait de façon permanente dans les abattoirs sous permis du Québec.

Les établissements comportant le plus haut niveau de risque sont inspectés plus souvent que les établissements à risque faible, et ce, afin de vérifier si les correctifs requis ont été apportés. Par ailleurs, les données d'inspection révèlent que près de 5 % des établissements inspectés figurent dans les catégories de risque « moyenne-élevée » et « élevée ».

OBJECTIF

Assurer la maîtrise des risques pour la santé par les établissements alimentaires de telle sorte que, d'ici 2008 :

- chaque année, plus de 95 % des établissements alimentaires visités aient une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »;
- chaque année, plus de 50 % des établissements visités ayant une charge de risque « moyenne-élevée » ou « élevée » aient réduit leur charge à un niveau inférieur à l'intérieur d'un délai de 12 mois.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »	Plus de 95 %/an	95,8 %	95,6 %
Pourcentage des établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »	Plus de 50 %/an	77,9%	78,1%

RÉSULTATS COMMENTÉS

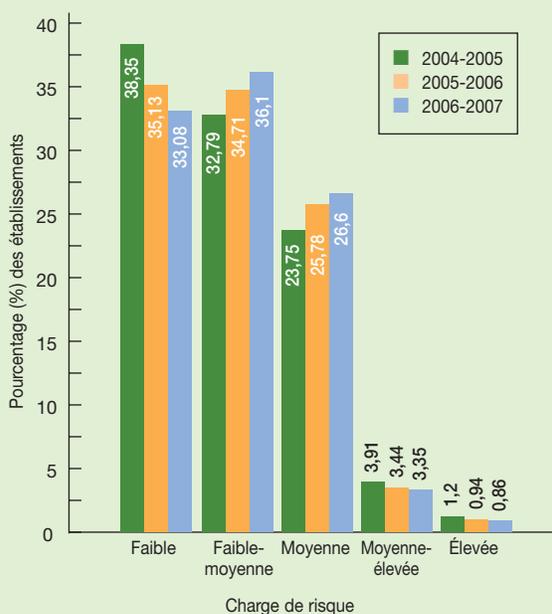
Pourcentage des établissements alimentaires ayant une charge de risque variant de « faible » à « moyenne »

Dans le diagramme ci-contre, pour l'année 2006-2007, si nous additionnons les résultats des établissements se situant dans les charges de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne », nous constatons que 95,8 % des établissements inspectés se trouvent dans ces catégories, dépassant ainsi la cible de 95 %. De plus, la distribution des établissements en fonction de leur charge de risque démontre la progression de la maîtrise du risque dans les établissements alimentaires. Les actions concertées entre le Ministère et les établissements alimentaires ont largement contribué à l'obtention de ces résultats significatifs.

Tout en favorisant le maintien d'une surveillance dans les établissements de risque inférieur, l'application de la méthode d'inspection basée sur les risques (IBR) fait en sorte que les efforts sont concentrés sur les établissements de risque supérieur. En effet, plus la charge de risque d'un établissement est élevée, plus les visites d'inspection sont fréquentes. Ainsi, en étudiant la répartition des visites d'inspection effectuées au cours de l'année, on constate que les établissements de niveau de risque supérieur ont fait l'objet de 6,6 fois plus d'inspections régulières et de suivi que les établissements de niveau de risque inférieur.

Les actions de nature coercitive, telles que les constats d'infraction et les avis de non-conformité, comme celles de nature plus éducative, par exemple les activités de sensibilisation, sont plus fréquentes dans les établissements de niveau de risque supérieur. Afin de diminuer les risques, le personnel inspecteur est donc beaucoup plus présent et effectue plus d'actions dans ces établissements.

Distribution des établissements en fonction de leur charge de risque



Pourcentage d'établissements ayant diminué, à l'intérieur d'un délai de douze mois, leur charge de risque préalablement jugée « moyenne-élevée » ou « élevée »

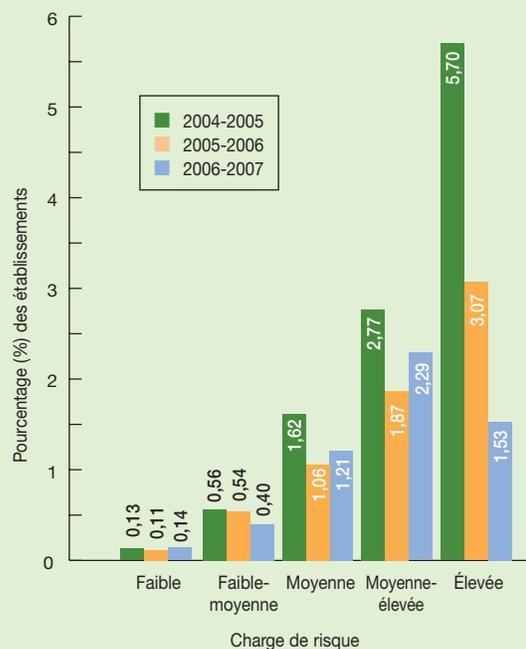
Les activités d'inspection, d'information et de sensibilisation menées par le Ministère ont contribué à l'atteinte de résultats significatifs. Au cours de la dernière année, à la suite des inspections, 77,9 % des établissements qui se situaient à un niveau de risque supérieur sont passés à un niveau inférieur. Cette situation est similaire au portrait observé en 2005-2006.

En effet, les activités d'inspection ont comme ultime objectif de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'établissements se situent au niveau de risque inférieur et, de préférence, dans les catégories de charge de risque les plus faibles. Les catégories de charge de risque « faible », « faible-moyenne » et « moyenne » sont considérées comme un niveau de risque inférieur.

Les données recueillies sur les toxi-infections alimentaires en 2006-2007 démontrent qu'il était onze fois plus risqué de consommer des aliments dans un établissement dont la charge de risque est élevée que dans un établissement à charge de risque faible. En outre, ces données indiquent la nécessité de mettre en œuvre les programmes d'intervention qui caractérisent mieux les établissements de niveau de risque supérieur.

Le diagramme ci-contre indique que, pour une deuxième année, moins d'établissements à risque élevé ont été impliqués dans des dossiers de toxi-infections alimentaires. Il faut également noter que la distribution des établissements ayant une charge de risque élevée a diminué durant cette même période, ce qui confirme l'efficacité des actions prioritaires réalisées par le Ministère dans ces établissements. Ainsi, nous sommes en mesure de constater l'importance de cet indicateur, qui permet notamment d'évaluer le niveau de maîtrise du risque par les entreprises.

Distribution des établissements ayant été associés à une toxi-infection alimentaire en fonction de leur charge de risque



RÉALISATIONS 2006-2007

Activités d'inspection

En 2006-2007, la clientèle répartie dans toutes les régions du Québec représentait 71 122 établissements, c'est-à-dire 13 507 établissements dans le secteur de la production, 3 299 dans celui de la transformation, 2 997 en distribution, 48 739 entreprises de vente au détail, 2 522 établissements reliés à la santé animale et 58 entreprises de récupération d'aliments impropres à la consommation. Le personnel inspecteur du Ministère et celui de la Ville de Montréal, mandaté par le Ministère pour inspecter les établissements de restauration et de vente au détail d'aliments sur son territoire, ont effectué 72 097 inspections. Ils ont également répondu à 5 442 plaintes et traité 1 029 déclarations de toxi-infections alimentaires. Ces interventions ont conduit, d'une part, à l'émission de 11 735 avis de non-conformité ainsi que de 678 constats et rapports d'infraction. D'autre part, elles ont donné lieu au prononcé de 697 condamnations.

Par ailleurs, un total de 73 119 analyses portant sur la vérification de l'innocuité et de la qualité des aliments ont été réalisées à partir des prélèvements effectués par le personnel inspecteur. Les résultats de ces analyses renseignent sur la nature ou l'état du produit alimentaire et appuient ainsi l'évaluation et les décisions des inspecteurs concernant ce produit. Elles permettent de s'assurer que les aliments ne représentent pas de risque pour la santé ou, le cas échéant, de mettre en place des interventions appropriées (ex. : rappels d'aliments) afin de corriger les problèmes décelés. Ces analyses renseignent également sur l'état de diverses situations, dans le cadre de programmes de veille adaptés aux problématiques déjà déterminées au Québec ou ailleurs dans le monde. Afin de s'assurer de la qualité microbiologique de différents produits alimentaires offerts aux consommateurs québécois, des analyses ont notamment été effectuées sur les pâtes alimentaires fraîches farcies, sur les produits artisanaux ou du terroir ainsi que sur les fruits et légumes biologiques. Au regard des analyses chimiques, des travaux ont porté sur la recherche de bromates et de bromures dans diverses eaux embouteillées, sur l'authenticité des fromages et sur la qualité organo-sensorielle du sirop d'érable.

Lorsque des produits alimentaires représentent un risque pour la santé, ils sont retirés du marché. La responsabilité de procéder à un rappel d'aliment incombe à l'exploitant. Le Ministère, quant à lui, doit effectuer une vérification de l'efficacité de chacun des rappels afin de s'assurer que les aliments visés ont bel et bien été retirés de tous les points de vente au Québec. À cet effet, le Ministère a instauré 63 rappels d'aliments, auxquels s'ajoute la vérification de l'efficacité des rappels pour 130 denrées, effectués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur le territoire du Québec. En complément, des communiqués de presse sont diffusés, invitant les consommateurs à être vigilants lorsqu'ils manipulent ou consomment les aliments visés, dans le but de prévenir les allergies et les toxi-infections alimentaires.

La campagne de sensibilisation au lavage des mains déjà en place au Ministère a pris une importance particulière, surtout dans le contexte actuel où le gouvernement du Québec se prépare à faire face à une possible pandémie d'influenza humaine. Le MAPAQ a organisé dix-neuf séances de sensibilisation dans différents ministères et organismes.

Près de 262 entreprises ont participé à des activités de sensibilisation aux bonnes pratiques de manipulation des aliments offertes tant aux exploitants d'établissements alimentaires qu'à leurs employés. Ces séances avaient pour but de les informer afin qu'ils améliorent leurs comportements au regard de la maîtrise des risques alimentaires. Des séances d'information ont aussi été données dans les écoles primaires afin de sensibiliser le jeune public aux règles liées à la sécurité des aliments et aux moyens de se prémunir contre les zoonoses.



© MARC LAJOIE, MAPAQ

Activités du Ministère en matière d'alimentation et de santé

Le Ministère a conduit les travaux d'un groupe de travail sur l'alimentation et la santé réunissant des représentants de toutes les directions générales du MAPAQ afin de répondre aux volontés du gouvernement en matière d'alimentation et de santé. Le rapport produit par le groupe fait état de six grandes orientations ministérielles élaborées afin de promouvoir une bonne alimentation et de saines habitudes de vie :

- prévenir les maladies liées à l'alimentation en s'assurant des plus hauts standards en matière de qualité des aliments;
- sensibiliser, éduquer et informer la population sur les saines habitudes alimentaires;
- inciter les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les restaurateurs et les détaillants à produire, à distribuer et à servir des aliments répondant aux préoccupations nutritionnelles de la population et à promouvoir de saines habitudes alimentaires;
- favoriser les échanges entre les consommateurs, les producteurs et les transformateurs en vue d'encourager la consommation de produits frais et de faire connaître les produits locaux existants tout en sensibilisant les consommateurs à la saine alimentation;
- favoriser la disponibilité d'aliments sains pour la population des différentes régions du Québec;
- intégrer, dans les outils de gouvernance du Ministère, la gestion des préoccupations des problèmes de santé associés à l'alimentation.

Le Ministère est interpellé de différentes manières par ces orientations, et des actions en ce sens ont été réalisées en 2006-2007. D'ailleurs, une journée de conférences sur l'alimentation et la santé ayant pour thème « Le plaisir de bien manger » a été tenue à l'occasion du Salon international de l'alimentation de Montréal, en mars 2007. Le nouveau dépliant qui prône la consommation de fruits et de légumes a notamment été distribué lors de cette journée.

3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET COHABITATION HARMONIEUSE

ORIENTATION

Aider les producteurs agricoles et aquacoles à relever les défis de la protection de l'environnement et de la cohabitation harmonieuse sur le territoire

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Un environnement plus sain** par l'accompagnement des entreprises agricoles et aquacoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.
- **Une meilleure qualité de vie** par des actions qui favorisent la cohabitation harmonieuse en zone rurale.

AXE D'INTERVENTION : AGROENVIRONNEMENT

Contexte

La Stratégie agroenvironnementale du Ministère met à la disposition des producteurs et des productrices agricoles les ressources humaines et financières dont ils ont besoin pour s'adapter au Règlement sur les exploitations agricoles (REA) d'ici 2010 et ainsi assurer la pérennité de leur entreprise. Elle les conduit également à adopter des pratiques de conservation des ressources qui vont au-delà des obligations réglementaires.

La Stratégie agroenvironnementale comprend plusieurs outils qui permettent d'accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur virage environnemental, présentement en cours :

- plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA);
- appuis techniques et financiers (dont le programme Prime-Vert);
- implantation de l'écoconditionnalité;
- mise à jour des renseignements agroenvironnementaux;
- gestion collective des surplus de matières fertilisantes;
- recherche et développement.

Dorénavant, le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, lancé en décembre 2006 par le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ainsi que l'Union des producteurs agricoles du Québec, oriente également l'action ministérielle en agroenvironnement (voir la section « Réalisations 2006-2007 » de ce chapitre).

OBJECTIF

Accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 12 600 (60 %) des exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 disposeront d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental;
- 87 % des exploitations visées d'ici 2010 entreposeront leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat (par rapport à 78 % en 2003-2004);
- 4 500 exploitations auront été appuyées pour réaliser des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS CUMULATIFS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Nombre d'exploitations agricoles ayant à se conformer à la réglementation d'ici 2010 et disposant d'un PAA ¹	Cumul de 12 600	10 128 ³	9 337 ⁶
Pourcentage des exploitations visées d'ici 2010 (13 048 entreprises ³) qui entreposent leurs fumiers dans un ouvrage de stockage adéquat	Cumul de 87 %	82 % 10 681 entreprises ^{3,4}	81 % 10 535 entreprises ^{4,6}
Nombre d'exploitations appuyées pour la réalisation des interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse	Cumul de 4 500	2 350 ^{3,5}	1 221 ⁶

1. Cette donnée concerne les exploitations agricoles dont le PAA qui a été préparé a été financé grâce au Cadre stratégique agricole – volet Environnement, en vertu de l'Entente pour le financement des clubs-conseils en agroenvironnement et la planification agroenvironnementale à la ferme, conclue entre le Ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, ou a été réalisé par un conseiller privé et présenté au Ministère pour bénéficier de l'aide du programme Prime-Vert.
2. Clientèle établie en 2003 selon le REA, c'est-à-dire les entreprises qui produisaient des déjections animales excédant 1 600 kg de P₂O₅ ou qui étaient en gestion liquide.
3. Ces résultats sont des données préliminaires.
4. Ces résultats n'incluent pas les exploitations non visées par la réglementation et possédant un ouvrage de stockage étanche. Le nombre d'entreprises peut inclure des exploitations ayant plus d'un projet réalisé ou à venir.
5. Résultat cumulatif ayant comme point de départ l'année 2005-2006, ce qui diffère des deux autres indicateurs de ce tableau (PAA et ouvrages de stockage), où le calcul du résultat cumulatif inclut les données de toutes les années antérieures à 2005-2006.
6. Ces données ont été révisées.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Démarche d'accompagnement agroenvironnemental

En 2006-2007, le Ministère a poursuivi son appui technique et financier en offrant aux exploitations agricoles de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement agroenvironnemental, avec l'aide des clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ). Cette démarche permet notamment aux entreprises de faire face à la réalité des changements réglementaires en environnement. Les données présentées constituent la meilleure évaluation de la clientèle visée et jointe par le programme.

L'élaboration des PAA a permis d'atteindre un taux de participation se situant à près de 80 % de l'objectif visé, ce qui représente un succès certain. De plus, 723 entreprises, non incluses dans le tableau, ont accédé au programme Prime-Vert sans avoir à déposer de PAA, en raison de l'existence d'autres modes d'accompagnement : le plan d'accompagnement agroenvironnemental équivalent (PAAE) et le plan agroenvironnemental équivalent collectif (PAEC). Ces solutions de rechange en matière d'accompagnement agroenvironnemental ont permis l'adoption accélérée de certaines bonnes pratiques jugées prioritaires à l'échelle du Québec (épandage des lisiers par rampe et retrait des animaux des cours d'eau). L'excellente collaboration entre tous les acteurs du milieu demeure le facteur clé de la réussite du programme.

Entreposage des fumiers dans un ouvrage de stockage

Le nombre d'ouvrages de stockage construits chaque année s'élève à environ 150. À ce rythme, l'objectif de 2008 semble difficile à atteindre, à moins que le nombre d'entreprises à conformer (exploitations visées) baisse suffisamment, à la suite notamment de l'introduction de la possibilité de faire des amas au champ de façon permanente, conjuguée à la restructuration de la production agricole (cessation des activités de certaines fermes). Par ailleurs, l'approche de l'échéance réglementaire, qui est fixée à 2010, aura probablement un effet stimulant sur le nombre d'ouvrages de stockage édifiés au cours des prochaines années.

L'enregistrement des exploitations agricoles au Ministère – le processus qui a permis d'établir à l'origine le nombre d'exploitations visées d'ici 2010 – se poursuivra jusqu'à l'automne 2007. Nous prévoyons que les données seront disponibles pour analyse au début de 2008, ce qui nous permettra de connaître avec plus de précision l'état réel de la situation quant à l'atteinte de la cible d'ici 2008.

Interventions en matière de réduction de la pollution diffuse ou de cohabitation harmonieuse

Les interventions en matière de réduction de la pollution diffuse visent les activités qui risquent de causer une détérioration de la qualité de l'eau. Elles incluent la gestion des zones riveraines (par exemple, empêcher l'accès des animaux aux cours d'eau), les mesures de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne, la gestion des puits, l'amélioration de la lutte antiparasitaire et les cultures de couvre-sol d'hiver. De plus, les volets Équipement d'épandage des fumiers et Atténuation des odeurs provenant des ouvrages de stockage du programme Prime-Vert contribuent à l'acceptabilité sociale en réduisant les répercussions de certains irritants découlant des activités agricoles, notamment les odeurs.

Le nombre de projets subventionnés en 2006-2007 est resté relativement semblable aux années précédentes. Les conditions climatiques particulièrement défavorables de l'automne 2006 ont contraint certains producteurs à reporter d'une année l'exécution de leur projet.

La lutte à la réduction de la pollution diffuse représente un défi important pour les prochaines années. La mise en œuvre du Cadre stratégique agricole (de 2004 à 2008) a permis le cofinancement provincial et fédéral de projets liés au programme Prime-Vert. Le financement des projets est conditionnel à la production d'une évaluation environnementale basée sur les critères établis par la Loi canadienne d'évaluation environnementale. En 2006-2007, avec le Programme de couverture végétale du Canada, sous la gestion administrative du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, le Ministère a apporté une aide supplémentaire de 20 % aux initiatives collectives de réduction de pollution diffuse.

La cible à atteindre d'ici 2008 semble toujours réaliste, compte tenu des projections suivantes :

- le report en 2007-2008 des projets qui devaient être réalisés en 2006-2007. Cette situation crée une réserve de projets qui s'ajoutera à un nombre de projets ayant tendance à se maintenir selon les résultats des années précédentes;
- une augmentation du nombre de projets au Programme de couverture végétale du Canada au cours de sa dernière année et la tendance à la hausse du nombre de projets réalisés au cours de la saison précédente;
- le règlement qui oblige les producteurs à se munir d'une rampe d'épandage pour les lisiers de bovins.

RÉALISATIONS 2006-2007

Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010

En décembre 2006, le Ministère, de concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Union des producteurs agricoles, lançait le Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 (PAC). Le PAC 2007-2010 bénéficie d'un budget prévisionnel du gouvernement du Québec de quelque 15 M\$ pour la réalisation de projets au cours des trois prochaines années. Il prend la relève du Plan d'action « Un environnement à valoriser », qui prenait fin deux ans plus tôt. Les trois partenaires se sont donné, pour les trois prochaines années, une vision commune des enjeux prioritaires afin d'optimiser les gains environnementaux et ils s'engagent à coordonner leurs efforts en ce sens. Le plan s'articule autour de cinq enjeux : amélioration de la qualité de l'eau, biodiversité, changements climatiques et efficacité énergétique, cohabitation harmonieuse et valorisation de l'effort agroenvironnemental des agricultrices et agriculteurs, réduction et rationalisation de l'usage des pesticides.

Biens et services environnementaux

Le concept de biens et services environnementaux (B&SE) met à profit le contact étroit et quotidien que l'agriculture permet d'entretenir avec les milieux naturels. En raison de ce lien privilégié, les agriculteurs sont des acteurs bien placés pour contribuer à la santé des écosystèmes et favoriser leur fonctionnement optimal (purification de l'eau, biodiversité, etc.) pour le bénéfice de la société. En novembre 2006, le groupe de travail fédéral et provincial sur les B&SE, auquel le Ministère participe activement, a recommandé le financement de deux projets pilotes d'envergure visant la rétribution de B&SE en provenance du Québec. Le premier projet testera des incitatifs novateurs pour la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales allant au-delà de la mise en conformité réglementaire afin de réduire les apports de phosphore et de rétablir certains usages de l'eau dans la baie Missisquoi. Le deuxième projet porte sur l'évaluation des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux associés aux pratiques agroforestières.

Programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole

Près de 5 M\$ ont été alloués à 41 projets pour soutenir les initiatives environnementales du secteur serricole. Concrètement, ces projets se traduisent par :

- des investissements à la ferme de plus de 38 M\$;
- l'adoption de nouvelles « technologies vertes » pour le chauffage des serres;
- une meilleure rentabilité des entreprises, ce qui assure une compétitivité accrue à l'égard des importations;
- une réduction ou un évitement des gaz à effet de serre en équivalent CO₂ d'environ 68 000 tonnes annuellement, soit l'équivalent des gaz à effet de serre produits par 14 000 voitures.

Bref, le programme a permis de réaliser une multitude de nouveaux projets qui permettront de créer et de maintenir des emplois, d'améliorer le rendement économique du secteur serricole ainsi que les performances environnementales des entreprises.

Indicateur de risque des pesticides du Québec

L'indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) est un outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides. Il comprend un volet santé (IRPeQ-santé) et un volet environnement (IRPeQ-environnement), lesquels ont été élaborés en commun par le MAPAQ, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Institut national de santé publique. L'IRPeQ permet aussi de faire un suivi spatial et temporel des risques liés à l'utilisation des pesticides. De plus, cet indicateur facilite les choix de pesticides les moins à risque pour la santé humaine et l'environnement. Il permet également la prise en compte des risques relatifs aux pesticides lors de la planification saisonnière des interventions phytosanitaires et des stratégies de lutte contre les ennemis des cultures. Il est un outil novateur dont les nombreuses applications fourniront une information nouvelle pour une gestion toujours plus responsable des pesticides dans une perspective de développement durable.

Lancement du projet pilote sur les amas

Le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) de 2002 prévoyait que le stockage des amas de fumier au champ ne serait plus possible à compter du 1^{er} octobre 2005. Cette technique a été reconduite jusqu'en 2008 sous certaines conditions, notamment la participation des producteurs à un projet pilote sous la responsabilité du Ministère. Ce projet pilote a pour objectifs de vérifier l'efficacité des bonnes pratiques mises en place, d'en déterminer les contraintes d'application et d'améliorer le guide de conception des amas de fumier au champ de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA). Il permettra éventuellement, s'il est concluant, de rendre cette technique permanente.

Près de 500 producteurs participent au projet pilote. À ce jour, le tiers d'entre eux ont été visités par les conseillers du Ministère.

Application de l'approche bassin versant à la gestion de l'eau

La gestion intégrée de l'eau par bassin versant est une approche d'intervention à privilégier en milieu agricole, car elle permet la prise en compte d'une gestion globale de l'eau, des écosystèmes et des usages multiples.

En 2006-2007, le Ministère était engagé de façon concrète dans 57 projets de gestion de l'eau à l'échelle de petits ou grands bassins versants. De ce nombre, 23 projets faisaient partie de l'un ou l'autre des 33 bassins prioritaires de la Politique nationale de l'eau.

Les objectifs de ces projets en milieu agricole sont multiples :

- restaurer la qualité de l'eau;
- conserver et restaurer les écosystèmes aquatiques et riverains;
- maintenir la biodiversité;
- favoriser l'adoption de pratiques agricoles de conservation afin de diminuer l'érosion et de protéger les cours d'eau;
- favoriser le réseautage et le partenariat en vue d'une gestion durable de l'eau à l'échelle des bassins versants.

La contribution du Ministère consiste principalement à soutenir les organismes de bassins, notamment en siégeant aux conseils d'administration et aux comités techniques ainsi qu'en participant à l'élaboration des plans directeurs de l'eau et à la production d'information de nature agricole permettant de caractériser les bassins versants.

Le Ministère a également conçu des atlas électroniques agroenvironnementaux (systèmes d'information à référence spatiale) dans les dix sous-bassins choisis en vertu du Programme de mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole.

Pour les territoires concernés, ces atlas constituent un outil fort utile afin de :

- mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole;
- coordonner les actions des acteurs des milieux agricole, environnemental et faunique;
- faciliter la formation de relayeurs, l'acquisition d'un savoir-faire local et le transfert de connaissances vers les producteurs agricoles;
- assurer le suivi des interventions sur le terrain.

Le Ministère fournit également un soutien financier privilégié aux entreprises agricoles de ces territoires afin de les conscientiser à l'égard de l'importance de protéger la qualité de l'eau et pour leur permettre d'adopter les meilleures pratiques agroenvironnementales.

Écoconditionnalité

L'écoconditionnalité consiste à assujettir l'aide gouvernementale au respect de la législation environnementale. En 2005, le Ministère modifiait la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et introduisait le concept d'écoconditionnalité dans le Programme de remboursement des taxes foncières agricoles.

Ainsi, depuis le début de l'exercice financier 2005-2006, toutes les entreprises agricoles assujetties à la Loi et qui bénéficient du programme doivent démontrer qu'elles ont transmis leur bilan de phosphore au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), à défaut de quoi leur droit au remboursement sera annulé pour l'année visée.

Au 31 mars 2007, la quasi-totalité des quelque 18 200 entreprises agricoles concernées avaient répondu à la nouvelle exigence d'écoconditionnalité intégrée à ce programme.

AXE D'INTERVENTION : AQUAENVIRONNEMENT

Contexte

La Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (STRADDAQ) a été établie grâce au travail et à l'étroite collaboration de tous les membres de la Table filière de l'aquaculture en eau douce, dont l'Association des aquaculteurs du Québec ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et le MAPAQ. Cette stratégie vise l'amélioration de la performance environnementale des entreprises aquacoles.

De plus, le programme Aquableu permet au gouvernement de respecter son engagement, inscrit dans la Politique nationale de l'eau, qui consiste à soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles dans leur virage vers l'amélioration de leur performance environnementale. En 2006, 126 entreprises d'aquaculture en eau douce ont produit 1 375 tonnes de poissons, ce qui équivaut à des ventes de 12 M\$.

OBJECTIF

Accompagner les exploitations piscicoles dans la réduction des rejets de phosphore de telle sorte que, d'ici 2008 :

- les entreprises représentant 45 % de la production piscicole se seront engagées dans la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce dont l'échéance de mise en œuvre est 2014.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS CUMULATIFS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Part relative de la production des entreprises adhérant à la STRADDAQ	45 %	24 %	20 %

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, deux entreprises d'aquaculture en eau douce ont adhéré à la STRADDAQ, faisant passer de deux à quatre le nombre d'entreprises participantes. La part relative de la production des entreprises adhérentes a donc progressé de quatre points de pourcentage par rapport à 2005-2006. Il est à noter que cet indicateur est basé sur les volumes de production reconnus par le comité de pilotage de la STRADDAQ et autorisés par le MDDEP.

Durant cette même année, trois plans d'intervention ont été préparés par les ingénieurs du Ministère pour trois piscicultures, dont deux ont déjà été déposés au MDDEP pour autorisation. L'adhésion de ces entreprises, conditionnelle à la délivrance de certificats d'autorisation par le MDDEP, permettrait aux partenaires de la STRADDAQ de se rapprocher de la cible fixée pour 2008.

Le nombre d'entreprises adhérant à la STRADDAQ augmente lentement parce qu'il est nécessaire de mesurer les rejets de phosphore actuels de chaque pisciculture avant de déterminer quels travaux devront être entrepris, le cas échéant, pour respecter les normes environnementales. Ce travail est réalisé par une équipe technique du Ministère en collaboration avec le MDDEP. Au 31 mars 2007, le portrait environnemental était terminé pour vingt entreprises, alors qu'il était commencé pour quinze autres.

RÉALISATION 2006-2007

Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec

Six projets de développement technologique, menés conjointement par le Ministère, des pisciculteurs et des partenaires de recherche et développement, étaient en cours de réalisation en 2006-2007 et se poursuivront en 2007-2008. Menés par une équipe d'ingénieurs du Ministère en partenariat avec la Société de recherche et développement en aquaculture continentale, l'École Polytechnique de Montréal, le MDDEP et des pisciculteurs, ces projets visent à élaborer des solutions technologiques innovantes réduisant les rejets de phosphore et permettant aux entreprises de maintenir ou d'accroître leur production tout en respectant rigoureusement les nouvelles normes environnementales.



© MARC LAJOIE, MAPAQ

4. RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET COMMERCIALES

ORIENTATION

Défendre les intérêts du Québec sur les scènes canadienne et internationale en matière d'agriculture, de pêches, d'aquaculture et d'alimentation

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICIENT

- **Une part équitable des transferts fédéraux et le respect des champs de compétence** en appui aux priorités du Québec.
- **Des interventions fédérales mieux adaptées à la réalité québécoise** par des relations soutenues entre les deux ordres de gouvernement et la conclusion d'ententes.
- **La défense des intérêts du Québec** dans le cadre de l'établissement de nouvelles règles commerciales à l'échelle nationale et internationale.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUE AGRICOLE CANADIENNE

Contexte

Le Québec a signé l'Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole (CSA) et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle le 17 juillet 2003 et un accord de mise en œuvre du CSA le 31 octobre 2003. Le CSA couvre des volets liés à la gestion des risques, à la salubrité et à la qualité des aliments, à l'environnement, au renouveau des entreprises ainsi qu'à la science et à l'innovation. Les frais sont partagés : 60 % sont payés par le gouvernement fédéral et 40 %, par les gouvernements provinciaux. Le CSA couvre une période de cinq ans qui s'échelonne du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2008.

En signant les accords avec le gouvernement fédéral, le Québec visait quatre objectifs principaux :

- obtenir une juste part des transferts fédéraux;
- protéger ses institutions et ses façons de faire;
- demeurer maître d'œuvre des orientations de sa politique agricole;
- utiliser des fonds fédéraux pour appuyer ses priorités.

La flexibilité obtenue avec ces accords s'est traduite par la reconnaissance de La Financière agricole du Québec, qui administre les principaux programmes en gestion des risques, soit le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et le Programme d'assurance production. Le programme québécois Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) est maintenu au deuxième niveau d'intervention, en complémentarité avec le PCSRA. De plus, les accords sur le CSA reconnaissent le système de la gestion de l'offre comme outil de gestion des risques, et cela, à la demande du Québec.

Le processus de renouvellement du CSA actuellement en vigueur a été enclenché à l'automne 2006 et a fait l'objet de discussions lors des rencontres fédérales, provinciales et territoriales auxquelles le Québec participe activement. Deux rondes de consultations fédérales, provinciales et territoriales ont été tenues entre décembre 2006 et mars 2007. Au cours de ces consultations, des représentants de l'ensemble de la filière agroalimentaire ont été appelés à s'exprimer sur la prochaine politique agricole et agroalimentaire canadienne.

OBJECTIF

Tirer parti de la politique agricole canadienne dans l'optique d'une complémentarité des interventions du gouvernement fédéral et du Québec, et du respect de leurs champs de compétence et de leurs institutions

- État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes

INDICATEUR	CIBLES ¹	RÉSULTATS CUMULATIFS ²			
		2006-2007 ⁴		2005-2006 ³	
État de mise en œuvre des programmes sous ententes fédérales-provinciales découlant du Cadre stratégique agricole canadien ou d'autres stratégies canadiennes	Allocation prévue ou anticipée pour le Québec pour la période de l'entente 2003-2008				
Total	1 413,0 M\$	1 087,3 M\$	77 %	849,4 M\$	60 %
- Environnement	46,3 M\$	31,6 M\$	68 %	24,1 M\$	52 %
- Renouveau	26,5 M\$	9,6 M\$	36 %	3,7 M\$	14 %
- Salubrité et qualité des aliments	12,81 M\$	2,3 M\$	18 %	1,5 M\$	12 %
- Science et innovation	2,95 M\$	1,1 M\$	37 %	0,3 M\$	10 %
- Gestion des risques	1 324,4 M\$	1 042,7 M\$	79 %	819,8 M\$	62 %

1. La cible est révisée annuellement.

2. Ces montants représentent les sommes attribuées au Québec depuis le 1^{er} avril 2003. Le versement de ces sommes est souvent décalé par rapport à l'année à laquelle elles se rapportent.

3. Les résultats de 2005-2006 ont été révisés.

4. Les résultats de 2006-2007 sont estimés.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La signature des accords sur le CSA a engendré des transferts gouvernementaux de 1 087,3 M\$ au Québec pour les quatre premières années de la mise en œuvre de ce cadre. Ce montant inclut des aides spéciales du gouvernement fédéral en gestion des risques, mais ne tient pas compte des sommes versées dans le cadre des programmes d'aide concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Ces engagements fédéraux représentent 77 % des sommes anticipées sur cinq ans; ces résultats sont donc conformes aux attentes.

Le Québec gère deux programmes canadiens pour le volet Environnement sur son territoire, soit l'Initiative d'élaboration et mise en œuvre de plans environnementaux en agriculture et le Programme national de gérance agroenvironnementale – Pratiques de gestion bénéfiques. La mise en œuvre de ces programmes, intégrée à la Stratégie agroenvironnementale du Ministère, permet une approche simplifiée pour la clientèle agricole du Québec. Le Québec avait reçu 31,6 M\$ en transferts fédéraux au 31 mars 2007 pour la mise en œuvre de ce volet, soit 68 % des sommes prévues.

La mise sur pied des trois principaux programmes du volet Renouveau a atteint une vitesse de croisière en 2006-2007. Le Québec assume la gestion de deux programmes financés par le gouvernement fédéral, soit les Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes et l'Initiative d'appui aux conseillers agricoles, ainsi qu'un troisième programme financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial, soit le Programme d'appui aux initiatives des tables filières québécoises. Au 31 mars 2007, les versements fédéraux s'élevaient à 9,6 M\$ pour l'ensemble du volet, soit 36 % de la somme totale anticipée.

Les programmes canadiens des volets Salubrité et qualité des aliments ainsi que Science et innovation sont offerts par le gouvernement fédéral et destinés à des projets de portée canadienne. Par la suite, les dépenses fédérales sont réparties entre chacune des provinces.

Les programmes découlant du volet de la gestion des risques sont gérés par La Financière agricole du Québec. Il s'agit principalement du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et du programme de l'assurance production. En ce qui concerne la gestion des risques, le Québec a bénéficié d'un engagement fédéral de 1 042,7 M\$ pour les quatre premières années de mise en œuvre du CSA. Cette somme provient principalement des programmes de gestion des risques, mais aussi d'une allocation de transition et des aides spéciales comme l'Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks, dont l'entente intergouvernementale a été conclue le 16 novembre 2006. Cette aide spéciale a porté les transferts fédéraux en gestion des risques à 222,9 M\$ pour l'année 2006-2007.

RÉALISATIONS 2006-2007

Deux accords modificateurs à l'Accord de mise en œuvre du CSA ont été entérinés au cours de 2006-2007. Il s'agit des accords modificateurs n° 8 et n° 10, qui portaient notamment sur des précisions concernant le financement en assurance production et un assouplissement des règles du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) lorsque le producteur est en situation de marge négative.

Une aide spéciale fédérale a été accordée en vertu de l'Accord Canada-Québec sur l'Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks. Cet accord, signé le 16 novembre 2006, a permis le versement de 48,5 M\$ au Québec.

AXE D'INTERVENTION : POLITIQUES CANADIENNES DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

Contexte

Pêches et Océans Canada gère les ressources halieutiques et établit leur partage entre les provinces aux fins de la pêche commerciale. Pour la plupart des espèces, les parts de chaque province ont été établies. Toutefois, certaines espèces demeurent sous un régime de pêche compétitive.

Pour ces dernières espèces, le Québec réclame l'abandon de la pêche compétitive et le remplacement par des parts pour chaque province, afin d'éviter une course effrénée vers la ressource. La pêche compétitive nuit à la coordination des activités de pêche avec celles des usines de transformation et ne permet pas de maximiser les retombées économiques dans les communautés maritimes, notamment au chapitre des emplois.

En attendant que les parts provinciales soient établies pour toutes les espèces, le Québec et son industrie doivent poursuivre, année après année, leurs représentations auprès de Pêches et Océans Canada pour ne pas être pénalisés dans le partage de la ressource.

OBJECTIF

Défendre le principe d'équité pour le Québec dans le partage de la ressource marine ainsi que dans l'application des politiques et des programmes du gouvernement fédéral

- Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Obtention de la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé	Part obtenue pour tous les stocks à accès partagé	Part obtenue : 10/21 stocks	Part obtenue : 10/21 stocks

RÉSULTATS COMMENTÉS

Vingt et un stocks de différentes espèces font l'objet de discussions et de négociations de partage entre le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral et les autres provinces de l'Atlantique. Notons qu'une espèce peut comprendre plusieurs stocks, par exemple le crabe de la zone 12 et celui de la zone 13, la morue du nord du golfe du Saint-Laurent et celle du sud du golfe du Saint-Laurent (une espèce, deux stocks distincts).

En 2006-2007, le Québec a obtenu sa juste part pour la morue de l'Atlantique du nord du golfe, le sébaste, la plie canadienne, le flétan du Groenland pour le stock sous quota individuel transférable, la crevette nordique du golfe du Saint-Laurent et le crabe des neiges.

Pour le thon rouge, la crevette nordique de la zone du Nord et le loup marin, le Québec conteste la part allouée par Pêches et Océans Canada.

Pour les autres espèces sous un régime compétitif, le gouvernement fédéral accorde un contingent global pour les provinces de l'Atlantique sans attribuer une part spécifique à chaque province, ce qui amène une course vers la ressource. Ainsi, les espèces suivantes font l'objet de représentations de la part du Québec pour l'établissement d'une juste part entre les provinces : la morue de l'Atlantique du sud du golfe, la limande à queue jaune, la plie grise, une partie du contingent du flétan du Groenland, le flétan atlantique, la plie rouge, le hareng et le maquereau.

En 2006-2007, sur les 21 stocks à accès partagé, la part historique a été obtenue pour 10 d'entre eux. Pour 3 stocks, la part attribuée est contestée, et 8 autres stocks feront l'objet, au cours des prochaines années, de représentations auprès du gouvernement fédéral pour un partage provincial.

La situation est la même qu'en 2005-2006. Au cours de la dernière année, aucune nouvelle part n'a été obtenue. Toutefois, en janvier 2007, Pêches et Océans Canada a annoncé que le partage de la ressource était prioritaire dès la saison 2007 pour la morue de l'Atlantique du sud du golfe et le flétan atlantique. De plus, ce ministère fédéral s'est engagé à réaliser, au cours des prochaines années, l'analyse du partage des stocks de plie grise, de plie canadienne, de sébaste de l'unité II, de hareng et de maquereau.

Au printemps 2007, les différents représentants québécois du secteur de la pêche commerciale se sont concertés et ont convenu de réclamer 61 % de l'allocation de morue de l'Atlantique du sud du golfe du Saint-Laurent et 62 % de l'allocation du flétan atlantique du golfe du Saint-Laurent. Ces parts sont basées sur l'historique de captures des pêcheurs québécois par rapport à celui des pêcheurs des autres provinces.

Rappelons que le crabe et la crevette du golfe, des espèces pour lesquelles le Québec obtient sa juste part, correspondaient à 59 % du volume et à 50 % de la valeur des débarquements du Québec en 2006. Si on inclut le homard, qui n'est pas une espèce à accès partagé, ces proportions représentent plutôt 64 % du volume et 84 % de la valeur des débarquements. Ces faits révèlent la moindre importance économique de certaines espèces pour lesquelles le Québec n'obtient pas sa juste part.

État des négociations relatives à la part historique du Québec pour les stocks à accès partagé

Part historique obtenue (dix stocks)	Stocks sous un régime compétitif (huit stocks)
Morue de l'Atlantique – nord du golfe du Saint-Laurent	Morue de l'Atlantique – sud du golfe du Saint-Laurent
Sébaste – unité 1	Limande à queue jaune
Sébaste – unité 2	Plie grise
Plie canadienne	Flétan du Groenland
Flétan du Groenland – sous quota individuel transférable	Flétan atlantique
Crevette nordique – golfe du Saint-Laurent	Plie rouge
Crabe des neiges – zone 12	Hareng – golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges – zone 12 E	Maquereau – golfe du Saint-Laurent
Crabe des neiges – zone 12 F	
Crabe des neiges – zone 13	
Part historique non obtenue (trois stocks)	
Thon rouge	
Crevette nordique – zone du Nord	
Loups marins (phoques) – golfe du Saint-Laurent	

Délivrance de permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine

Contexte

Les délais associés au traitement d'une demande de permis d'aquaculture en milieu marin peuvent parfois s'étirer sur plus de deux ans. Constatant cette situation, différents ministères et organismes gouvernementaux ont convenu de se concerter et de mettre au point une nouvelle procédure afin de s'assurer que les délais de délivrance des permis soient inférieurs à un an. Il est bon de rappeler que l'encadrement législatif et réglementaire de l'aquaculture au Québec relève du MAPAQ. Toutefois, les responsabilités en matière de protection de l'environnement, de la faune, de ses habitats et des eaux navigables reviennent à cinq autres ministères ou organismes publics au sein des gouvernements du Québec et du Canada.

La coordination du processus d'octroi de ces permis est assumée par le MAPAQ pour le gouvernement du Québec et par Pêches et Océans Canada pour le gouvernement fédéral. En vue d'améliorer l'efficacité de ce processus conjoint, ainsi que pour simplifier et faciliter la tâche des promoteurs, le Ministère et Pêches et Océans Canada ont produit conjointement le *Guide Canada-Québec de demande ou de modification de site aquacole en milieu marin*.

OBJECTIF

Faciliter l'arrimage administratif en aquaculture entre la politique du gouvernement fédéral et celle du Québec

- Réduction des délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine

INDICATEUR	CIBLE D'ICI 2008	RÉSULTATS	
		2006-2007	2005-2006
Délais de délivrance des permis d'implantation d'exploitations aquacoles en eau marine	Moins d'un an	s. o. (aucun permis délivré)	12 mois

RÉSULTATS COMMENTÉS

Rappelons d'abord que le délai de traitement pour la délivrance de permis est calculé à partir du moment où la demande est considérée comme complète par le Ministère. Cette première étape franchie, des copies de la demande sont transmises aux ministères concernés pour que chacun, en fonction de ses champs de compétences, puisse octroyer les autorisations nécessaires à la délivrance du permis d'aquaculture. Pour les autorisations du gouvernement du Québec, le dossier est transmis par le MAPAQ au ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour le gouvernement fédéral, le dossier est envoyé à Pêches et Océans Canada, qui le fait parvenir à Transports Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Environnement Canada. Lorsque chacun de ces ministères a donné les autorisations nécessaires, le MAPAQ peut délivrer le permis d'aquaculture en eau marine.

En 2006-2007, aucun permis n'a été officiellement octroyé à un promoteur maricole, mais six demandes étaient en processus de traitement au 31 mars 2007. L'état d'avancement du traitement de ces demandes et les délais de délivrance seront présentés dans le rapport annuel 2007-2008 du Ministère.

AXE D'INTERVENTION : NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Contexte

Il est important que les entreprises bioalimentaires québécoises, qui évoluent dans un contexte hautement concurrentiel, puissent bénéficier de règles commerciales claires et équitables qui leur permettent de tirer parti de leurs avantages comparatifs à l'échelle canadienne et internationale.

Dans les négociations internationales, chaque pays souscrit aux avantages économiques que procure une plus grande libéralisation des échanges entre les nations. En même temps, tous les pays s'efforcent également de maintenir une marge de manœuvre qu'ils estiment nécessaire à l'exercice de politiques et de programmes répondant à leurs particularités économiques et sociales. La gestion de l'offre est une politique agricole qui, par sa conception, est unique au Québec et au Canada. Elle est appliquée dans les secteurs du lait, de la volaille et des œufs. La gestion de l'offre comporte plusieurs avantages, notamment celui de ne pas créer de surplus sur les marchés internationaux et de permettre aux producteurs de tirer un revenu stable du marché. Dans des négociations agricoles à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Québec défend avec fermeté la gestion de l'offre en concertation avec l'industrie.

La priorité accordée à la gestion de l'offre est justifiée par le fait qu'au Québec, les secteurs agricoles sous gestion de l'offre rapportent 40 % des recettes monétaires et créent environ 55 000 emplois directs et indirects.

Le Québec fait également la promotion de ses intérêts dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et des ententes fédérales-provinciales de commercialisation des produits sous gestion de l'offre.

OBJECTIF

Faire reconnaître les positions du Québec auprès du gouvernement fédéral ou d'autres instances concernées

- Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise

INDICATEUR : Présence et intervention du Québec dans des forums ciblés permettant de faire la promotion de la position québécoise

CIBLES 2006-2007	RÉSULTATS	
	2006-2007	2005-2006
Organisation mondiale du commerce (OMC) : interventions de protection de la gestion de l'offre dans le cadre des négociations agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Leadership dans une intervention commune de six ministres de l'Agriculture provinciaux auprès du gouvernement fédéral pour appuyer dans la défense continue de la gestion de l'offre à l'OMC • Présence du ministre à Genève, siège de l'OMC, à l'été 2006, lors des négociations • Maintien d'une position concertée avec l'industrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la Coalition G05 pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre • Participation à la rencontre ministérielle de Hong Kong • Présence de représentants du gouvernement du Québec à Genève lors des phases importantes des négociations
Importations d'ingrédients laitiers : obtenir que le gouvernement fédéral encadre les importations	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce, le 8 février 2007, par le gouvernement fédéral qu'il aurait recours à l'article 28 du GATT afin de limiter les importations de concentrés de protéines laitiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Appui des démarches des producteurs de lait pour encadrer les importations d'ingrédients laitiers

CIBLES 2006-2007	RÉSULTATS	
	2006-2007	2005-2006
<p>Accord sur le commerce intérieur (ACI)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Litige sur la coloration de la margarine : défense de la réglementation québécoise - Révision du chapitre agricole de l'ACI : défense de la position du Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien du <i>statu quo</i> sur la coloration de la margarine • Poursuite des discussions pour réviser le chapitre; maintien de la demande du Québec d'exclure de la portée les oléobourres et les succédanés des produits laitiers; présentation d'une proposition pour renforcer les clauses liées à la protection du consommateur • En septembre 2006, obtention, par le Québec, que la révision du chapitre agricole pour englober toutes les mesures techniques ne porte pas atteinte aux systèmes de commercialisation ordonnée 	<ul style="list-style-type: none"> • En juin 2005, recommandation du groupe spécial de l'ACI pour que le Québec abroge sa réglementation • Aucun consensus sur la révision du chapitre
<p>Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre : participation du Québec à la révision des ententes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, qui devrait être terminée au début de 2008 • Suspension toujours en cours de la révision des ententes dans les secteurs des œufs de consommation et du dindon en raison de litiges entre certaines provinces et les offices canadiens sur les méthodes d'allocation des contingents 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration des quatre signataires québécois¹ à la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait • Collaboration de plusieurs signataires québécois² à l'élaboration d'une position commune pour la poursuite du processus de révision des ententes dans le secteur des œufs et de la volaille
<p>Nématode doré : réduction de la portée des restrictions commerciales imposées par les États-Unis sur l'importation de certains végétaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions auprès du gouvernement fédéral qui ont abouti à la signature, en octobre 2006, d'un protocole d'entente entre le Canada et les États-Unis 	<ul style="list-style-type: none"> • s. o.
<p>Produits biologiques : prise en compte du système de certification québécois des produits biologiques dans la réglementation canadienne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement sur les produits biologiques, publié en décembre 2006, qui répond à la demande du Québec de prévoir une période de transition pour ajuster les systèmes existants à ceux du système fédéral et quant à la prise en considération des structures en place au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> • s. o.

1. Ces signataires sont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et la Fédération des producteurs de lait du Québec.

2. Ces signataires sont : le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, la Fédération des producteurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

Contexte

L'année 2006 a débuté dans la foulée de la rencontre ministérielle de l'OMC, tenue en décembre 2005 à Hong Kong. En ce qui a trait aux négociations agricoles, la déclaration issue de cette rencontre avait fixé au 30 avril 2006 l'échéance pour l'élaboration des modalités. Le terme « modalités » signifie les paramètres des formules qui seraient éventuellement appliquées pour notamment abaisser les tarifs douaniers, réduire le soutien interne avec distorsion et éliminer les subventions à l'exportation.

La déclaration de Hong Kong avait également arrêté au 31 juillet 2006 le dépôt par les pays membres des projets d'engagement qui traduisent l'application des modalités. Enfin, les pays membres de l'OMC avaient fixé à la fin de 2006 la conclusion de la ronde de Doha.

La première moitié de l'année 2006 a donc donné lieu à de nombreuses séances de négociations, au dépôt de plusieurs propositions, à des interventions de ministres du Commerce des pays membres de l'OMC et à la présentation des textes de modalités par les présidents des différents groupes de négociation. En dépit de tous ces efforts, aucune avancée importante n'a pu être réalisée, de sorte que les négociations de la ronde de Doha ont été officiellement suspendues en juillet 2006.

Les élections américaines de mi-mandat, au début de novembre 2006, n'offraient pas un climat propice à la relance des négociations. La reprise des travaux sur une base non officielle à l'automne 2006 et, de manière officielle, en janvier 2007 n'a pas permis un débloqué des négociations au printemps 2007.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère a poursuivi son action au regard de la défense de la gestion de l'offre en travaillant de manière concertée avec l'industrie, en fournissant son appui constant à la Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre, et en participant aux étapes importantes des négociations sur l'agriculture à Genève.

Sur l'initiative du Québec, une lettre conjointe des ministres de l'Agriculture de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick ainsi que de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve et du Labrador, a été transmise au gouvernement fédéral. Elle avait pour but d'appuyer le Québec dans la position qu'il défend à l'OMC, soit de n'appliquer aucune baisse de tarifs pour la catégorie de produits agricoles dits sensibles, qui englobe les produits sous gestion de l'offre au Canada.

Le Ministère soutient un réseau d'information sur le commerce international dont le but est d'informer l'industrie de l'évolution des négociations commerciales agricoles.

Importations d'ingrédients laitiers

Contexte

En raison des progrès technologiques dans la transformation du lait, il est de plus en plus facile d'en isoler les composantes qui entrent ensuite dans la fabrication de divers produits laitiers. Certains de ces ingrédients laitiers sont importés au Canada à des tarifs faibles. L'importation de ces ingrédients est en croissance rapide, de sorte qu'ils prennent graduellement la place du lait produit au Canada dans la fabrication de produits laitiers. Cette situation affaiblit l'efficacité du contrôle des importations des produits laitiers négocié durant la ronde de l'Uruguay sur le commerce multilatéral. Ce contrôle est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la gestion de l'offre.

Le gouvernement du Québec a appuyé publiquement la démarche des producteurs laitiers pour amener le gouvernement fédéral à encadrer les importations d'ingrédients laitiers au Canada.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le 8 février 2007, le ministre fédéral de l'Agriculture annonce qu'il recourt à l'article 28 du GATT afin de limiter les importations de concentrés de protéines laitières. Il demande également à l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'enclencher un processus de modification réglementaire pour changer les normes portant sur la composition du fromage.

L'utilisation de l'article 28 du GATT permettrait au Canada de renégocier les mesures de contrôle à l'importation des concentrés de protéines laitières en offrant des compensations aux pays exportant ces produits au Canada.

Commerce intérieur canadien

Contexte

Litige sur la coloration de la margarine

Un groupe spécial de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) a déclaré non conforme, en juin 2005, la réglementation québécoise sur la coloration de la margarine. Le Québec souhaite que ce litige soit résolu lors de la révision du chapitre sur les produits agricoles et produits alimentaires de l'ACI.

Révision du chapitre sur les produits agricoles

Dans le cadre du plan de travail sur le commerce intérieur du Conseil de la fédération dévoilé en avril 2004, le chapitre sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur fait l'objet d'une renégociation afin d'élargir sa portée. Le Québec est d'accord avec la proposition qui consiste à élargir la portée du chapitre à toutes les mesures techniques relatives au commerce des produits agricoles, à la condition de ne pas y inclure la gestion de l'offre et la mise en marché collective. Le Québec demande aussi d'exclure de la portée les oléobourres et les succédanés des produits laitiers. Par ailleurs, le Québec a présenté une proposition pour renforcer les clauses relatives à la protection du consommateur.

En mars 2006, lors d'une rencontre des ministres, le consensus n'a pu être atteint sur la nécessité d'une clause permettant de protéger la gestion de l'offre et la mise en marché collective dans le cadre d'un chapitre révisé. Cinq provinces et un territoire (l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard et le Yukon) ont décidé de conclure un accord sur le commerce interprovincial des produits agricoles qui les lie entre eux.

En novembre 2006, les ministres de l'Agriculture ont accepté de poursuivre les discussions dans un cadre multilatéral et de préparer un plan d'action à l'intention des ministres responsables du commerce intérieur. Toutefois, au début de 2007, les parties ne se sont pas entendues sur le plan d'action, mais les discussions se sont tout de même poursuivies.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Litige sur la coloration de la margarine

Le *statu quo* réglementaire a été maintenu.

Révision du chapitre sur les produits agricoles

Le Québec a maintenu sa demande d'exemption pour les oléobourres et les succédanés des produits laitiers.

En septembre 2006, le Québec a obtenu que la révision du chapitre agricole pour englober toutes les mesures techniques ne porte pas atteinte aux systèmes de commercialisation ordonnée.

Le Québec est présent à toutes les étapes de la négociation.

Ententes de commercialisation des produits sous gestion de l'offre

Contexte

L'année 2006-2007 a donné lieu à la poursuite des négociations sur la révision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait par ses signataires, qui sont les gouvernements et les organisations de producteurs laitiers des provinces de l'Est du Canada (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard). Rappelons que cette révision porte principalement sur l'actualisation de la teneur de l'accord en y intégrant les nombreuses décisions prises depuis 1995, année de sa mise en œuvre par son organisme de supervision. Le Ministère continue de participer directement à la révision du texte, tout en coordonnant les interventions des autres signataires du Québec. La plupart des sujets litigieux ayant été réglés avant la fin de l'exercice, la signature d'une entente révisée devrait s'effectuer au début de 2007-2008.

De plus, les ministères de l'Agriculture, les associations représentant les usines laitières et les fédérations de producteurs du Québec et de l'Ontario ont entamé, à l'automne 2006, des discussions exploratoires visant à harmoniser les politiques d'approvisionnement des usines laitières entre les deux provinces. La réussite de ces discussions est considérée comme essentielle par les participants québécois en vue d'assurer une croissance du secteur laitier.



© ÉTIENNE BOUCHER, MAPAQ

Depuis quelques années, les accords fédéral-provinciaux dans le secteur du dindon, des œufs d'incubation et des œufs de consommation font l'objet d'une révision. Dans le secteur des œufs d'incubation, les quatre provinces signataires, soit le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique, ont poursuivi les travaux entrepris en 2005 relativement à la révision de l'Entente. Parallèlement, les discussions se sont poursuivies entre les représentants de l'Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair et les provinces non signataires pour convenir d'ententes de service qui permettraient d'assurer le bon fonctionnement du système de commercialisation dans ce secteur.

Dans le secteur des œufs de consommation, le processus de révision a été suspendu en raison d'un litige entre la Saskatchewan et l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) sur l'établissement et la répartition entre les provinces de la croissance de l'allocation pour l'année 2005. La Cour fédérale a rendu une décision favorable à l'OCCO au début de 2006.

Dans le secteur du dindon, c'est un litige sur la méthode d'attribution des allocations pour les périodes de production 2004-2005 et 2005-2006 qui a freiné le processus. Le conseil d'administration de l'Office canadien du dindon a travaillé à élaborer un nouveau système d'allocation et a adopté une nouvelle politique nationale d'allocation à la fin de 2006.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Dans le secteur laitier, le Ministère a été un artisan important des modifications apportées à l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, tout en assurant une coordination *efficace à l'égard des acteurs québécois* intéressés. De plus, les travaux visant à harmoniser les règles d'approvisionnement des usines laitières ont progressé considérablement en prévision de leur conclusion en 2007-2008.

Les travaux de révision des ententes dans les secteurs des œufs de consommation et du dindon sont toujours suspendus en raison de litiges entre certaines provinces et les offices canadiens sur les méthodes d'allocation des contingents.

Nématode doré

Contexte

En août 2006, la découverte du nématode doré, un ravageur de la pomme de terre, dans un champ de la municipalité de Saint-Amable a amené les autorités américaines à décréter un embargo sur l'importation des pommes de terre du Québec. Les États-Unis ont aussi imposé des contrôles sur les importations de certains produits végétaux du Québec.

Le ministre est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin qu'il mette tout en œuvre pour convaincre le gouvernement américain de réduire la portée des restrictions commerciales.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Des négociations entre le Canada et les États-Unis ont conduit à la signature d'un protocole d'entente en octobre 2006. Il a permis de normaliser les exportations de produits québécois ne provenant pas de la zone infestée et de réduire les restrictions pour certains végétaux provenant de cette zone.

Produits biologiques

Contexte

L'Agence canadienne d'inspection des aliments a publié, en septembre 2006, un projet de règlement visant à créer un système obligatoire de certification des produits biologiques. Le Ministère a commenté ce projet, notamment pour qu'il soit mieux harmonisé au plan international, pour que le terme « biologique » soit efficacement protégé par la réglementation et pour que la norme biologique du Québec soit considérée comme équivalente à la norme canadienne. En outre, le Ministère a demandé que le Conseil d'accréditation du Québec soit reconnu dans le système canadien.

Une réglementation à l'échelle canadienne concernant les produits biologiques est une condition d'accès aux marchés de certains pays, notamment l'Union européenne.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Règlement sur les produits biologiques, rendu public en décembre 2006, répond à la demande du Québec, notamment en ce qui a trait au besoin de prévoir une période de transition pour ajuster les systèmes existants à ceux du système fédéral et quant à la prise en considération des structures en place au Québec.

RÉALISATION 2006-2007

Défense des intérêts du Québec à l'échelle canadienne et internationale

Le Ministère a participé aux étapes importantes de la négociation à l'OMC et il est intervenu auprès du gouvernement fédéral afin qu'il maintienne une position ferme dans la défense de la gestion de l'offre. De plus, le Ministère est intervenu auprès du gouvernement fédéral pour qu'il prenne les mesures appropriées afin de freiner les importations d'ingrédients laitiers, qui remplacent de plus en plus ceux tirés de la production laitière canadienne dans la fabrication de produits laitiers. Le MAPAQ a également présenté ses commentaires relativement à la réglementation fédérale sur les produits biologiques. Il a travaillé étroitement avec la Filière biologique du Québec à la préparation de ses interventions dans ce dossier.

5. MODERNISATION ET QUALITÉ DES SERVICES

ORIENTATION

Moderniser les interventions du Ministère dans l'optique d'une amélioration de la performance des programmes et d'une offre de services de qualité

TOUS LES QUÉBÉCOIS EN BÉNÉFICENT

- **Des ressources humaines, matérielles et financières bien utilisées** grâce à une gestion rigoureuse des fonds publics.
- **Des relations entre l'État et les citoyens simplifiées** par la prestation de services en ligne.
- **Des services et activités ministérielles adaptés aux besoins de la population québécoise.**

AXE D'INTERVENTION : MODERNISATION DES INTERVENTIONS

Contexte

Le Ministère s'est donné un plan de révision de ses principaux programmes afin de s'assurer qu'ils sont toujours pertinents, centrés sur les missions essentielles de l'État et adaptés aux besoins des clientèles. Globalement, le Ministère souhaite moderniser ses façons de faire et adopter des pratiques innovatrices, entre autres par la réorganisation des services et l'adaptation aux spécificités régionales, l'instauration de guichets uniques pour les entreprises, une utilisation accrue des technologies de l'information pour la prestation des services, la poursuite de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats et un recours plus marqué au partenariat.

OBJECTIF

Poursuivre le plan de révision des programmes du Ministère sous l'angle de l'amélioration des façons de faire et de la performance de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le plan de révision des programmes du Ministère aura été réalisé à 100 %.

INDICATEURS	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS CUMULATIFS	
		2006-2007	2005-2006
Programmes visés par un plan de révision			
- Programme de remboursement de taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent	100 %	96 %	80 %
- Programme d'amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ)	100 %	100 %	100 %
- Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale	100 %	68,75 %	62,5 %
- Offre de services-conseils en agriculture	100 %	100 %	100 %
- Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire	100 %	93 %	93 %
- Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture	100 %	87 %	52 %

Programme de remboursement des taxes foncières aux exploitations agricoles et régime fiscal y afférent

Contexte

La stratégie d'action poursuivie est d'examiner le programme afin de :

- freiner la croissance du fardeau fiscal des exploitations agricoles;
- contrôler la croissance des coûts du programme;
- simplifier l'administration du régime pour la clientèle et le gouvernement.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Toutes les étapes prévues pour 2005-2007 ont été réalisées, ce qui représente 96 % de la cible à atteindre d'ici 2008.

À la suite de l'entente conclue, en décembre 2005, entre le gouvernement, les associations municipales et l'Union des producteurs agricoles, il a été convenu que le Programme de remboursement des taxes du Ministère serait remplacé par un système de crédit appliqué au compte de taxes des unités d'évaluation agricoles. En juin 2006, les projets de loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi du ministère du Revenu ont été adoptés afin de procéder à la mise en place du nouveau système de remboursement.

L'année 2006-2007 a été marquée par d'importants travaux, tant sur le plan administratif ou informatique que sur le plan législatif, afin de procéder à l'adoption du nouveau régime fiscal agricole. Sur le plan administratif, l'accent a été mis sur le traitement accéléré des demandes 2006 et sur l'inscription de la clientèle au nouveau programme de crédit. Pour ce faire, la date d'échéance pour le retour des demandes 2006, qui avait été fixée au 31 mars 2007, a été devancée au 30 novembre 2006. En conséquence, une stratégie de communication et de formation a été mise en œuvre en vue d'aider la clientèle agricole et les municipalités à réaliser cette importante transition avec succès. Parallèlement, des changements ont eu lieu dans les systèmes informatiques des municipalités et du Ministère pour permettre l'échange de données informatiques nécessaires à l'application du crédit et au paiement versé aux municipalités par le MAPAQ.

En terminant, mentionnons que toutes ces réalisations se sont déroulées à l'intérieur des délais prévus. Par le fait même, un effet positif s'est fait ressentir sur la trésorerie, tant celle des municipalités que celle des exploitations agricoles. En effet, grâce au nouveau programme de crédit de taxes, les municipalités ont pu recevoir un seul paiement substantiel dès la semaine du 17 avril 2007 (treize jours avant la date butoir). Quant aux exploitants agricoles, un crédit est directement appliqué à leur compte de taxes municipales. Ils n'ont donc plus besoin de formuler une demande de participation chaque année et d'attendre leur remboursement.

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

RÉSULTATS COMMENTÉS

Même si la cible de 100 % est réalisée pour le Ministère, la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la santé animale (ASAQ) n'était pas terminée.

Bien que le plan de révision du programme ait été achevé en 2005-2006, sa mise en œuvre a eu lieu au cours de l'année 2006-2007.

Au cours de l'année, 79 cliniques et 466 médecins vétérinaires se sont inscrits au programme. Ils ont effectué près de 230 000 visites et rempli 162 fiches de signalement de maladie pouvant mettre en péril la santé animale et la santé publique. De celles-ci, 35 ont donné lieu à des suivis à la ferme. L'augmentation du nombre de fiches de signalement remplies par les médecins vétérinaires praticiens dans le contexte du volet Surveillance du programme ASAQ est un bon indicateur de l'évolution positive de la mesure de recentrage du programme. Dix-sept médecins vétérinaires ont également pu bénéficier du volet Relève, qui vise à aider de jeunes médecins vétérinaires à s'établir en région.

Optimisation des activités du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

Contexte

Les problématiques émergentes tant sur le plan de la santé animale que sur celui de l'innocuité des aliments démontrent clairement que le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) doit continuellement adapter ses façons de faire. Les investissements consentis, notamment au chapitre de la traçabilité, de son système d'évaluation du niveau de risque des entreprises, de l'inspection basée sur cette charge de risque et du maillage de toute la chaîne bioalimentaire, en appui à la sécurité des aliments, en font un organisme performant reconnu par ses pairs. Plus que jamais, il devra compter sur un partenariat efficace.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005, le ministre avait rendu publique la stratégie d'optimisation des activités d'inspection. Les travaux de 2005-2006 ont principalement consisté à élaborer une stratégie qui tienne compte à la fois des préoccupations gouvernementales et de celles de la clientèle visée par les activités du Centre. L'objet de cette stratégie était de mieux protéger la population en adaptant les façons de faire aux nouvelles réalités. Différents moyens d'action avaient alors été retenus :

- la formation des manipulateurs d'aliments;
- une meilleure coordination et l'informatisation des activités d'inspection;
- la plus grande responsabilisation des entreprises.

En 2006-2007, le niveau de réalisation des étapes visant à optimiser les activités du CQIASA a augmenté de 6,5 %, ce qui correspond à 68,75 % de la cible établie pour 2008. Les travaux ont porté sur :

- la mise en œuvre du Règlement sur le régime de permis, qui comportait notamment des modifications à la tarification des permis des établissements alimentaires;
- les consultations publiques concernant les modalités d'application d'une formation obligatoire en hygiène et salubrité pour le personnel des établissements alimentaires.

Offre de services-conseils en agriculture

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2005-2006, tous les objectifs fixés pour 2008 étaient atteints. Pour en savoir plus sur la mise en place des réseaux régionaux de services-conseils aux entreprises agricoles, le lecteur est invité à consulter le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du Ministère.

Services gouvernementaux pour la transformation alimentaire

Contexte

Eu égard aux demandes des organisations représentatives de l'industrie et des entrepreneurs eux-mêmes, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un projet visant à renouveler complètement la livraison des services gouvernementaux destinés à la transformation alimentaire. Le but recherché : offrir aux entreprises de transformation alimentaire un accès intégré et régionalisé à l'ensemble des services gouvernementaux pertinents. Le projet a aussi pour objectif d'assurer à ces entreprises une mise à contribution coordonnée de tous les acteurs utiles à l'avancement de leurs projets et à la satisfaction de leurs besoins. Le projet comprend trois éléments :

- la réorganisation de la prestation des services par la mise en place de Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ);
- des ententes et des mécanismes de collaboration avec les principaux partenaires;
- l'élaboration d'un plan d'affaires couvrant la période 2005-2008 pour répondre à certaines grandes priorités.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, le degré de réalisation des différentes étapes liées à la mise en œuvre de Transformation Alimentaire Québec s'est maintenu à 93 %. Ce résultat s'explique essentiellement par le fait que le nombre d'ententes de collaboration avec les partenaires est demeuré stable. À ce chapitre, les interventions de TRANSAQ ont plutôt privilégié le développement plus poussé de l'entente d'association avec la Direction générale du développement régional et du développement durable relativement au réseau des guichets régionaux. En effet, le travail de concertation des différents partenaires s'est poursuivi à l'échelle régionale avec les ministères et organismes concernés par les projets ou les défis des entreprises de transformation alimentaire.

Par ailleurs, beaucoup d'efforts ont été consentis par TRANSAQ afin de développer des liens et des collaborations avec les partenaires publics et privés susceptibles d'apporter, leur contribution à l'avancement de l'industrie de la transformation alimentaire. Sans aboutir à la signature d'une entente officielle, les nombreuses discussions ou rencontres tenues s'inscrivent dans la volonté de TRANSAQ d'offrir à sa clientèle une livraison de services s'appuyant sur une approche de partenariat.

Il est très important de mobiliser l'organisation et de susciter l'adhésion du personnel à la mission de TRANSAQ. C'est pourquoi le directeur général et sous-ministre associé a organisé deux rencontres avec le personnel de toutes les unités administratives de TRANSAQ et du réseau des guichets régionaux, l'une en décembre 2006-janvier 2007 et l'autre en mars 2007, de même qu'une conférence téléphonique avec les attachés agroalimentaires en poste à l'étranger en janvier 2007. Ces activités ont contribué à donner de l'information quant à certaines préoccupations et ont permis d'établir un état de situation et de définir les principaux défis à relever.

Intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture

Contexte

L'exercice de modernisation consiste à revoir l'ensemble des outils financiers et professionnels destinés au secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales sur la base de leur efficience et de leur efficacité.

L'objectif principal de cette révision est de diminuer le nombre d'interventions financières de type « soutien récurrent » au profit d'autres mesures conjoncturelles et de développement. Cette modernisation touche l'ensemble des programmes destinés aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs (cinq programmes) de même que les interventions du Ministère en matière de recherche et développement et les actions qu'il mène pour fournir un appui technologique.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le degré de réalisation de la révision de l'intervention financière et technologique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en 2006-2007 est estimé à 87 %.

Volet 1 : programmes d'aide financière aux pêcheurs, aux aquaculteurs et aux transformateurs

La révision du volet 1 de l'exercice de modernisation est terminée. Tout d'abord, le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales comprend maintenant un troisième volet intitulé « Appui à l'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation d'espèces traditionnelles ». Il vise à favoriser l'acquisition d'équipement permettant d'améliorer la productivité des entreprises de transformation de produits marins.

La révision des programmes d'appui au secteur de l'aquaculture est également terminée, et le Programme de rachat de poissons aux entreprises aquacoles du Québec a été créé. Ce dernier indemnise les aquaculteurs devant abattre leurs poissons d'élevage qui ne répondent pas à une nouvelle norme mise en application par le gouvernement fédéral. De plus, à la suite de la révision des autres programmes, le Ministère conclut que le Programme d'appui à l'innovation et au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et le programme Aquableu (soutien en matière de respect des normes environnementales québécoises) répondent aux besoins particuliers des aquaculteurs.

Par ailleurs, les mesures de soutien au financement de la flotte de pêche ont été revues. Le Ministère poursuit son aide habituelle sous forme de garanties de prêt et, lorsque les entreprises font face à une conjoncture particulièrement difficile, il peut consentir des allègements temporaires du remboursement des prêts et prendre en charge une partie ou la totalité des intérêts.

Quant au Programme de soutien aux associations, il sera modifié pour tenir compte de la dissolution de la Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec à l'hiver 2007, pour préciser les conditions d'admissibilité, pour améliorer les modalités de reddition de comptes des bénéficiaires et, enfin, pour faciliter le contrôle des contributions financières qui leur sont demandées.

Volet 2 : modes d'action en recherche et développement et en appui technologique

Quant aux interventions relatives à la recherche et au développement ainsi qu'à l'appui technologique, l'exercice vise à améliorer l'offre de service, à établir, avec les clientèles et les partenaires, une approche de partenariat et de partage des coûts de recherche et développement et à moderniser certains processus administratifs et opérationnels.

En décembre 2004, le dossier avait donné lieu au dépôt d'une proposition de plan d'action 2004-2008, dont la mise en œuvre s'est poursuivie en 2006-2007. Le Ministère a notamment :

- modernisé la présentation et le processus de production de ses séries de publications;
- inauguré son nouveau centre de services aux Îles-de-la-Madeleine;
- actualisé le processus de programmation de ses activités de recherche et développement et de transfert technologique en ce qui concerne les pêches et l'aquaculture.

AXE D'INTERVENTION : SERVICES EN LIGNE**Contexte**

Afin de rehausser l'efficacité des interventions, il est important de considérer de nouvelles façons de faire, dont la mise à profit des nouvelles technologies dans la prestation des services du Ministère. Une utilisation accrue des technologies de l'information représente une voie d'avenir qui s'inscrit dans la nouvelle vision du gouvernement en ligne. Cette nouvelle façon de faire implique de réviser complètement la manière de rendre accessible l'information aux clientèles, qui ont de plus en plus recours à Internet, et d'offrir des services en ligne.

OBJECTIF

Rendre la majorité des services du Ministère accessibles en ligne et amener la clientèle à y recourir davantage de telle sorte que, d'ici 2008 :

- l'achalandage du site Internet du Ministère (y compris Agri-Réseau) aura augmenté de 5 % par année pour atteindre 1,4 million de visites et 580 000 visiteurs annuellement;
- le nombre de transactions électroniques aura décuplé pour atteindre 25 000.

INDICATEUR	CIBLES D'ICI 2008	RÉSULTATS							
		2006-2007				2005-2006			
SITE		MAPAQ	ITA	AGRI- RÉSEAU ²	TOTAL	MAPAQ	ITA	AGRI- RÉSEAU ²	TOTAL
Évolution de l'utilisation des services du Ministère par voie électronique									
Volet informationnel									
• Nombre de visiteurs	580 000/an	437 101	63 926	659 346	1 160 373	343 157	66 543	612 608	1 022 308
• Nombre de visites	1 400 000/an	535 964	75 994	955 064	1 567 022	427 676	75 332	902 402	1 405 410
Volet transactionnel¹									
• Nombre de transactions électroniques	25 000	16 842			16 842	8 865			8 865

1. Le terme « transactions électroniques » fait ici référence à tous les services offerts aux clients du Ministère à la page « Services en ligne » de son site Internet.

Détails des transactions:
 FLORA-TAXES (services aux municipalités): 7234
 PATBQ: 970
 RAP: 388
 Condamnations: 1977
 Rappel des aliments: 1156
 Liste des établissements: 2475
 Permis (BAK): 2642

2. Ces données ont été fournies par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (gestionnaire du site Agri-Réseau). Elles incluent les accès des employés du Centre et du Ministère.

RÉSULTATS COMMENTÉS

Le Ministère offre, depuis le 1^{er} novembre 2004, un portail refondu du point de vue informationnel et technologique. Ce projet s'inscrit dans la Vision d'affaires électroniques du MAPAQ, qui privilégie notamment une meilleure organisation de l'offre de service réalisée par l'entremise du site Internet en fonction des besoins de la clientèle. Le site est maintenant présenté sous forme de « grappes de services » par secteur d'activité. De plus, à la suite de ce changement majeur, le Ministère a acquis un nouvel outil statistique qui a transformé sa méthode de collecte de données et qui offre un degré de précision nettement supérieur à celui de la méthode utilisée par les années passées.

Ainsi, le tableau précédent démontre que, sur le plan du volet informationnel, les cibles fixées pour l'année 2008 sont déjà atteintes. En effet, 1 567 022 visites ont été effectuées par 1 160 373 visiteurs pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

En ce qui a trait au volet transactionnel, 16 842 transactions ont été effectuées en 2006-2007. Ce nombre est nettement supérieur aux résultats de 2005-2006, soit une augmentation de près de 90 %. Celle-ci s'explique par la mise en place, en décembre 2006, du nouveau programme d'exonération foncière des producteurs agricoles pour l'échange des données avec les municipalités. Nous pouvons donc prévoir que la cible fixée de 25 000 transactions sera atteinte en 2008.

RÉALISATIONS 2006-2007

Formation en ligne de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

Le projet de la formation en ligne sur les systèmes de pasteurisation est destiné aux adultes de plusieurs entreprises de transformation alimentaire. Dans quelque temps, il sera aussi offert à certains employés du Ministère. Ce projet réunit un ensemble de partenaires et constitue une occasion de mettre en place une formation en ligne à distance. Le principal objectif est d'offrir aux travailleurs des entreprises laitières un cours complet sur les systèmes de pasteurisation (les composants, le fonctionnement, la réglementation, l'entretien et la calibration) qui sera diffusé au moyen d'une plate-forme virtuelle. De plus, ce projet répond parfaitement à trois enjeux majeurs de la mission du Ministère, à savoir le développement économique et régional, la sécurité des aliments et la santé animale ainsi que la modernisation et la qualité des services. La mise en ligne a été réalisée en janvier 2007.

Flora-taxes

Le MAPAQ revoit ses procédures internes depuis l'application, en juin 2006, du nouveau régime fiscal agricole. Soucieux de bénéficier des possibilités offertes par le Web, le Ministère propose à sa clientèle municipale un nouveau service en ligne depuis décembre dernier. Ce service permet aux municipalités d'interagir avec le Ministère pour le paiement des crédits de taxes foncières auxquels ont droit les propriétaires de terre agricole. Outre une meilleure gestion des coûts administratifs, ce service vise à simplifier la tâche aux agriculteurs, qui devaient jusqu'ici fournir les pièces justificatives à leur centre régional de service pour obtenir du Ministère le remboursement partiel des comptes de taxes municipales et scolaires qu'ils avaient acquittés. L'implantation du service comporte cinq phases qui s'échelonnent jusqu'en décembre 2007.

Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec

Le Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) est un système zootechnique à l'avant-garde des pratiques bovines permettant :

- d'améliorer la productivité, l'efficacité et la rentabilité des troupeaux de bovins de boucherie du Québec;
- d'offrir un instrument souple, moderne et unique de sélection et d'évaluation génétique des bovins de boucherie dans les Amériques.

Ce système s'adresse aux producteurs de bovins de boucherie du Québec ayant demandé leur accès aux services en ligne. Un premier volet en ligne est disponible depuis mai 2005 et permet aux producteurs de consulter leur dossier ainsi que de produire des formulaires et des rapports sur les données concernant leur exploitation. Depuis octobre 2006, le système leur permet aussi de saisir des données propres à leur exploitation à l'intérieur de leur dossier personnel.

AXE D'INTERVENTION : QUALITÉ DES SERVICES

Taux de satisfaction des clientèles

Contexte

Sur le thème « Bien vous servir nous tient à cœur », la Déclaration de services aux citoyens du Ministère définit cinq grands objectifs en matière de qualité des services : l'accessibilité, la courtoisie, l'empressement, l'équité et la qualité. Le niveau de satisfaction de la clientèle à l'égard de ces éléments est évalué pour un certain nombre de services offerts par le Ministère.

Pour mesurer le taux de satisfaction de ses clientèles, le Ministère s'est associé, en 2006-2007, à l'enquête multiservice coordonnée par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). En effet, avec la collaboration de nombreux spécialistes et de représentants de certains ministères et organismes, le SCT a mis au point l'Outil québécois de mesure (OQM), qui est en fait un instrument de mesure standardisé de la qualité des services et de la satisfaction de la clientèle. Le SCT a mandaté la firme Léger Marketing pour mener cette enquête au moyen d'un sondage téléphonique visant les personnes qui ont utilisé, dans un passé récent, un des services à évaluer.

Puisque la méthodologie de cette enquête est différente de celle qu'a utilisée le Ministère pour les enquêtes précédentes, nous ne pouvons comparer les résultats de cette année avec ceux des années antérieures. De même, la cible qui avait été fixée selon la forme des enquêtes précédentes ne peut servir de référence en ce qui a trait aux résultats de cette année.

L'enquête effectuée en 2007 a permis d'évaluer les services professionnels et techniques offerts par le Ministère au regard des programmes d'aide financière Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, de même que le service d'inspection des aliments sur l'ensemble du territoire du Québec, y compris la Ville de Montréal.



© MARC LAJOIE, MAPAQ

OBJECTIF

Offrir des services de qualité conformément à la Déclaration de services aux citoyens de telle sorte que, d'ici 2008 :

- le taux de satisfaction des clientèles du Ministère se maintiendra au-dessus de 95 %.

INDICATEUR ^{1,2}	CIBLE	RÉSULTATS	
	2005-2008	2006-2007	2005-2006
Taux de satisfaction des clientèles du Ministère en pourcentage	Maintien au-dessus de 95 %	Voir le tableau ci-dessous	n. d. ³

INDICATEUR ^{1,2}	RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2006-2007			
	PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE (398 RÉPONDANTS)		SERVICE D'INSPECTION DES ALIMENTS (1 018 RÉPONDANTS)	
	Moyenne selon une échelle de 0 à 10	Pourcentage des répondants ayant attribué une note de 8 à 10	Moyenne selon une échelle de 0 à 10	Pourcentage des répondants ayant attribué une note de 8 à 10
Cote de satisfaction globale des clientèles du Ministère	8,23	69 %	8,41	68 %
Qualité perçue selon l'aspect évalué				
Respect	9,45	96 %	9,54	96 %
Justice	8,99	87 %	9,34	93 %
Confidentialité	9,05	89 %	9,02	86 %
Fiabilité	8,75	80 %	9,04	88 %
Empressement	8,50	74 %	9,09	88 %
Clarté du langage	8,43	75 %	9,12	89 %
Empathie	8,58	74 %	9,01	86 %
Accessibilité	8,52	76 %	8,51	79 %
Apparence (des installations et de la documentation)	7,44	49 %	9,07	87 %
Simplicité des démarches	7,59	51 %	–	–
Fardeau (charge de travail)	4,27	15 %	5,55	30 %
Total	8,15	58 %	8,75	83 %
Résultats et utilité de l'expérience de service				
Résultats et utilité ⁴	7,35	44 %		
Résultats			7,69	48 %
Utilité			8,68	79 %

1. Bien qu'elles aient pour objet d'évaluer sensiblement les mêmes aspects de la qualité des services, les questions posées sont différentes.

2. L'échelle de mesure n'est pas la même. En effet, dans les enquêtes précédentes, le répondant devait indiquer s'il était très satisfait, satisfait, insatisfait ou très insatisfait de l'un ou l'autre des aspects du service. Dans l'enquête de cette année, il devait indiquer son niveau de satisfaction d'après une échelle de 0 à 10 où 10, qui est la plus forte note, correspond à une satisfaction très élevée.

3. En 2005-2006, le taux de satisfaction de la clientèle n'a pas été mesuré.

4. Pour les programmes d'aide, les résultats et l'utilité ont été notés ensemble.

RÉSULTATS COMMENTÉS

La cote de satisfaction globale des usagers est élevée à l'égard des services reçus, puisque la note moyenne de satisfaction est de 8,23 sur 10 pour les programmes d'aide et de 8,41 sur 10 pour le service d'inspection.

Les personnes sondées ont également donné une note élevée à la qualité du service reçu, avec une moyenne de 8,15 sur 10 pour les programmes d'aide et de 8,75 sur 10 pour le service d'inspection. Le souci du respect est l'élément le plus apprécié par la population, qui lui a attribué une note moyenne de 9,45 et de 9,54 sur 10. En fait, 96 % des répondants lui ont attribué une note variant de 8 à 10. Les plus basses notes ont été accordées à l'élément fardeau, soit des cotes moyennes de 4,27 et de 5,55 sur 10.

Les personnes interrogées perçoivent également assez bien les résultats et l'utilité des services. En effet, 44 % des bénéficiaires des programmes d'aide ont alloué une note de 8 à 10 sur 10 à ces éléments, qui obtiennent une moyenne globale de 7,35 sur 10. Quant aux clients du service d'inspection, 48 % d'entre eux ont attribué une cote de 8 à 10 sur 10 aux résultats de la prestation des services, alors que la moyenne globale est de 7,69 sur 10. Quant à l'utilité des services, elle est perçue favorablement puisque 79 % des répondants lui ont donné une forte note et que la moyenne se situe à 8,68 sur 10.

Attentes de la population

Contexte

Le secteur bioalimentaire québécois doit composer avec les nouvelles préoccupations de la population, ce qui exerce une influence sur son développement. Notamment, les citoyens manifestent davantage leurs attentes à l'égard de la protection de l'environnement, de la cohabitation des activités sur le territoire et de la sécurité des aliments qu'ils consomment. Une intervention équilibrée qui concilie le développement économique du secteur et les attentes de la population exige de bien connaître ces attentes et d'en suivre l'évolution.

Pour connaître les principales perceptions et opinions des gens relativement au secteur bioalimentaire, le Ministère réalise un sondage parmi la population environ tous les dix-huit mois. Le dernier sondage a été effectué au mois de janvier 2006 et a visé un échantillon de 1 003 répondants. Les principaux résultats de cette enquête ont été présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* du Ministère. Les résultats du sondage de l'été 2007 seront exposés dans le prochain rapport.

Toutefois, à l'occasion des enquêtes conduites en 2007 pour évaluer le niveau de satisfaction de ses clientèles, le Ministère a posé certaines mêmes questions de manière à pouvoir comparer les résultats obtenus avec ceux du sondage effectué en janvier 2006. Ainsi, pour certains thèmes, les réponses des clients du Ministère ont pu être comparées avec celles de la population.

OBJECTIF

Améliorer la connaissance et la compréhension des attentes de la population à l'égard du secteur et de l'action du Ministère de telle sorte que, d'ici 2008 :

- un suivi régulier de l'évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées aura été réalisé à partir de sondages.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Évolution de l'opinion publique sur des thématiques ciblées	Suivi régulier à partir de sondages	Sondage partiel des clientèles en mars et avril 2007	Sondage réalisé en janvier 2006

RÉSULTATS COMMENTÉS

Interrogées sur la façon dont le Ministère s'acquitte de ses responsabilités, les personnes sondées en janvier 2006 (1 003 répondants sélectionnés parmi la population du Québec) ont estimé à 77 % que le Ministère s'acquittait bien de ses responsabilités (très bien ou plutôt bien). Invités à répondre à la même question, les clients des programmes d'aide Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en région (398 répondants) ont reconnu à 92 % que le Ministère assume bien ses responsabilités. Les 1 018 clients du service d'inspection des aliments interrogés ont une perception encore plus positive, puisque 97 % d'entre eux ont répondu que le Ministère s'acquitte bien de ses responsabilités.

Sur la question de la protection de l'environnement, les enquêtes révèlent qu'il existe un écart important entre la perception des producteurs (participants des programmes d'aide) et celle de la population en général. En effet, 46 % des personnes interrogées en janvier 2006 estimaient que la protection de l'environnement en milieu agricole était stable, 29 % pensaient qu'elle connaissait une amélioration et 25 %, au contraire, avaient l'impression que la situation se détériorait. À la même question, 83 % des bénéficiaires des programmes d'aide Prime-Vert et Appui au développement de l'agriculture et l'agroalimentaire en région estimaient que la protection de l'environnement en milieu agricole s'améliorait, alors que 13 % jugeaient qu'elle était stable. Seulement 3 % des producteurs interrogés croyaient que la situation se détériorait au chapitre de la protection de l'environnement.

Enfin, le sondage effectué parmi la population en 2006 a révélé que 9 personnes sur 10 (91 % précisément) étaient d'avis que « les aliments en vente au Québec sont sécuritaires ». Questionnés sur le même sujet, les clients du service d'inspection des aliments se sont dits majoritairement d'accord avec cet énoncé. En effet, 76 % d'entre eux ont attribué une note variant de 8 à 10 sur 10 pour exprimer leur accord avec cette affirmation.

AXE D'INTERVENTION : PLANIFICATION DES RESSOURCES HUMAINES

Contexte

Au cours des deux premières années (2004-2006) de mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le Ministère a procédé à l'exercice de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre pour la période 2005-2008. Cet exercice a été réalisé en deux étapes, selon le calendrier d'implantation prévu.

En 2006-2007, le Ministère a procédé à la mise à jour de son plan, en y ajoutant des précisions pour le secteur des technologies de l'information. Ainsi, il a déposé au SCT, selon le calendrier prévu, le Plan pluriannuel de main-d'œuvre pour 2006-2009.

OBJECTIF

Implanter un processus de planification des ressources humaines adapté aux défis ministériels et au contexte de la modernisation de l'État de telle sorte que, d'ici 2008 :

- 100 % des étapes du processus de planification auront été implantées.

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
	D'ICI 2008	2006-2007	2005-2006
Implantation du processus de planification des ressources humaines	100 % des étapes du processus de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (trois étapes ²) implantées	Troisième étape réalisée ² Dépôt au SCT du Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2006-2009	Deuxième étape réalisée ¹ Dépôt au SCT du Plan triennal de main-d'œuvre 2005-2008

1. Cette étape a été réalisée selon le calendrier d'implantation prévu au Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007 du SCT (juin 2004).

2. Selon la troisième étape du calendrier d'implantation, le Ministère devait réaliser, à compter de mars 2006, un exercice complet de planification de la main-d'œuvre, y compris une description des principales compétences exigées et une définition des besoins qualitatifs, particulièrement pour les postes stratégiques. Or, pour la troisième année de mise en œuvre du Plan de gestion des ressources humaines 2004-2007, la demande du SCT s'est avérée différente de celle initialement prévue. Elle s'est limitée à la mise à jour du Plan pluriannuel de main-d'œuvre, en y ajoutant des précisions pour le secteur des technologies de l'information.

RÉSULTATS COMMENTÉS

En 2006-2007, l'exercice de planification de la main-d'œuvre pour la période 2006-2009 réalisé par le Ministère comprenait :

- la mise à jour des données relatives à la mobilité de sa main-d'œuvre pour les emplois réguliers, tant pour le recrutement et la mobilité interne que pour les différentes formes de départs de l'organisation;
- la détermination des éléments de précision pour toutes les prévisions de recrutement couvrant la période 2006-2009, en vue de bien planifier les concours, y compris ceux relatifs aux emplois occasionnels;
- le portrait des ressources qui travaillent dans le domaine des technologies de l'information, et ce, par secteur d'activité.



Annexes

ANNEXES

ANNEXE 1 : EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

ANNEXE 1.1

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration

Dans la foulée de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère a énoncé sa propre politique linguistique en 1997.

Au cours de l'exercice financier 2006-2007, le responsable de l'application de la politique linguistique au Ministère, à la suite d'une demande ou encore de sa propre initiative, est intervenu à huit reprises auprès de gestionnaires ou de collègues pour expliciter les dispositions de la Charte de la langue française ou de la politique linguistique du Ministère ainsi que les droits et obligations de ce dernier en cette matière dans certaines circonstances. Ses interventions ont porté sur la correspondance, l'affichage et la publication de textes dans les médias et le site Web du Ministère.

ANNEXE 1.2

Plan gouvernemental de protection des renseignements personnels

Au Ministère, le respect de la vie privée des citoyens fait l'objet d'un suivi assidu et d'actions concrètes. Ainsi, la formation du personnel du MAPAQ et de ses mandataires s'est poursuivie au cours de la présente année, notamment à l'occasion des deux journées d'accueil du nouveau personnel, afin de permettre l'appropriation des principes régissant le respect de la vie privée et, plus particulièrement, la protection des renseignements personnels.

Le Ministère s'assure également que les lois, règlements et programmes, tant au cours de leur élaboration qu'au moment de leur modification, sont en conformité avec les prescriptions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. C'est dans cette perspective que le Ministère maintient en permanence, pour son personnel, les ressources-conseils nécessaires à l'exercice de ce rôle.

L'équipe de sécurité de l'information participe à chaque projet et s'assure que les éléments qui permettent de garantir la sécurité des renseignements sont pris en considération, conformément aux standards reconnus, notamment au moment de la collecte, de l'utilisation, de la conservation et de la destruction des renseignements personnels et confidentiels ayant trait à la clientèle.

Le Ministère entend poursuivre et maintenir ses efforts afin de fournir à son personnel les moyens nécessaires au maintien du respect de la vie privée de ses clients.

Le tableau ci-dessous présente les principales statistiques opérationnelles pour l'année 2006-2007.

Demande d'accès	276	
<i>Décisions</i>		
Acceptées – transmission des renseignements	149	54 %
Acceptées partiellement ¹	82	30 %
Refusées ¹	45	16 %
<i>Types de demande²</i>		
Accès aux documents	164	59 %
Accès aux renseignements personnels	136	49 %
Avis et consultations	13	5 %
<i>Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information</i>	0	0 %

1. Les principaux motifs de refus sont les suivants : protection des renseignements personnels; incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'économie et sur les décisions administratives.

2. Une demande peut être de plusieurs types et, par conséquent, comptabilisée plus d'une fois.

ANNEXE 1.3

Embauche et représentativité

1. Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	78	241	94	9

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2007

Effectif total (personnes)	1717
----------------------------	------

2. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des groupes cibles 2006-2007

Rappel de l'objectif d'embauche

Atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2006-2007

Statuts d'emploi	Embauche totale 2006-2007	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi
Réguliers	78	9	2	0	7	18	23,1
Occasionnels	241	9	3	0	0	12	5,0
Étudiants	94	16	3	0	1	20	21,3
Stagiaires	9	0	0	0	0	0	0
Total	422	34	8	0	8	50	11,8
Taux d'embauche par groupe cible		8,1	1,9	0	1,9	11,8	

Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi: résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2004-2005 ¹¹	10,0	5,1	15,9	0
2005-2006	14,3	5,8	12,1	0
2006-2007	23,1	5,0	21,3	0

11. Le taux d'embauche global des groupes cibles pour l'année 2004-2005 exclut les personnes handicapées puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif du 25 % d'embauche durant cette année.

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs

Pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

GROUPES CIBLES	2005		2006		2007	
	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	61	3,3	42	2,4	48	2,8
Autochtones	5	0,3	5	0,3	6	0,3
Anglophones	12	0,6	10	0,6	12	0,7
Personnes handicapées	25	1,3	22	1,2	26	1,5

3. Femmes

Taux d'embauche des femmes 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	49	168	60	4	281
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2006-2007	62,8	69,7	63,8	44,4	66,6

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹²	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers en place	119	744	585	229	0	40	1717
Nombre de femmes en place	33	275	295	222	0	1	826
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	27,7	37,0	50,4	96,9	0	2,5	48,1

12. Cette catégorie comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

ANNEXE 1.4

Engagements et réalisations en matière d'allègement réglementaire et administratif pour les entreprises

En 2006-2007, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Aquaculture (MAPAQ) a posé plusieurs gestes concourant à l'objectif gouvernemental qui vise l'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. La liste suivante fait état de ces principaux gestes.

Nouveau régime de crédit de taxes foncières

- Modifications législatives, administratives et informatiques visant le remplacement, à compter du 1^{er} janvier 2007, du régime de remboursement de taxes par un crédit appliqué directement aux comptes de taxes des exploitations agricoles. Les sommes ainsi créditées par les municipalités leur sont ensuite remboursées par le MAPAQ.

Le nouveau régime représente un allègement administratif majeur pour les agriculteurs, en raison de l'élimination de tous les documents papier requis (originaux des comptes de taxes, extraits de déclarations de revenus ou états financiers, formulaires) et leur remplacement par des échanges de données électroniques entre le MAPAQ, les municipalités et le ministère du Revenu du Québec.

Le nouveau régime a également des effets positifs sur la trésorerie des exploitations agricoles et des municipalités. Ainsi, les agriculteurs n'acquittent plus que la somme nette de leurs comptes de taxes et, dès avril, les municipalités reçoivent du Ministère l'équivalent de près de 80 % des taxes facturées sur les unités d'évaluation inscrites au crédit.

Enregistrement du producteur agricole

En 2006-2007, des travaux ont été entamés afin de moderniser les processus d'affaires en ce qui concerne l'enregistrement des exploitations agricoles et le remboursement des taxes foncières et des compensations. Dans le contexte de ces travaux, une entente a été conclue avec Revenu Québec en juin 2007 pour la communication de renseignements sur le revenu des exploitations agricoles.

Dorénavant, l'exploitant agricole n'a plus à fournir un état de ses revenus agricoles lors de sa demande ou de son renouvellement d'enregistrement au MAPAQ. Dans le but de vérifier son admissibilité au programme, il doit simplement déclarer son revenu agricole, qui est par la suite confirmé par un échange électronique avec Revenu Québec. Le client n'a donc plus de documents à présenter, sauf dans des situations exceptionnelles où des précisions sont nécessaires.

De plus, grâce à la prestation électronique de services établie en 2004-2005, les agriculteurs peuvent désormais s'inscrire à FLORA. Ce système informatique leur permet de consulter leur dossier client en ligne.

Services-conseils aux entreprises agricoles

- Depuis la mise en place des quatorze réseaux régionaux de services-conseils, le 1^{er} avril 2006, une ligne sans frais offre aux exploitations agricoles de l'ensemble du Québec un guichet unique d'information sur tous les programmes gouvernementaux offerts par l'intermédiaire de ces réseaux, y compris ceux du Cadre stratégique agricole canadien, ce qui permet :
 - de fournir rapidement et sans frais l'information sur les programmes aux entreprises;
 - d'orienter rapidement les exploitations agricoles vers les services les plus appropriés pour répondre à leurs demandes.

Services en ligne du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale

- À la suite de la mise en place d'un guichet de services en ligne, le pourcentage de permis de restauration et de vente au détail renouvelés par Internet a été de 4,8 %. La cible initiale du Plan d'affaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale en 2006-2007 était de 5 %.

Programme d'amélioration de la santé animale au Québec

- Dans le cadre du Programme d'amélioration de la santé animale au Québec, les médecins vétérinaires peuvent demander un remboursement de leurs honoraires exigibles pour des services rendus aux producteurs agricoles. La mise en place du système informatique FLORA pour le traitement des relevés d'honoraires a facilité le fonctionnement du service en ligne, et 57 % des demandes ont été traitées par ce système. La cible initiale du Plan d'affaires du Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale en 2006-2007 était de 55 %.

ANNEXE 1.5

Code d'éthique et de déontologie

Outre sa participation aux rencontres du réseau gouvernemental en éthique, le répondant du Ministère¹³ a poursuivi sa collaboration avec la Direction des ressources humaines, à titre de conférencier, à l'occasion de la tenue des activités d'accueil du nouveau personnel.

Également, le répondant en éthique a participé aux travaux ayant mené à l'adoption d'une politique ministérielle de développement des compétences du personnel; cette politique est entrée en vigueur le 14 mai 2007. Ainsi, l'éthique figure désormais au cœur des compétences à acquérir et à développer par le personnel d'encadrement.

Enfin, le répondant a entrepris une réflexion sur son rôle de conseiller auprès du personnel du Ministère et sur les ressources devant y être consacrées.

ANNEXE 1.6

Suivi des recommandations contenues dans le Rapport du vérificateur général du Québec 2004-2005

Tome 1, Chapitre 4

Vérification interne au gouvernement du Québec

Mise en contexte

Au cours de l'année 2004-2005, le vérificateur général du Québec a procédé à une vérification d'envergure gouvernementale portant sur la vérification interne au gouvernement du Québec. Un des objectifs visés par cette vérification effectuée auprès de six entités gouvernementales, dont le MAPAQ, était de s'assurer que les ministères et organismes avaient mis en place des moyens permettant aux responsables de la vérification interne de remplir correctement leur rôle. Le mandat du vérificateur général consistait aussi à apprécier dans quelle mesure les travaux de vérification interne relatifs à la validation des rapports annuels de gestion des ministères et organismes avaient été menés avec le soin nécessaire.

Dans son rapport, le vérificateur général observe que la fonction de vérification interne est exercée de façon inégale d'une entité à l'autre sous plusieurs aspects. De plus, à plusieurs égards, les ministères et organismes vérifiés n'ont pas employé les moyens nécessaires pour que la fonction de vérification interne contribue pleinement à améliorer la gestion de l'entité. En ce qui concerne la validation des rapports annuels de gestion, le MAPAQ fait partie des trois entités où les travaux ont généralement été accomplis avec le soin nécessaire.

Bilan ministériel

Les résultats qui suivent témoignent des actions accomplies par le Ministère au regard des dix-neuf recommandations formulées à son endroit. Le plan de mise en œuvre du suivi du rapport de vérification révèle qu'au cours de l'exercice 2006-2007, le Ministère a fait du progrès au chapitre de l'indépendance et du rôle du comité ministériel de vérification. Par conséquent, les recommandations non appliquées, qui étaient au nombre de six au 31 mars 2006, sont passées à quatre en date du 31 mars 2007. Des notes explicatives sont présentées à la suite du tableau synthèse. Elles décrivent brièvement les résultats obtenus et ceux anticipés.

13. La direction du Ministère souhaite rendre hommage à M. Yvon Bougie, décédé au cours du présent exercice financier. À titre de répondant ministériel, M. Bougie a accompli ses tâches avec enthousiasme et dynamisme. Son engagement a permis au personnel du Ministère de prendre pleinement conscience de la place importante qu'occupe l'éthique dans la modernisation de la gestion publique et des services aux citoyens.

RECOMMANDATIONS 2004-2005

APPLICATION DES RECOMMANDATIONS	Nombre	Appliquées		Partiellement appliquées		Non appliquées	
		2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007	2005-2006	2006-2007
Cadre de gestion et indépendance de l'unité de vérification interne	2	1	–	1	1 ¹	–	–
Indépendance et rôle du comité de vérification	3	1	–	–	2 ²	2	–
Ressources	2	–	–	1	1 ¹	1	1 ³
Travaux de vérification interne	8	3	–	3	3 ¹	2	2 ⁴
Évaluation de la performance et reddition de comptes des activités	2	–	–	1	1 ¹	1	1 ⁵
Validation des rapports annuels de gestion	2	1	–	1	1 ¹	–	–
Total	19	6	–	7¹	9	6	4

1. Achèvement des travaux préparatoires à la certification de l'unité de vérification interne; plusieurs documents sont à l'étape d'approbation par le niveau d'autorité approprié.
2. Élaboration d'une politique du comité ministériel de vérification pour donner suite aux orientations du Conseil du trésor (novembre 2006); cette politique sera soumise à l'approbation du sous-ministre. Elle définit, entre autres, les pouvoirs, les rôles et les responsabilités du comité, de même que sa constitution et ses modalités de fonctionnement.
3. En attente des orientations du Secrétariat du Conseil du trésor, c'est-à-dire de l'élaboration d'une grille d'analyse des besoins, en consultation avec les ministères et organismes. Cette grille permettra aux entités d'apprécier le niveau de ressources souhaitables pour que l'unité de vérification interne puisse jouer efficacement son rôle.
4. À l'automne 2007, fin de la planification des activités de la vérification interne basée sur les risques pour les années 2007-2009. Par la suite, le Ministère sera en mesure de déterminer si l'unité de vérification interne peut se permettre de couvrir l'ensemble des activités qui comportent un risque important.
5. Reddition de comptes au 31 mars 2007: tout comme celle réalisée au 31 mars 2006, elle prend la forme d'un bilan indiquant l'état de la situation (mandat réalisé, en cours, reporté ou non retenu) pour les mandats qui étaient en cours au 31 mars 2006 et pour les nouveaux mandats planifiés pour 2006-2007. Toutefois, par manque de temps et de ressources, ce bilan ne comprend pas de données sur le personnel, sur les dépenses de fonctionnement, sur la répartition du temps consacré aux divers champs d'intervention et sur l'évaluation de la performance de l'unité de vérification interne.

ANNEXE 2 : LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur les appellations réservées (c. A-20.02)¹⁴

Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (2006, c. 4)¹⁵

Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)

Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 1a, 29.2 et 29.2.1)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 1, 10.9 et 10.10)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)

Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)

Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)

Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)

Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche inc. (1983, c. 6)

Charte de la Ville de Montréal (c. C-11.4, annexe C, articles 56, 58 et 60)

14. Cette loi sera remplacée lors de l'entrée en vigueur de l'article 72 de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (L.Q. 2006, c. 4).

15. Les dispositions de cette loi entreront en vigueur par décret du gouvernement. Le décret 856-2006 a fixé au 6 novembre 2006 l'entrée en vigueur des articles 7, 8, 12 à 14, 16 à 29, 71, 79 et 80.

Lois administrées par La Financière agricole du Québec (à partir d'avril 2001)

Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants (c. A-4.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3 et 16 à 20)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

ANNEXE 3 : POUR NOUS JOINDRE

Les coordonnées du siège social du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sont les suivantes :

200, chemin Sainte-Foy
 Québec (Québec) G1R 4X6
 CANADA

Renseignements généraux : 418 380-2110
 Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)
 Internet : www.mapaq.gouv.qc.ca

Directions régionales – Direction générale du développement régional et du développement durable

Bas-Saint-Laurent

335, rue Moreault
 Rimouski (Québec) G5L 9C8
 Tél. : 418 727-3615
 Téléc. : 418 727-3967

Capitale-Nationale–Côte-Nord

1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau RC-22
 Québec (Québec) G1N 3Y7
 Tél. : 418 643-3433
 Téléc. : 418 644-8263

Montréal-Laval-Lanaudière

867, boulevard de l'Ange-Gardien, C. P. 3396
 L'Assomption (Québec) J5W 4M9
 Tél. : 450 589-5785
 Téléc. : 450 589-7812

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

34, boulevard Perron Ouest, C. P. 524
 Caplan (Québec) G0C 1H0
 Tél. : 418 388-2282
 Téléc. : 418 388-2834

Saguenay–Lac-Saint-Jean

801, chemin du Pont-Taché Nord, bureau 1.02
 Alma (Québec) G8B 5W2
 Tél. : 418 662-6486
 Téléc. : 418 668-8694

Mauricie

5195, boulevard des Forges, bureau 102
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
 Tél. : 819 371-6761
 Téléc. : 819 371-6976

Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais

999, rue Dollard
 Gatineau (Québec) J8L 3E6
 Tél. : 819 986-8544
 Téléc. : 819 986-9299

Estrie

4260, boulevard Bourque
 Sherbrooke (Québec) J1N 2A5
 Tél. : 819 820-3001
 Téléc. : 819 820-3942

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

180, boulevard Rideau, bureau 2.01
 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
 Tél. : 819 763-3287
 Téléc. : 819 763-3359

Chaudière-Appalaches

675, route Cameron, bureau 100
 Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
 Tél. : 418 386-8121
 Téléc. : 418 386-8345

Montérégie-Est

1355, rue Gauvin, bureau 3300
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
 Tél. : 450 778-6530
 Téléc. : 450 778-6540

Montérégie-Ouest

177, rue Saint-Joseph, bureau 201
 Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0
 Tél. : 450 427-2000
 Téléc. : 450 427-0407

Centre-du-Québec

460, boulevard Louis-Frêchette, 2^e étage
 Nicolet (Québec) J3T 1Y2
 Tél. : 819 293-8501
 Téléc. : 819 293-8446

Outaouais-Laurentides, secteur Laurentides

617, boulevard Curé-Labelle, bureau 100
 Blainville (Québec) J7C 2J1
 Tél. : 450 971-5110
 Téléc. : 450 971-5069

Directions régionales – Direction générale de l'alimentation

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord
1600, rue Bersimis
Chicoutimi (Québec) G7K 1H9
Tél. : 418 698-3530
Télec. : 418 698-3533

Capitale-Nationale–Chaudière-Appalaches
2700, rue Einstein, bureau F.1.106
Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8
Tél. : 418 643-1632
Télec. : 418 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie–Lanaudière
5195, boulevard des Forges, bureau 55
Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
Tél. : 819 371-6844
Télec. : 819 371-4907

Laurentides–Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec–Montréal–Laval
1700, boulevard Laval, bureau 500, 5^e étage
Laval (Québec) H7S 2J2
Tél. : 450 972-3020
Télec. : 450 972-3019

Montérégie
1355, rue Gauvin, bureau 3300
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7
Tél. : 450 778-6517
Télec. : 450 778-6538

Directions régionales – Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales

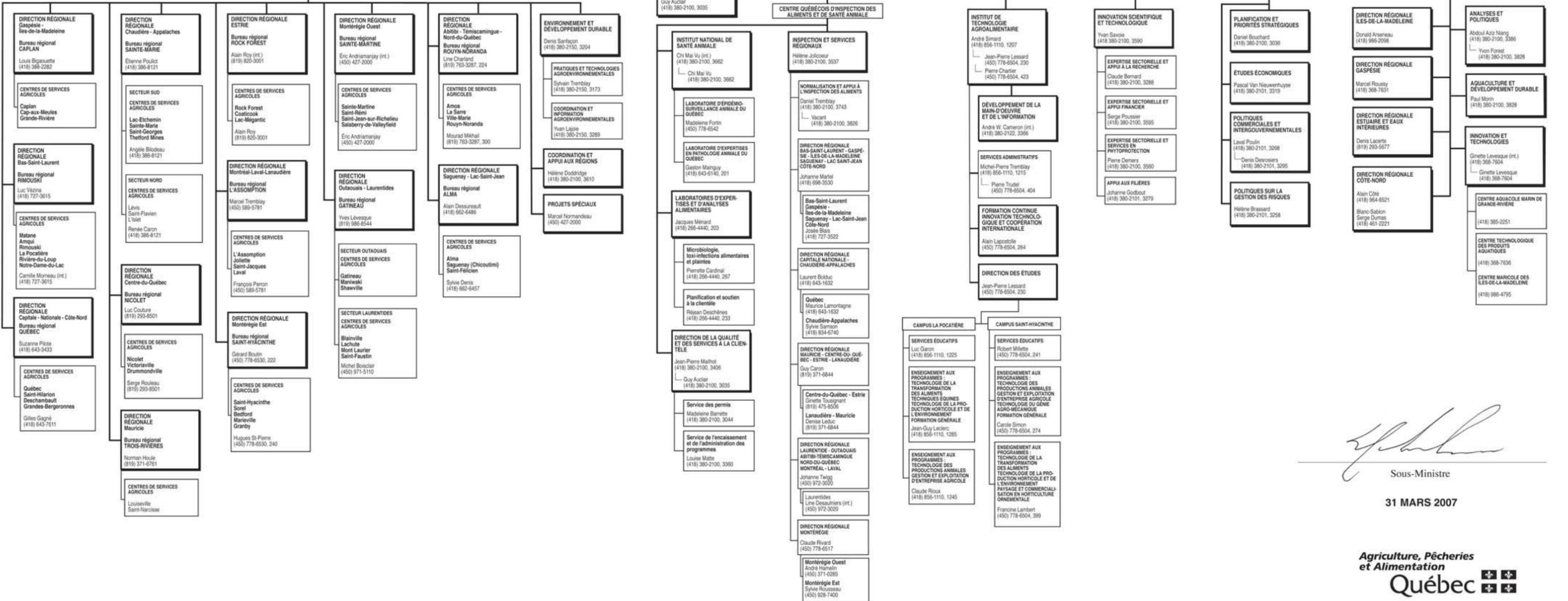
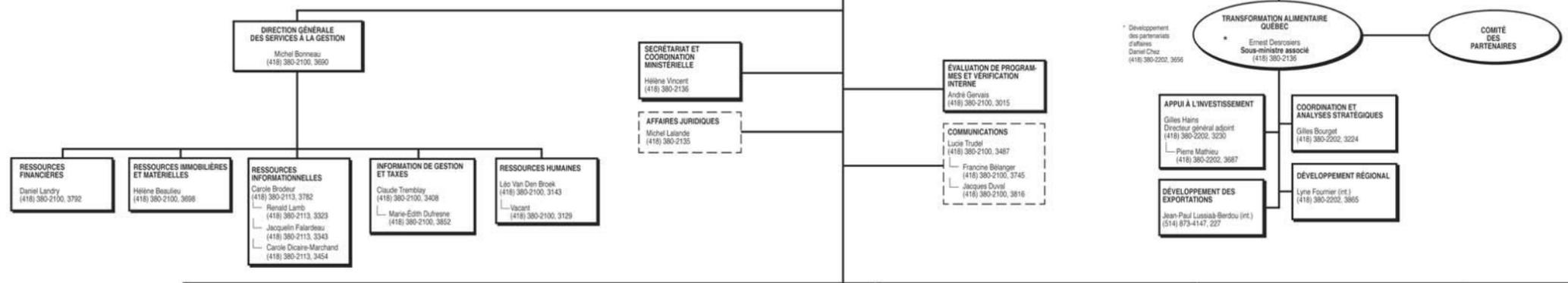
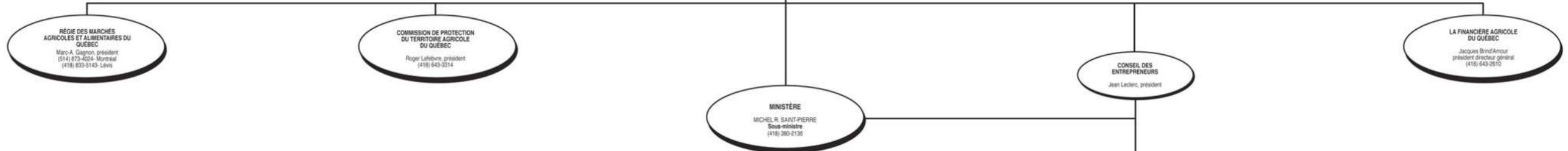
Gaspésie
96, montée de Sandy Beach, bureau 205
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : 418 368-7631
Télec. : 418 360-8851

Côte-Nord
466, rue Arnaud
Sept-Îles (Québec) G4R 3B1
Tél. : 418 964-8521
Télec. : 418 964-8744

Îles-de-la-Madeleine
125, chemin du Parc, bureau 101
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1B3
Tél. : 418 986-2098
Télec. : 418 986-4421

Estuaire et eaux intérieures
460, boulevard Louis-Fréchette, R. C.
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Tél. : 819 293-5677
Télec. : 819 293-8519

YVON VALLIÈRES
MINISTRE
 (418) 380-2525
 Diane Fradette
 Directrice de cabinet



[Signature]
 Sous-Ministre

31 MARS 2007

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 



07-0156